

ANNALES 2002



SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE

8003

AVERTISSEMENT

Les systèmes informatiques évoluent sans cesse.

Les premières annales de la SBNH ont été créées et imprimées en 1992-1993 et les fichiers de mise en page originaux sauvegardés sur disquette puis Cd-rom.

Le temps a passé et la technique a évolué.

Aussi, à ouverture des fichiers originaux, impossible de réimprimer tel quel, toutes les préférences informatiques ayant changé.

Aujourd'hui, la technique permet de réaliser des versions numériques plus sécurisées dans la durée. Nous avons donc refait la mise en page de chaque édition et gagné en qualité. Mais cela a généré des changements : nombre de pages, notes de bas de page faisant référence à des articles ou auteurs ou positionnement des images dans les textes...

La conséquence la plus importante est la modification de numérotation des pages, ce qui a généré des différences de report de notes vers des articles dans les éditions originales. Veuillez nous excuser pour les désagréments que vous rencontrerez dans votre lecture.

Désormais, toutes les éditions, de 1992-1993 à 2016 existent en version pdf.



ÉDITORIAL

Dix ans d'ambition

Après cinq premières années de mise en place, nous avons connu cinq années d'approfondissement et d'enrichissement. Les annales le prouvent: beaucoup de travaux originaux, beaucoup d'inédits débusqués, beaucoup de passerelles avec l'histoire dressées; des articles plus durs et plus approfondis, un numéro spécial consacré aux guerres de succession.

Dans le même temps, nous avons multiplié les interventions et les conférences à l'extérieur de la Société; par exemple l'inventaire serré et nouveau fait devant la Société Française de numismatique à propos du monnayage de Jean V.

Nous avons multiplié les partenariats avec des associations, des mairies, des musées, chaque fois que c'était possible, comme à Daoulas, au musée Dobrée et à Guérande.

Tout cela n'est pas rien.

Mais les cinq prochaines années nous obligent. Yves Coativy ¹ nous fait l'honneur de rappeler que la numismatique bretonne est l'une des mieux connues d'Europe, un peu grâce à nous. Il est vrai que, malgré des travaux prestigieux comme ceux de J.-B. Colbert de Beaulieu, des pans entiers de la numismatique bretonne et armoricaine étaient en friche depuis plus d'un siècle quand nous avons créé la Société.

Telle est toujours notre ambition: si nous sommes les seuls, ou presque, à avoir limité notre objet à notre histoire nationale et à rien d'autre, à avoir limité notre objet à l'étude à l'exclusion du commerce, c'est bien pour que la numismatique bretonne soit la mieux étudiée d'Europe.

Mais, comme vous le constaterez, cela s'accompagnera de progrès qualitatifs pour notre revue: les nouvelles techniques le permettent.

Tout cela au service de l'histoire de notre pays. ■

DANIEL CARIOU

^{1.} In Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne (SHAB), tome LXXX dans un article intitulé « La numismatique bretonne des origines au XX^c siècle : une historiographie spécifique ? ».

8003

SOMMAIRE

Annales 2002

Dépôt légal Juin 2004
Directeur de la publication: Daniel Cariou
Mise en page: C. Fontenoy





Teston de Bretagne de François Ier, Rennes. Musée Dobrée N-3235, coll. Soullard. Cliché G. Salaün. Musée Dobrée, Nantes, Conseil Général de Loire-Atlantique.

La Gaule Armoricaine

Un statère coriosolite en Languedoc?	Patrick Galliou	5
Un troisième statère au droit vénète Classe V variété typologique et au revers inédit de type vénéto-riedone	Gérard Fontenoy	7
LE MOYEN ÂGE BRETON		
Incunable – Projet d'article de Paul Soullard Descriptions de quelques monnaies inédites de Bretagne	Gildas Salaün Jean-Luc Guihard	9
Un double tournois de Charles de Blois surfrappé	DANIEL CARIOU	45
Le seigneuriage en Bretagne durant la Guerre de Succession: les apports de l'analyse physique	Maryse Lemarquant Gildas Salaün	47
LA RENAISSANCE		
Liard au dauphin pour Nantes	Daniel Cariou	67
Les différents de maître de Pierre Champion retrouvés? Autres différents sous François I ^{er}	Daniel Cariou	69
LE XVII ^E		
Ymbert d'Orléans Échevin de Nantes	Isabelle Delanoë Gildas Salaün	75
Noblesse de Bretagne Un jeton inédit – Famille de Goulaine	Henri Vié	81
Un jeton énigmatique d'un gouverneur de Bretagne	Daniel Cariou	83
Le sceau de Gilles II Jean-François de Beauvau du Rivau Évêque de Nantes retrouvé	Jean-Luc Guihard	85
LE XVIII ^E		
Un jeton des États de Bretagne semblant inédit	Jean-Pierre Bodiguel	89
Présentation de billets communaux de la France révolutionnaire (1790-1793)	Jean-Pierre Bodiguel	91
La médaille de la défaite de l'Escadre de Brest (1798)	Daniel Cariou	93
LES XIXE ET XXE		
Un autre corsaire malouin dans l'Océan Indien	Daniel Cariou	95
Inexplosibles et pyroscaphes de la Loire	Daniel Cariou	97
Quelques objets provenant de l'atelier d'Émile Monier	Daniel Cariou	99
Actualités numismatiques bretonnes		101

8003

Un statère coriosolite en Languedoc?

PATRICK GALLIOU

Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale Centre de recherche bretonne et celtique (UMR 6038 du CNRS)

A SURVEILLANCE RÉGULIÈRE des sites de vente aux enchères sur Internet 1 offre, à qui s'y livre, divers renseignements intéressants sur les commerces – et, partant, sur les découvertes – de monnaies antiques sur le territoire français. Relativement nombreuses – une soixantaine, en général – les monnaies gauloises qui v sont présentées témoignent sans doute de la dispersion cyclique de collections privées, mais révèlent aussi des découvertes fortuites et, peut-être plus encore, l'activité des utilisateurs de détecteurs de métaux 2... Lorsque l'on tente de corréler l'origine tribale de la monnaie et la localisation géographique du vendeur, on s'aperçoit d'ailleurs que, dans la grande majorité des cas, ces deux identifiants sont identiques, ou très voisins. Il est donc manifeste qu'existe un réseau de « petits » vendeurs injectant dans le circuit des enchères le produit de « trouvailles » faites dans leur région d'activité.

C'est cette observation qui nous a amené à nous intéresser à un statère coriosolite, mis en vente sur *eBay* à la fin du mois d'avril 2003 ³. Bien que d'excellente conservation ⁴, cet objet n'a certes rien d'exceptionnel (Fig. 1).

On aura sans peine reconnu un statère de classe 3⁵, frappe précédant de peu la conquête césarienne, et dont les exemplaires constituent, par exemple, près de 30 % des monnaies gauloises découvertes dans l'*oppidum* coriosolite d'Alet en Saint-Malo ⁶.

C'est donc plutôt dans le lieu de sa trouvaille que réside l'intérêt de cette monnaie. Le vendeur, interrogé par nos soins, a eu l'amabilité de nous indiquer qu'il résidait dans le Languedoc et y avait acheté l'objet, sans toutefois que le lieu de découverte exact puisse être précisé. Bien que nous ne puissions donc être totalement assuré de la réalité d'une trouvaille locale, il semble toutefois hautement probable que cette monnaie fut mise au jour dans la région précitée. Ceci n'a, à vrai dire, rien d'extrêmement surprenant si l'on se souvient que d'autres frappes coriosolites furent exhumées, voici quelques décennies, dans le Nord-Est de l'Espagne 7. Cette trouvaille, si elle est avérée, vient donc confirmer, une fois encore, l'importance de l'axe transpéninsulaire Bordeaux-Narbonne dans le commerce de l'Armorique pré-romaine avec le bassin méditerranéen 8.



- 1. Comme eBay, Aucland et Delcampe
- 2. Il est remarquable de voir que la très grande majorité des objets archéologiques proposés à la vente est de nature métallique...
- 3. Réf. 3020738038.
- 4. Poids: 6,10 g.
- Sur les frappes coriosolites, voir en particulier: K. Gruel, Le trésor de Trébry (Côtes-du-Nord). Premier siècle avant notre ère, Paris, 1981; K. Gruel, La monnaie chez les Gaulois, Paris, 1989, p. 53-63.
- $6.\,L.$ Langouët, Les Coriosolites, un peuple armoricain, Saint-Malo, 1988, p. 43, tableau 1.
- L. Richard, « Monnaies coriosolites en Espagne », Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, CII, 1973, p. 157-159 (deux monnaies à Ampurias, une à Tarragone).
- 8. Sur ce point, voir en particulier: P. Galliou, Les amphores tardo-républicaines et les importations de vins italiens en Armorique à la fin de l'Âge du Fer, Brest, 1982; Y. Roman, De Narbonne à Bordeaux: un axe économique au I^{er} siècle avant J.-C., Lyon, 1983.

8003

Un troisième statère au droit vénète classe V Variété typologique et au revers inédit de type vénéto-riedone

GÉRARD FONTENOY

A DIFFUSION d'informations relatives à des documents de la numismatique armoricaine, peu ou pas connus des amateurs non scientifiques, peut avoir comme heureuse conséquence la découverte d'éléments exceptionnels, tel ce statère en argent allié¹, au droit particulier déjà répertorié² mais associé à un type de revers inédit (fig. 1).

- Droit: tête à droite, du type de la classe V de la série en argent allié attribuée aux Vénètes, se distinguant principalement par la présence de 3 globules sur la joue et d'un filet décoratif cernant le volume de la face.
- Revers: cheval androcéphale tourné à gauche, conduit par un aurige tenant les rênes; devant, volutes en S; dessous, roue à 4 rais.
- Poids: 6,03 g.



1. Ce statère m'a été signalé par Gildas Salaün. Il provient du Musée de Châteaubriant, parmi une douzaine de monnaies gauloises présentée sommairement dans le Bulletin archéologique et historique de Nantes, 1998, page 33.
Dans un article de G. Aubin et M. Amandry, paru dans la même revue en 1986, Les monnaies grecques et gauloises du musée de Châteaubriant, il est précisé que 12 monnaies gauloises étaient encore conservées alors que le musée en possédait 35 en 1904. Cette précision a son importance: notre statère figurait dans

Nous sommes en présence d'un type de revers inédit, intermédiaire entre ceux des Vénètes et ceux des Riedones en argent allié.

Or, nous connaissons déjà deux statères de même coin de droit reprenant chacun l'un de ces deux types de revers ³ et que nous dénommeront respectivement A et B.

A: statère vénète dont le revers de la classe V porte le cheval androcéphale tourné à gauche, sans rênes, l'aurige réduit à une simple tête humaine; devant, volutes en S; dessous, roue à 8 rais. Poids: 6,05 g (fig. 2).



B: statère hybride vénéto-riedone dont le revers, apparenté à ceux de la classe IV riedone, porte le cheval androcéphale tourné à droite conduit par un aurige dont la main tient les rênes; devant, vexillum supposé; dessous, roue à 4 rais. Poids: 6,00 g (fig. 3).

les fonds du musée de Châteaubriant avant la découverte du trésor de Pipriac en 1908 et ne peut donc provenir de cette trouvaille. Cette monnaie est actuellement conservée au Musée Dobrée à Nantes sous le n° D997-1-133.

- « Une variété typologique originale du monnayage vénète en argent allié » dans Annales 1995 de la SBNH, pages 5 à 9.
- 3. « Un statère hybride vénéto-riedone inédit » présenté à la SBNH en février 2002.



Le revers du 3° exemplaire de même coin de droit présenté ici, que nous dénommeront C, reprend les éléments des deux autres statères A et B.

- Éléments du revers A de type vénète :
 - Orientation à gauche du cheval androcéphale.
- Volutes en S devant le cheval.
- Style de la tête de l'aurige.
- Éléments du revers B de type riedone :
- Style général et posture du cheval androcéphale, particulièrement la position des jambes avant.
- Présence d'un aurige.
- Rênes tenues par l'une des mains de l'aurige.
- Roue à 4 rais.

Ainsi, nous répertorions dorénavant trois statères de même coin de droit, de poids identiques, et portant trois revers de facture différente.

- Statère A: revers vénète classe V.
- Statère B: revers riedone apparenté à la classe IV.
- Statère C: revers inédit intermédiaire entre A et B.

Le type C est l'élément qui nous donne, sinon la solution de l'énigme posée par les revers d'A et B attribués à deux peuples émetteurs différents, au moins des pistes de recherche.

Sa découverte remet en cause mes hypothèses précédemment énoncées quant à l'emploi d'un revers riedone avec un droit vénète sur le type B par erreur du monnayeur lors de la frappe, mais confirme la chronologie relative externe envisagée, le type C étant alors le jalon qui manquait dans l'évolution des revers du type vénète vers le type riedone. La chronologie de la frappe de ces trois statères semble s'établir à l'évidence dans le sens A - C - B.

Cette chronologie induit la création par les Vénètes du type de revers à la roue riedone.

Toutefois, le type du droit de nos trois statères n'appartient peut-être pas à la classe V vénète.

En effet, dans le catalogue des monnaies celtes du Musée de Bretagne à Rennes, figure, page 166 sous le n° 460 (fig. 4), un statère en argent allié vénète classe IIIa, classe précédant immédiatement la classe V, dont le droit est de style analogue à celui de nos trois statères: il en est pratiquement semblable, mais sans les caractères distinctifs exceptionnels de leur droit, au point que, faisant abstraction de son revers, on pourrait le ranger dans la classe V; à l'inverse, on pourrait tout aussi bien envisager le droit de nos trois statères antérieur à l'émission de la classe V. En fait, ce style de droit se retrouve associé à des revers vénètes de la classe III au sanglier ou de la classe V à la roue à 8 rais, tout comme aux revers des statères C et B à

Alors, la frappe des séries en argent allié chez les Riedones et les Coriosolites pourrait avoir débuté simultanément.

la roue à 4 rais, prototypes des revers riedones.



LES INCUNABLES DE LA NUMISMATIQUE BRETONNE

Projet d'article de Paul Soullard

GILDAS SALAÜN – JEAN-LUC GUIHARD

Présentation

PAUL SOULLARD (1838-1930), numismate nantais bien connu, demeure avec Alexis Bigot l'un des chercheurs qui a découvert et sauvé le plus de types monétaires bretons. Bien qu'il n'ai jamais publié d'ouvrage sur le sujet, sa contribution reste aujourd'hui encore totalement incontournable. Le projet d'article présenté ci-après aurait dû constituer un apport fondamental à l'étude de la numismatique médiévale bretonne car Paul Soullard avait réuni et étudié une vingtaine de monnaies alors totalement inédites et dont certaines le sont encore à ce jour. Malheureusement, pour des raisons inconnues, l'auteur n'a pas publié cette étude que nous livrons aujourd'hui telle quelle. Ce manuscrit conservé dans les archives du musée Dobrée à Nantes, date certainement des toutes premières années du XX° siècle. Plus précisément, il est antérieur à l'année 1904, car l'écu d'or à la Cordelière n'y est pas mentionné et Paul Soullard l'avait justement découvert cette année-là l.

La majorité des monnaies présentées faisaient partie de la collection personnelle de l'auteur et sont aujourd'hui conservées au musée Dobrée. Parmi les plus marquantes, on peut signaler:



Le n° 1 qui serait un denier du Xe siècle de la région de Vannes. Cette monnaie est actuellement conservée au musée Dobrée sous le n° N-2977.



L'imitation du double tournois de Philippe VI (n° 10), mais dont l'attribution à Nantes semble très incertaine. Les éléments qui séparent les lettres du champ sont sans nul doute des fleurs de lys (accostées de deux points en haut et en bas) et non des mouchetures. Cette pièce est également au musée Dobrée N-2975.

^{1.} Paul Soullard commence par ces mots « le 8 avril dernier, j'eus la bonne fortune de faire l'acquisition d'une monnaie d'or bretonne... ». Extrait de « Un écu d'or à la couronne de François II, duc de Bretagne », Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, tome 45°, 1904, p. 99 à 102. Par ailleurs, la monnaie fut présentée à la séance du 7 juin 1904, voir P.V. p. XXXIV.



Enfin, une autre pièce dont l'attribution est très incertaine, un blanc à l'hexalobe de Jugon (n° 15). Je pense qu'il s'agit d'un N mal lu et/ou mal venu à la frappe. L'agrandissement photographique du détail de cette monnaie qui est au musée Dobrée N-3424 permettra au lecteur de se faire une idée.



Malgré ces quelques incertitudes, ce travail est un apport capital à l'étude de la numismatique ducale bretonne et il est temps de le faire connaître.

Suivent la reproduction de deux versions de ce projet d'article avec leur transcription et enfin, une planche exécutée à la plume par l'auteur lui-même. ■

Quelques monnaies inédites de Bretagne

Depuis le temps déjà assez éloigné 1857, où Bigot publiait son ouvrage sur les monnaies du Royaume et Duché de Bretagne, ouvrage copié presque textuellement une année plus tard par Poey d'Avant, Monnaies Féodales de France, en omettant toutefois les Mérovingiennes et celles frappés en Bretagne par les premiers Rois Carolingiens et sous les Rois Charles VIII, Louis XII et François I, monnaies qui tout en étant Royales, sont pour ces derniers souverains, des monnaies Bretonnes puisqu'ils portaient sur ces monnaies le titre de Duc de Bretagne en même temps que celui de Roi de France et que sous leurs règnes la Bretagne n'était pas définitivement réunie à la France puisqu'elle ne le fut que sous le règne de François I^{er} en 1542 (sic).

Dans cet espace de quarante-trois années, la numismatique fit beaucoup de progrès et de nombreuses découvertes vinrent enrichir la collection déjà si importante des monnaies Bretonnes.

Monsieur Caron entreprit de compléter l'ouvrage de Monsieur Poey d'Avant en publiant en 1882 toutes les monnaies Féodales découvertes depuis 1858 et faisant des restitutions par des attributions erronées de ses prédécesseurs.

Dans ce supplément aux Monnaies Féodales la Bretagne est représentée par soixante et onze monnaies, qui jettent un nouveau jour sur la numismatique Bretonne, surtout à l'époque si troublée des guerres de la succession entre Charles de Blois et Jean de Montfort, par l'attribution de monnaies à Jean le Captif, père de Jean IV.

Depuis 1882 quelques monnaies nouvelles ont surgi, fournissant un nouvel appoint à la numismatique Bretonne. Ce sont ces pièces dont je donne ici la description

N° 1¹ + Dans le champ une figure indéterminée (paragraphe rayé: figurant pour la première fois sur les monnaies composées des trois branches jambages, figurant l'M gothique un autre jambage horizontal les réunissant à la base par un autre jambage droit horizontal) au dessus (rayé: au centre un globule)

R/ + Croix 1 g 10

Je donne ici cette monnaie la croyant (rayé: cette monnaie) bretonne et pense pouvoir l'attribuer (rayé: à Nantes ou) à Vannes car on peut trouver les éléments de ce (rayé: s deux) nom dans la première partie de la légende de l'avers VANEAT pour VANETA les deux premières lettres étant liées ensemble, la dernière le T est couché, comme il arrive souvent pour les monnaies de cette époque, que je fais remonter à la (rayé: seconde milieu du dernier) fin du Xe siècle, (rayé; : a seconde) il est moins facile de donner une attribution à la seconde partie de la légende qui doit se lire VICMS en faisant cette attribution je craindrai de faire une erreur, (rayé: je crois que la figure qui occupe le champ du droit doit être un M. Il en est de même de la légende du revers qui ne me donne aucune satisfaction pour toutes les attributions que j'ai essayé de faire.

(rayé: mais je crois cette monnaie bretonne de l'époque fin des invasions normandes)

N° 2 + GUINGANP Dans le champ, débris de ce qui fut la tête des monnaies du Comté de Guingamp.

+ STEPPAN (VO) Croix cantonnée de deux étoiles, au 1er & au 2è, 0 g 93.

Cette monnaie offre une variété importante des monnaies de Guingamp connues jusqu'à ce jour elle consiste dans la fin de la légende du revers qui sert à désigner le titre (rayé: du personnage) de Comte et qui s'écrit sur les monnaies de cette période (O(O) pour COM Comes ici (rayé: au lieu de) l'O de Comes est remplacé par un V parfaitement caractérisé de plus le premier jambage de l'O est supprimé ce qui forme un différent qui est voulu et ne

Peut être attribué à une erreur du graveur. Il conviendrait, par suite de la dégénérescence du type, d'attribuer cette pièce ainsi que la suivante, à la dernière période, peut-être à Henri II Comte de Guingamp 1212 à 1223.

N° 3 + GUINGANP Dans le champ débris de ce que fut la tête des monnaies de Guingamp.

+ STEPHAN CO(O) Croix cantonnée de deux étoiles aux 3è & 4è, 0 g 93. Jusqu'ici, il n'avait été signalé aucune monnaie de Guingamp dont la croix fut cantonnée d'étoiles aux 3è & 4è, c'est sans aucun doute un différent

1. [Pour les légendes de cette monnaie, voyez le document original.]

pour désigner une émission, peut-être pour désigner un atelier autre que Guingamp, soit Tréguier, Lamballe, Quintin ou Moncontour. Elle a dû être émise à la même époque que la précédente.

N° 4 + CONANVS COMECS Dans le champ, monogramme de Conan.

+ REDONIS CIVITA.S Croix 1 g 10

Ce denier de haut billon offre cette particularité que la lettre principale du monogramme est un C bien formé, tandis que tous les autres deniers attribués par Bigot à Conan II ont pour lettre principale de monogramme un E ce qui a fait dire à quelques numismates que Conan avait copié le monogramme d'Erbert Comte du Maine. Comme ce dernier n'offre aucune dégénérescence, on peut sans crainte le classer au commencement du règne de Conan II et en conclure que ce Prince a fait frapper des monnaies à son monogramme et non a celui d'Erbert du moins au commencement de son règne.

N° 5 + IOHAMN COMES Croix, 1 g 11

- + B RITo o ANI E Dans le champ écu triangulaire de Dreux au franc-quartier de Bretagne à 3 mouchetures ovales, posées 2-1 coupant la légende et non séparés par un grenétis. Cette monnaie qui ne porte pas de nom d'atelier doit être à Nantes, car il est incontestable que c'est bien là le Nantois à l'Écu dont parle l'ordonnance de Saint-Louis de 1265, dont voici le passage qui y est relatif.
- « Si attirement que le Roy a fait des Monoyes et tiex.
 « que nuls ne parangnent en sa terre, fors purs Tournois et
 « Parisis & Loenesiens (Deniers de Laon, deûs pour un parisis
 « et commande, pour ce que le pueple cuide qui ne soit mie
 « asses de monoie de Tournois et de Parisis, que len prangne Nantois
 « à l'Ecu et angevins quinze pour douze Tournois, et Mançois un
 « pour deux Angevins, et Estellins un pour quatre Tournois: et veut
 « que icelles monoages queurent ainsi par sa terre, par tel prix
 « devant dit, tout il l'y plaira? Et si aucuns estoit trouvé ou
 « prenant, ou mettant icelles monoys devant dit autrement que
 « il est devisé, cil perdrait sa monoyes ou à qui elle serait trouvée etc.
 Cette monnaie est commune quand elle porte au droit la
 légende suivante:

N° 6 + IOHANNES DVX Ecu triangulaire de Dreux au franc-quartier de Bretagne 0 g 90

Sur le N° 5 Jean I prend le titre de Comte, est-ce comme Comte de Guingamp du vivant de son père Pierre Mauclerc, lequel avait en 1223 dépossédé Henri d'Avaugour de ce Comté, est-ce comme Comte de Richemont, ayant recouvré ce Comté par le mariage de son fils avec Béatrix d'Angleterre en 1268 ou peut-être pour reprendre momentanément un titre porté par ces devanciers avant de prendre le titre de Duc, de plus compétents que moi sur l'histoire de Bretagne pourraient éclaircir ce fait numismatique.

Dans un paragraphe du registre des Olim relatif à la baisse du titre de ses monnaies il est qualifié de Comte de Bretagne:

« Comes Britannie emendarit it hoc quod ipse monetam suam « que erat de pondere novem solidorum minorasit et posuit ad

- « pondus duo decim solidorum ac injunctum fuit dieto comiti ut « expellat Lombardos de terra Sua juxta ordinacionum domini « Regis.
- N° 7 KAROLUS... Dans le champ BRTN sous une couronne rehaussée de 3 fleurs de lys & de 2 trèfles perlés. La couronne coupe le grenétis et la légende, 1 g 20
- + **REDONSI...CIVIS** Croix à branches égales pseudolysée. Ce double de billon de Charles de Blois a bien été publié par Bigot sous le N° 380, il existait alors dans la collection Daubrée (sic) seulement, mais il était inconnu pour Rennes, je crois cette monnaie très rare.

N° 8 KAROL: DEI: GRA BRITANORV: DUX Le Duc debout sous un dais gothique, la couronne sur la tête, revêtu du manteau ducal agrafé par une étoile d'or, à cinq raies, insigne de l'ordre de l'Étoile, fondé par le Roi Jean II, tenant le sceptre de la main droite, la main gauche placée sur la poitrine.

+ XPC: VINCIT: XPC: REGNAT: XPC: IMPERAT Croix fleuronnée, cantonnée de 4 fleurs de lys 3 g 48.

Ce Royal d'or de Charles de blois n'était connu en 1857 qu'à deux exemplaires, un au Cabinet de France, et l'autre dans la collection de Monsieur Danjou de la Garenne à Fougères. Je crois que c'est ce dernier qui vint entre les mains de Monsieur Parenteau et qu'il a publié dans son inventaire archéologique page 88, mais ces deux exemplaires portent en légende au droit KARL: DEI: GRA BRITONV: DUX au lieu de Karol & Britanoru (rayé: qui) de l'exemplaire ci dessus. C'est une variété unique d'une pièce déjà rarissime que je vous signale.

N° 9 KAROLVS: DEI: GRACA: BRITONV: DUX Le Duc, armé de toutes pièces et la visière baissée, brandissant une épée, courant à gauche sur un cheval, coupent la légende

+ XPC: VINCIT: XPC: REGNAT: XPC IMPERAT Croix fleurie & feuillue (rayé: cantonnée de quartes feuilles évidées et boutonnées, chargée) dans un double entourage ogival de quatre pièces, accompagné d'un trèfle à chaque angle rentrant.

J'ai été obligé de prendre le croquis de ce (rayé: royal) franc à cheval de Charles de Blois, sur un dessin médiocre, publié par Monsieur Raymond Serrure dans son Catalogue de Numismatique française deuxième partie: Monnaies Féodales.

Cette magnifique et unique pièce, appartient à Monsieur Henri Macqueron à Abbeville, elle a été publiée pour la première fois dans le bulletin de Numismatique, tome III, page 41.

C'est cette pièce d'or, dont une photographie avait été présentée à la séance du 8 janvier 1895 de (rayé: Nantes) la Société Archéologique, comme le procès verbal à cette date, contenait une inexactitude relativement à la légende.

A/CAROLUS.DEI.GRACIA.DUX.BRITANORUM. R/XRE.VINCIT.XRE.REGN.XRE.IMP.

Il eût été important de contrôler cette légende avec la pho-

tographie, mais cette dernière avait été égarée et à la séance (rayé: suivante) 7 juillet 1896, elle n'avait pu être retrouvée. A cette séance, j'avais présenté quelques observations au sujet de ce franc à cheval qui (rayé: ne) figurent (rayé: pas au procès-verbal) au procès-verbal à cette date.

(paragraphe rayé: le N° 7 n'a pu être émis par Charles de Blois que dans le courant de l'année 1350 puisqu'elle est imitée du petit parisis de Jean II Roi de France, qui avait émis pendant sa captivité par fils Charles, lieutenant du Royaume le 26 mars 1350 et que le Prévost Marcel s'était de suite opposé à l'émission de cette monnaie. Le Duc Charles de Blois avait donc dû cesser le monnayage dont le prototype était décrié. Cette monnaie n'était connue jusqu'ici que par les émissions faites à Rennes et à Tréguier, car celle que donne Poey d'Avant comme étant frappée à Auray avait subi une lecture défectueuse, elle a été restituée à Tréguier par Monsieur Chauffier.

Le N° 8 Royal d'or de Charles de Blois est une imitation servile de celui de Jean II de France émis en 1358. Aucun insigne le désigne comme étant breton, si ce n'est la légende au droit.)

Le Franc à cheval N° 9 ne peut dater que du 25 octobre 1360 puisque la fabrication de son prototype (rayé: ne date que de cette époque) n'a été commencée qu'après le retour du Roi de France de captivité.

Le Blanc, traité historique des monnaies de France page 217 (rayé: pour le N° 8 l'émission n'a pu durer que six ans) et pour le N° 9 un peu moins de quatre ans, ces deux monnaies ont été toujours pour ce motif d'une grande rareté.

En résumé toute la numismatique de Charles de Blois, et elle est nombreuse, n'offre aucun type purement breton, elle est toute imitée des monnaies des Rois de France Philippe VI & jean II à l'exception d'un seul type imité des Gros au Lion, des Flandres.

N° 10 + IOHANES: COMES Dans le champ, deux mouchetures en pal, accostée la première des lettres A N et la seconde des lettres T N.

+ MONETA OPIIV Croix à long pied pseudolysée 0 g 97

Le prototype de (rayé: cette monn double de billon) cette monnaie, qui doit provenir de faux monnayage, puisqu'elle est en cuivre rouge, est le double parisis de Philippe VI qui en a commencé l'émission en (rayé le 27 avril) 1340 & qui fut décrié en 1343, voir Caron, Monnaies Féodales Françaises page 33, ce qui suivant cet auteur permettrait d'en faire l'attribution à Jean le Captif père de Jean IV. Les doubles de billon noir de ce Prince, portent au droit le titre de DUX, tandis que sur cette pièce il prend le titre de COMES. Est-ce une erreur du faux-monnayeur qui a aussi déplacé les lettres remplissant le champ AN TN au lieu de NATN désignant l'atelier de Nantes, de même qu'à la légende du revers les lettres qui suivent le mot MONETA sont incompréhensibles et ont voulu remplacer le mot DVPLEX; mais je crois que la monnaie véritable a existé & que Jean le Captif y prend (rayé: peut-être) le titre de Comte, comme Comte de Montfort.

N° 11 + IOHANNES. DEI. GRA . 2 + BNDITV: SIT NOME: DNI: NRI: DEI: IHV: XPII Croix cantonnée d'une fleur de Lys 2è & 3è

R/BRTANORUM DUX 2 g 30, Couronne rehaussée de trois fleurs de Lys bordure de douze lobes, séparés par des I et contenant chacun un trèfle collection, Paul Séché.

Ce gros blanc d'une conservation parfaite est à très bas titre, c'est du cuivre rouge saucé dans l'argent, est une belle découverte pour la numismatique Bretonne. En plus de sa grande rareté, il est unique jusqu'à ce jour, il donne un type tout nouveau (rayé: type) des monnaies de Jean IV.

Imitées des gros blancs à la couronne de Jean II Roi de France, qui fit l'émission de cette monnaie en mars 1356.

N° 12 +IOHANNES:DVX.X Dans le champ une grande moucheture d'Hermine.

+: BR-ITA-..N-IE:X. Croix, anglaise coupant la légende cantonnée aux 2è & 4è de trois besants réunis en triangles. 1 g 31

Le type de cette monnaie purement bretonne a été décrit par Caron, Monnaies Féodales Françaises N° 82 & 83 (rayé: page 45 celle-ci est) la variété de ce double de billon de Jean IV, consiste dans la position des mouchetures du revers, mouvant de la légende au lieu du centre la lettre terminale de chaque légende, désigne peut-être un atelier, mais lequel?

N° 13 +IO-HAS-DVX-BRI Croix anglaise coupant la légende, cantonnée d'une moucheture et de trois besants réunis en triangles aux 1e- 3è & (?).

+ **COMS RICHEMOT** Dans le champ, sept mouchetures 2.3.2, 1 g 65.

Demi-gros de billon du Duc Jean IV type purement breton.

Cette monnaie a été décrite par Caron, Monnaies Féodales Françaises N° 84 à 89 la variété du N° 13 est dans la légende du revers **COMS** au lieu de **COMES**

N° 14 +IOHANNES.BRITONV.DVX;N Dans le champ, trois mouchetures.

+SIT NOME DNI BENEDICTV Croix fleuronnée 3 g 03

Gros de billon émis à Nantes par Jean V, imitation du gros parisis aux fleurs de lys émis par Charles VI en juin 1413.

Ce gros de billon n'était connu que par les émissions de Jean V faites à Rennes dont quatre exemplaires sont connus & à Vannes dont un seul connu.

N° 15 +IOHANNES:BRITONV:DVX.I quatre mouchetures 1.2.1 dans un double entourage ogival à 6 pièces.

+SIT:NO...DNI:BENEDICTV Croix pattée 2 g 62.

(rayé: cette) Ce blanc de billon de Jean V purement bretonne, est très commune, elle a été émise en grand nombre dans les ateliers de Dinan, Fougères, Morlaix, Nantes, Rennes & Vannes, mais il n'en avait pas encore été trouvé de l'émission faite à Jugon précédemment Jean IV avait émis à Jugon un blanc de billon aux neuf mouchetures. N° 16 +IOHANNES DVX♥V Trois mouchetures 2.1 Dans un grenétis au dessus un besant.

+MO...: .RITANIE Croix pattée, cantonnée d'un point aux 2è & 3è, 1 g 45.

Ce double de billon noir, émis par Jean V à Vannes n'était connu que par celui émis à Rennes et dont on connaît seulement trois exemplaires (Bigot N° 1009.1010.1011) c'est une imitation du double tournois de Charles VI émis en juin 1413.

N° 17 +FRANCIS:BRITONVM:DVX: :N (hermine) Ecu à six mouchetures 3.2.1.

+SIT:NOMEN:DNI:BENEDICTVM: (hermine) (annelet) 3 g 37 Croix formée de trois traits, les deux latéraux s'élargissant en feuilles, celui du milieu servant de tige à une fleur et cantonnée de quatre points; en cœur, R dans un (rayé: quarte feuille) entourage de quatre lobes.

Ce gros d'argent de François II émis à Nantes est très commun, ce qui distingue l'exemplaire ci dessus est le nom de Duc écrit **FRANCIS** au lieu de **FRANCISCVS**

N° 18 KAROLVS:FR....RV:REX (hermine) Buste Royal, couronné & cuirassé, tenant le glaive de la main droite, vu de face jusqu'à la ceinture.

SIT:..MEN:DNI:BENEDITV:N Croix pattée et échancrée, cantonnée, de deux lys aux 2è & 3è et d'une moucheture aux 1e & 4è. 0 g 81.

Ce hardi de billon de Charles VIII Roi de France émis à Nantes a cela de particulier que contrairement à tous les autres connus le buste Royal ne tient pas le sceptre de la main gauche. Julien du Verger est à cette époque maître particulier de la monnaie de Nantes.

N° 19 (hermine) LVDOVICVS:D:G:FRANCORVM: REX:BRITONVM:DVX: Ecu de France couronné et accosté de deux porcs-épics.

(hermine) DEVS:IN:ADIVTORIVM:MEVM:INTEN DE:R: 3 g 38, Croix fleurdelysée, chargée, en cœur d'une quarte feuille boutonnée, cantonnée aux 1 er & 4è d'une moucheture couronnée aux 2è & 3è d'un A couronné. Cet écu d'or aux porcs-épics du Roi Louis XII et de la (rayé: duchesse) Reine Anne parce qu'il porte des initiales au revers.

On a commencé l'émission de cette monnaie le 17 août 1513 or, comme la Reine Anne est morte le 9 janvier 1514, elle a duré un peu moins de cinq mois pour cette raison cette pièce est très rare, il est connu par quatre exemplaires émis à Nantes, Bigot N° 1387 à 1390, l'exemplaire ci dessus vient combler une lacune dans la numismatique de Rennes où il n'est pas connu, Bigot pièces justificatives LVI.

N° 20 +:FRANCISCVS: :R:REX:BRITANIE: DVX:N: Ecu de France couronné, accosté à gauche d'un E couronné et à droite d'une moucheture couronnée; au dessus un soleil.

+:DEVS:IN:ADIVTORIVM:MEVME:INTEND.:N: 3 g 42, Croix fleurdelysée, chargée en cœur d'une quar-

tefeuille boutonnée, cantonnée aux 1er & 4è d'un E couronné et aux 2è & 3è d'une moucheture couronnée; cet écu d'or au soleil a été émis par le Roi François Ier en l'honneur d'Éléonore sa seconde femme qu'il épousa le 4 juillet 1530. L'émission de cet écu d'or doit remonter à 1532, époque du voyage qu'il fit en Bretagne. François I accompagné de la Reine et du Dauphin, pour la proclamation de la réunion (rayé: de la Br) définitive de la Bretagne à la France par les États de la province tenue à Vannes & probablement émise lors de l'entrée de la Reine Éléonore à Nantes le 14 août 1532.

Il existe des douzains de billon qui ont dû être frappés à Rennes à la même époque en l'honneur d'Éléonore. Je considère l'émission de cette monnaie & la présentation du Dauphin (rayé: comme un) aux États de Bretagne comme un fait politique se rattachant à la proclamation de la réunion de la Bretagne à la France.

N° 21 (hermine):FRANCISCVS:D:G:FRANCOR/: REX:BRITAN:DVX: Buste imberbe (rayé: à droite) couronné à droite.

+DEVS (hermine) IN (hermine) ADIVTORIVM (hermine) MEVM (hermine) INTENDE (hermine) N (hermine) ♥ Écu de France couronné accosté de deux mouchetures couronnées à la pointe de l'écu la lettre N, 9 g 20.

Teston d'argent émis à Nantes le 14 janvier 1539 (rayé: 1515 à 1547 ou 1541) Florange dans son catalogue (rayé: de la) vente collection Massieu de Clerval des 5 & 6 juin 1899, par François I, Jehan Taupier était maître particulier de la monnaie de Nantes et avait pour différent un cœur, cette monnaie est différente de celles déjà connues au même (rayé: temps) type, (rayé: le rev) les mots du revers sont séparés par des hermines et la marque de l'atelier de Nantes en pointe de l'écu.

N° 22 FRANCISCVS FRANCORVM REX N Grand F couronné, accosté à gauche d'un lys et à droite d'une moucheture

SIT NOME DOMINI BENEDICTVM N ♥ 2 g 50, Croix droite, engoulée de quatre couronnelles, cantonnée de deux mouchetures aux 1er & 4è et de deux lys aux 2è & 3è.

Dizain de billon, dit Fransciscus émis (rayé: par) à Nantes par François I en 1515 à son avènement, Jehan Taupier étant maître particulier de la monnaie de Nantes, (rayé: cette) le type de cette monnaie n'était connu que pour Rennes (rayé: et faisait pas) à un exemplaire seulement faisant parti de la collection Bigot, il l'a publiée sous le N° 1467.

Mais les mots sont séparés par deux points au lieu du double croissant, puis la croix du revers est pattée et dans l'exemplaire N° 22 les C des légendes affectent la forme d'un croissant au lieu d'un C.

Cette monnaie qui porte sur les deux faces les initiales de la Reine Éléonore seconde femme de François I a du être émise en son honneur lors de son entrée à Nantes, le 14 août 1532, lorsqu'elle (rayé: vint) accompagna le Roi (rayé: accompagné du) et du Dauphin, pour obtenir des États de Bretagne tenus à Vannes la proclamation de la réunion définitive de cette province à la France.

Travers tome II page 297 donne la description des fêtes qui eurent lieu à Nantes pour l'entrée de la Reine mais il se trompe quand il affirme que ce fut à cette occasion que le Roi fit frapper à Nantes une monnaie d'or portant, au droit le buste du Roi couronné et au revers le millésime de 1532, et cité par Le Blanc dans son Traité Historique des Monnaies de France page 264, car cette monnaie ne porte aucun insigne désignant la Bretagne, ni hermine ni lettre monétaire, le Roi (rayé: n'eut pas m) qui encore à cette époque devait tenir à ménager la susceptibilité des Bretons, n'eut pas manqué de (rayé: rappeler sur cette monnaie marquer) de rappeler par des hermines que cette monnaie avait été frappée en Bretagne, en fait celle décrite sous le N° 20, du reste c'est ce qu'il fit jusqu'en 1539, s'il y eut une monnaie frappée à cette occasion par son ordonnance du 14 janvier 1539 (rayé: il n'y eut) il n'y eut d'autres marques que la lettre T pour désigner l'atelier de Nantes et le chiffre 9 celui de Rennes.

(rayé: j'ai eu) Une bien agréable surprise m'était réservée (rayé: quand) en parcourant les procès-verbaux des séances, parus dans le dernier bulletin de notre société, j'ai constaté qu'à la séance du 8 janvier 1895, séance à laquelle malheureusement je n'avais pu assister par (rayé: Monsieur) le président Monsieur de la Nicollière-Teijeiro avait présenté à cette réunion, la photographie d'une pièce d'or de Bretagne frappée au nom du Duc Charles de Blois, je m'étonne que lors de la présentation de cette pièce est passée inaperçue malgré sa grande implication pour la numismatique bretonne. Cette pièce rarissime puisque jusqu'à aujourd'hui il n'en a été signalé aucune autre semblable soit par Bigot, Poey d'Avant, Le Coq-Kerneven ou Caron, est un franc à cheval imité de ceux du roi Jean II de France qui est le premier souverain français a avoir fait frapper des monnaies à ce type, la première (rayé: fut) émission date de 1360 quand le Roi revint d'Angleterre. Celle de Charles de Blois n'a donc pu être émise qu'entre cette date et le 27 septembre 1364 date de sa mort. Sur le champ de la bataille d'Auray. Je n'ai pu voir cette photographie, qui est déposée sans doute aux archives de notre société, parce que j'aurais pu constater une erreur du graveur de cette belle monnaie, car au revers se trouve gravée la légende XRE VINCIT.XRE REGN XRE IMP qui doit être rétablie ainsi XPC VINCIT.XPC REGN.XPC IMP à l'avers se trouve gravée la légende CAROLVS DEI GRACIA DUX BRITANNORUM qui suivant moi devrait être remplacée par celle-ci KA-ROLVS. DEI.GRACIA. BRITANORUM.DUX La première lettre du nom de Charles ne pouvait s'écrire à cette époque que par un K pour la légende du revers il est évident que le mot XRC répété trois fois n'aurait aucun sens et qu'il doit être remplacé par le monogramme XPC qui est usité pendant tout le Moyen Âge pour Christus. Le Christ est vainqueur, le Christ règne le Christ triomphe, légende que l'on retrouve encore sur la magnifique pièce d'or du même Prince, le Royal d'or imité aussi du royal d'or de jean II de France qui fit l'émission du royal d'or, deux ans avant l'émission du franc à cheval c'est-à-dire en 1358. Il n'est donc pas étonnant que ces deux pièces soient de toute rareté puisque pour le franc à cheval l'émission a été limitée à quatre ans et le royal à six au plus et que Jean IV après la mort de son compétiteur a dû s'empresser de les faire disparaître le plus possible en les envoyant à la fonte dans ses ateliers monétaires (rayé: de)

CH 1341-1364 27 septembre PH.VI 1327-1350 Jean II 1350-1364 8 avril

La période de l'Histoire de Bretagne comprenant les règnes de Jean de Montfort dit le Captif, Charles de Blois & Jean IV dit le conquérant est celle qui a fourni la plus grande quantité à notre pays, car ces souverains émirent non seulement des monnaies au type purement breton mais encore (rayé: émirent des) firent encore des émissions imitées des monnaies françaises, flamandes & anglaises elle se compose pour cette période d'environ 170 variétés soit en or, en haut billon pour tenir place de l'argent & en billon noir!

quelques Bonnaces inedites De Bretagne Degries le temps Dija assez choigne 1857, où Bigot publicit dan aurage der les mormon de Dojacome une annie plus tand for - Poer & Arant Monnais Feodal, De Frances for d'en Ditagne frances principiennes chaelles Darollingiens it Sous to Rois Charles VIII Yours XII X Françoist, mormans grin tout on Nout Rayales, South hour ces Derniers doliveraino, Des monnaies Butonnes friesqu'ils portount du cer Bronnaiss le tetre De Que Se Britog- en mime tempos que ce hui de Poi De France et que Land leur segues Les Brotagne Or start from Definiferement lieunia a la France Just the one le fut que Sous la rigne de Hamit Rumin stegue fit beaucourf De Progri, A De Bomba Queauxests Vincent corricher, la collection Dija de importante Des Bonnaies Brelonnes A: Caron entreprit De Complite Lourray On M' Cour Ant en foublish en 1882 touts les monnies Finales Dicouvert, Defruis 18/8 Destartitutions four Suite Des attributions extoning De des fride desseurs. ans co Sufficient our Francis, Jestel la Peretagne est refresente four coisantes onze Gowalles Monnaies, que jettent de Moureau f Sur la minio shategue Butonne Sentant à Lefrogne & trouble Desquerres del Juccession entre Charles De Blis of Gener de Francy four to thibetion a Mormais, a Jean La Coffee frehe de Jean 14

Mr Croise # 5VINGANP Jano Le champ Debris De ce que La dete du morrais da Conte de guang A STEPPAN (VOD Croix Contonne Cette Monnair of 2 2'0 de Comes can

9-9 KAROLUS ... Dans La champ BRTN Stones une Consoner rehaussie De 3 flower De Ly De 2 Krifts parles La Couronne Co Le grenete, cha Lagino. 1 gr 20 REDORSI .. CIVIS crown a branches egals, Josawolnyse Ce Double De Bellow De Charles De Polais a been et frublie four Bigot Source 90 380 il existant alors Dans la collection Daubrie Sentement mais il itait inconne your Rennes, pe crois cette monnau très Crare 9 8 KTROK: DEL: GRA BRITANORIS: DIX & Due Debout Jous un Dais gotheque, la couronne Lucha tete Ceretta Que Manteux Qual agrafe fran une étaile Dor à cong lais, insigne Del'ordre Del took fonde fran le Roi Jean 11, le mont le Sceptre Dela main do to la main ganche fluer Her La froitrine AXPAIVINGIT: XPA: RAGNAT: XPA: IMPERAT Croix fauronne, Cartonnee De 4 flewinderlys 3th 48 Ce Royal Jan D. Charles De tolais nithat comme qu'à deux exemplaine, fun an Cabinet De France she l'autre Quarta collection De M2 Danjon Dela Garenne a Fragery pe crois que c'est a dernier qui Vent entre les mains De Br Brentene at quil a foublie Dava Son invento archeologique fragel 88, Mbis cas deux englaires portent en legende an Drack KTRL: DAI: 6RA BRITORV: DIXX au lieu De Karol & De Britanoru go De L'anent lan ci deday C'est une Variete Unique Dione frien De la lazistime gree je Vous dignale KIROLVE: Dal: GRACIA: BRITORV: DIS Le Due, arme Detouts fries Ata Pisiere Causes, bromissant une ofrer, courant Sur un cheral caparaconne à les armes, l'épre Du Cheral, confrent la légende * XPa: VIRAIT: XPa: RaGNAT: XPa: IMPERAT Crown flurie a femilia enlowing ogeral de questre pries accompagne Vien trefle à chaque angle centernat

Fai ele obliga Deffundre Le Progried De ce 2000 lois Sur 1 Devain farte ! Monnais find Malqueron à Soberill - la framiere pais ACAROLUS DEI GRACIA DUX BRITANORUM XXREVINCITIRE, REGN. XRE. IMP il ent été important Que controler cette lig I Paulet 184 elle n'arach for emis in 18/8. . n'a te comprence light affer to latour

Li Blum Graite bestory me Des Bronnais De Frame 970 \$ 10banes: Comes Dans accostees buffermiere Des letters A To et la Lee From a long freed pseudo lyse to the former Doll D. Billon leatte Rosanin De faux Momayay fries qu'elle est en eurs 2 13 40 y glafe Deerfin en 13 43 Join Caron, Monnais ise page 33 ce que Surant cet author Doubles De Bellan pour be frostent and droit be titre De DVX tendro que il friend letitre de COMES est ce un Lucent be mot MORETA down incomprehensile et ent voule remplacer to mot DVPLEX; mais perois monnace Veritable a existe gra que to be titre De Conte london \$ 105 Annes DEI-GRA 24 BRDITY SIT : nosna: Dninki Dai: Ibv XPII continue dune fleur De Lys aux 2 x3 & BRTARORVM DUX Colorenne Solhanski De trois Collection Caul Bethe e gron blanc Dune conserval ash une belle Dicourerto flower to Rumismalle que Below Brown insiteed Des grow blanch a la Couronne De Feaul rois de France que fit l'inission de cette monnais & en mark 1356 70/2 +10bANDAS:DVX.X Daurle champs une grande Baychetare +:BR-ITA-..n-161:X. Crois anglaise conform o'Hermine Cantonnie augl x 4 Dune Moustation mousan aux 2 a 3 De brois besants lumis en trion Le type De catte monnais fourement Debut four Caron Mechanics feadoles Francaises fo College est La gariete De la Done Ode Jean IV consiste Dans le x qui termene Chacun The ligandes of Dans la frostition Des monchetiers La lettre terminale De Chaque lage pentitre un atelier mais legill? +10-bAS-DVX-BRI Crow anglain Confount labyende Centerini Course moucheture of De trois besants keunio Alin + coms Richamor Danole champo, Sept mouch tur, 213.2 Demi gras De Billon de Duc Jo frement breton of Dierite pour caron Bonnais Feadules Firenewises Nos 84 also La Variete est Dans ta legende Que Breis Coms autenede 9 44 + 10 HARNES BRITORV. DVX R Dano be champ, trois Brouchky ? + SIT nosne DNI BENEDICTY Cross flourshmen Cros De Billow emis a hartly four Somitation Que gros pourisis aut fleliro De yes de emisfur Charles VI en Juch 1413 11 Valle Cognos De Bellow n'etait connu que pour les Entersions De Jean V faites a Pennes fort quatre enerof Saires Aful Contrees & a Vannes dont uh Seullonne nay5 +10/0xnNES: BRITORV: DVX. I quatra Douchelions 1.2.1 Dous un doublentourage ogiral a 6 +SIT: no. ; DNI: BEIN EDICTY Crow patter 2 gr 12. jus, Morlain Mante, Ray mes & Vannes, mais il nan avail encore del trouse De l'emissio encore del troute de l'emission faite à Jugon précidems availemes à Jugon un blene de bellon aux peuf M

176+10hANDESDVXOV Erois Boucheton 2.1 Bans un Gernotes and 1914 + SRO ... : RITANIA Cross patter cantonnes dun pointrau 3 x 3 Ca Double De Bellow hoor imis from Jean V a Jannes 9 2/2 Connu que from celui innesta Mennes et Dont Connaft Selelement trois exemplains (Bigoth !! C'esteune instation Du Double Courson the Charles VI imis em Finn 1413 I way + FRAnais: BRITON VSN: DVX: n: 1 Cen ile househeters 3.21. und flour ch captorine Dr gps Coeur R Safran goodle faille entowing for Aulto Ce gras D'argent De François II émis à 4 très commun ce qui Distingue este le nom a Duc ecret FRANCIS au de May & KAROLVS: FR. ... RV: ROX & Busto Boyal Covers me Courses & le glaire De la Jone Dente, Tu De Jace proque à la Contiere SIT: .. man: Dni: Banaditvin Quan hatter of whom he Dear Lys ain 2 x 3 AD and mountables and Ce pandi De Bellow De Charles VIII Por De Tree Departiculier que contravement a lous Les autos Connas De barte Robyal ne tent gras le Degotre De la main, gauche Julin Du Vergen esta este groge mother fartiden del timen that Couronne chaccorte De deux proces-P: DEVS: IN: A DIVTORIVM: MEVM: INTENDE: R: d'un mondetur Couronnie et aux 2 2 35 un A couronnie aux fromes ofpice De Noi Louis XII at Dit Delo Cem anne parke quillporte des initiales an levers. on a confinerce Il ifrustion De cette monnais our comme la Econo from est moste le g Janver 1914, elle a durie un fre Proces de Cing mois pour lette vaison cette pour est tris vare, il est comme fran gretatre exemplain esnis d'Montes Boyot no 1389. à 13 90 l'enemplaire le Dessus Frank Combler une lacure Dank la Rumis matique de Rennes on it n'était from connu Bigot Pieces justification, LVI

THE FRANCISCUSEDS REREX: BRITANIES DVXBN31 Con Se France Couronne, accoste à gande d'un E Couronné cho Proite D'une Monsheture 1: SEVSSINS A DIVTORIVMS MEVMSINTEND : Nº Crain en cour S'une quarte-fecille boutonnies D'un E Couronne et aux 26 x 3° D'une l' Cet la D'or au Soleil émis farts D'Eleonore Il Veron POFRANCISCUSEDOGO FRANCOKOREXSBRITANODUXS onne a Droite TIGBABEIAG +DEVSTINTADIVTORIVM + MEVM + INTENDET N+ Com accoste De deux Bouchters Cour Lecu la lettre N 9022 / FRANCISCUSOFRANCORUMOREXONO Scand F com à gauche d'un ligs et à droite d'un moucheture SATENOMEN COMPNIC BENEDICTUMENOS Crois Proite quatre Couronnelles, Cantonnie De Jeas Monohelters, un exemplaine Seulents shla Colletion Bojot, A Papablice stools be nolly67

Brais les mots sont defrares par Deux fromts au lieux de Double croissant fruis fla crois to u revers est fratte Adams l'exemplaire 9092 les C Des legendes l'affectent la forme b'un croissant au lieu d'un C Cette Gronnais que parte dus les Dur faces les Mitals Darle Rien Elfonore Leonde femin "at the emise en son honneder tors de Ton entre à Bantes, le 14 Roub 1532, lorsquelle tont accomposable Roi accompany Dungshin from La proclamation Dela Ridnion Definition De catte fromme a fur Firancel Erasters Come 11 page 299 Donne to Description Desfetos qui eurent lun a Pranto, from l'elutrice Dela Reine I mais it seterorifa quand it affirme que ce fet une monnais de frontant le milliain De 1582 A Oct from Leblane Dans Som traite historique Des Prohnais De France fonge 26H, car cette granau no porte alicum insigni Disignant La Britagne In hermine ni lettet thronitalre le voi s'ent goles so que encore à celle épaque Desaittinis a dinager la Suceptibilité Qua Bretons, os entyras manque Que repolar din cette fromme Granger De roppeler par Destormines que cette Monnais de la fraffice en Brello gent centre quiet de griel per griel proprie de la griel de per griel per grien 1539, Il Par dan ordonname de 10 Sansier 1539 il nigent il a yent Dantes Marque que The letter T pour designer labeter De Parte et licheffe q celied to

les ffrois vorture de Sames foures fano le de motre vocieté, per constatifique à la Leaner de Seance à l'action pre de de de maintre de la seance de de maintre de la seance de maintre de la la seance de l'action de la seance de maintre de maintre de l'action de la seance de la seance de l'action de la seance de l'action de la seance de l'action de la seance de la seance de l'action de la seance onsuur De for Michelliere Eigeiro arout prise neon stind free of or De Gretaget Jane que ent le Menin the Ceur du Boi Jean 11 Charles IlBlock Cette que est la folemier Jouvernien Francois a avo Des monnaiss à ce type, la promise imised Date De 1360 quand be abe revent to anglitation. Calle De Charles DefBloir n'à done pou être chier qu'antre cetto date at for 21 deffembe 13 les cate de La la Surle Champo Det da taille D' Suray. Je or ai you t ette photoghophia, qui est Deprovid dens Doute laux anchires larreques faurain for constater. De motal decite even Da green De celte felle mufinais, car un revers ce house grave for leganda XRE VINGIT. XRE REGN. XREIMP que Part itrefretablic ainsi XPa VINGIT. XPa RAGN. XPa IMP Và l'avers ce prouve graves le légende CAROLVS DAI GRACIA DIX BRITANCRUM qui Surfant moi Destroit étairent lacce pour celle-ce RAROUVS. DAY GRACIA BRITTHORUM POUX Sa framer lattre du Mom De Charles ne peut s'eerere a cette apoque que pour un R fou In legende tou revero it est with with for le mot XRte regute trois foir mourant accountant of quil both the complace from le monagramma XPC qui estadiza unit frendent monor lage from Obristas. L' Christ est yaing pour, Convert rigne, le athest brionghe, legende que l'on frets Volus La megnifique prise 9 de Du himme frince, be Roya inite aus su royal I or De Jan 11 Detrance grieffitt Du Royal d'or Deux ans asant l'emission de France elest à Dire en 1358 Il n'est Done pour chonnant Ces Deux frices Sovent Detante rabete prisque Fram a charal Comission with limited et le Royal a det aufilies et que Jean 18 most the Son competition a die Sempresser form Despourante Coffices possible en les l'ensayone fonte Dans des ablests monetaire, en et 1341 - 1364 PH.VI 1327 - 1360 Joseph 1860 - 1364

La frisinde De l'Histoire De Brotheguer comprament les Pay The form De Montfort Dit be Copitif, Charles De Bla Conquerant est cell qui a fourni La folis Fran IV Det-le Mande quantité à notre pays, ear les deves Mon Selleberrent Des monnaies au tretse frevenent Breton Des forent meon This embosions imition from cette frewed tensor 1000 Varietis South in or en hant Bellow from tenin place dellargent og en bellem nois REAROUSE DOL ORROLL BRITEDORBE DEL

Description de quelques monnaies inédites de Bretagne

Depuis le temps déjà lointain, où en 1857, Bigot publiait son essai sur les monnaies du Royaume et Duché de Bretagne, ouvrage copié presque textuellement une année plus tard, pour Poey d'Avant, monnaies féodales de France, en omettant toutefois les Mérovingiennes, celles émises en Bretagne par les premiers rois carolingiens et les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier, ces deux derniers princes prenant sur ces monnaies, après le titre de roi de France, celui du duc de Bretagne et les faisant orner ainsi que le roi Charles VIII, de l'hermine, type héraldique de Bretagne, de plus sous leurs règnes, notre pays n'était pas définitivement réuni à la France, puisqu'il ne le fut qu'en 1532.

Dans cet espace de quarante-trois années la numismatique fit beaucoup de progrès et de nombreuses découvertes vinrent enrichir la collection déjà si importante des monnaies bretonnes.

Mr Caron entreprit de compléter l'ouvrage de Mr Poey de l'Avant en publiant en 1882 toutes les monnaies féodales découvertes depuis 1858.

Dans ce supplément aux monnaies féodales, la Bretagne est représentée par 71 monnaies, dont un grand nombre sont des types inédits, elles jettent un nouveau jour sur la numismatique bretonne, surtout à l'époque si troublée des guerres de la succession, par la restitution à Jean le Captif des monnaies qui avaient jusqu'ici été attribuées à son fils Jean IV.

Depuis 1882, quelques monnaies ont surgi, fournissant à la numismatique un nouvel appoint à la numismatique bretonne.

Ce sont ces monnaies dont je donne ici la description.

N° 1 1 Dans le champ une figure indéterminée.

Croix, poids 1 gr 10, Denier de Billon de type breton, je crois pouvoir l'attribuer à Vannes, car on peut trouver les éléments du nom de cette ville, dans la première partie de la légende de l'avers pour Vaneta ², les deux premières lettres étant liées ensemble

La dernière le **T** est couché, comme il arrive souvent pour les monnaies de cette époque, que je fais remonter à la fin du X^e siècle. Il est moins facile encore de donner une attribution à la seconde partie de cette légende que je lis **VICMS**. Il en est de même de la légende du revers, qui ne me donne aucune satisfaction, pour toutes les attributions que j'ai essayé de faire.

N° 2 Dans le champ, débris de ce qui fut la tête des monnaies du comté de Guingamp.

Croix cantonnée de deux étoiles au 1er & 2è.

Denier de haut Billon, poids 0 gr 93.

Cette monnaie, une des plus commune comme type, de la collection bretonne, offre cependant une variété importante des monnaies de Guingamp, elle consiste dans la fin de la légende du revers qui désigne le titre du personnage, qui s'écrit sur les monnaies de cette période (O (O) pour (O M Comus, ici l'O de Comus est remplacé par un V

parfaitement caractérisé, de plus le premier jambage de l'**O** est supprimé, ce qui forme un différent qui est voulu et ne peut être attribué à une erreur de graveur.

Il conviendrait, par suite de la dégénérescence du type, d'attribuer ce Denier ainsi que le suivant, à la dernière période de ce monnayage sous Henri II Comte de Guingamp 1212 à 1223.

N° 3 Dans le champ, débris de ce qui fut la tête des monnaies du comté de Guingamp.

Croix cantonnée de deux étoiles, aux 3è & 4è.

Denier de haut Billon, poids 0 gr 93.

Jusqu'ici, il n'avait été signalé aucune monnaie de Guingamp dont la croix fut cantonnée d'étoiles aux 3è & 4è Cantons; c'est sans aucun doute un différent pour désigner une émission, peut-être aussi pour désigner un atelier autre que Guingamp, soit Tréguier, Lamballe, Quintin ou Moncontour, il a dû être émis à la même époque que le précédent.

^{1. [}Pour les légendes de cette monnaie, voyez le document original.]

^{2.} Comme l'orthographe de vannes, VANETA, pouvant présenter quelques doutes, je ferais remarquer que Bigot au N° 7 de son ouvrage donne une monnaie au revers de laquelle on trouve la légende.

Conan II, 1040-1066

N° 4 Dans le champ monogramme composé d'un C bien formé comme lettre principale dans l'intérieur du C deux boucles pouvant former un B ou un R à la suite de ces boucles trois jambages III accompagnés au-dessus & audessous d'un point en losange le C est accosté à gauche d'un petit point rond.

Croix pattée

Denier d'un haut billon, poids 1 gr 10.

Ce denier offre la particularité que la lettre principale du monogramme est un C bien formé tandis que tous les autres deniers attribués par Bigot à Conan II ont pour lettre principale du monogramme un E, ce qui a fait dire à quelques numismates que Conan avait copié le monogramme de Erbert, Comte du Maine; comme ce dernier n'offre aucune dégénérescence, on peut sans crainte le classer au commencement du règne de Conan II et en conclure que ce prince a émis des monnaies dont le monogramme n'a aucune ressemblance, avec celui bien connu de Erbert.

Jean 1er, 1237-1286

Nº 5 Croix

Dans le champ, écu triangulaire de Dreux, au franc-quartier de Bretagne à trois mouchetures ovales, posées 2 - 1, composant la légende et non séparé pour un grénetis. (sic)

Denier de haut Billon, poids 1 gr 11.

Cette rarissime monnaie qui ne porte pas de nom d'atelier, doit être attribuée à Nantes, car il est incontestable que c'est bien là le Nantois à l'écu dont parle l'ordonnance de Saint-Louis de 1265 dont voici le passage qui y est relatif.

- « Si attirement que le Roy a fait des monnaies est tiex.
- « que nuls ne parangnent en sa terre fors pour tournois et
- « Parisis & Loenesiens (Deniers de Laon) deûs pour un parisis.
- « Et commande, pour ce que le puele cuid qui ne soit nié
- « asses de monnaie de tournois et de Parisis, que l'en prangne Nantois
- « à l'écu et Angevins, quinze pour douze tournois et Mançois un pour
- « deux Angevins, et Estellins un pour quatre tournois : et veut que icelles
- « monnaies queurent ainsi par sa terre, par tel prix devant dit
- « tout comme il n'y plaira. Et si aulcuns étoit trouvé, ou prenant, ou
- « mettant icelles monoyes devant dit, autrement que il est devisé, c'il
- « perdrait sa monoye ou à qui elle serait trouvée etc.

N° 6 Cette monnaie est commune quand elle porte au droit la légende suivante:

Croix, poids 0 gr 90.

Même revers que le précédent

Denier de Billon

Sur le N° 5, Jean I prend le titre de Comte, de même, (paragraphe rayé: ce ne peut être, est-ce comme Comte de Guingamp du vivant de son père, Pierre Mauclerc, lequel avait en 1223 dépossédé Henri d'Avaugour de ce Comté à qui il aurait pris ce titre sur cette monnaie. Est-ce comme Comte de Richemont, ayant recouvré ce Comté par le mariage de son fils avec Béatrix d'Angleterre en 1268? ou peut-être pour reprendre momentanément un, préparait indépendamment du titre du Duc et, titre porté par quelquesunes de ces prédécesseurs, de plus compétents sur l'histoire de Bretagne pourraient éclaircir ce fait numismatique.) dans un paragraphe du **Registre** des **Olim**, relatif à la baisse du titre de ses monnaies, Jean I est qualifié de Comte de Bretagne.

- « Comes Britannie emendant hoc quod ipse monetam
- « Suam que crat de pondere novem solidorum ac injuctum
- « et posuit ad pondus dusdecim solidorum ac injuctum
- « fuit dieto comiti ut expellat Lombardos de terra sua
- « juxta ordicionem domini regis »

X de Bretagne IOHANNES COMES BRITANIE au lieu du titre de DVX. Ce titre de Comte de Bretagne fut pris, (rayé: souvent par), quelquefois par, le Duc Jean I. Pendant son règne son père Pierre I prend généralement le titre de Comte de Bretagne voir les preuves de Dom Lobineau, tome II, page 357 à 362.

La légende du sceau appendu par Yolande de Bretagne fille de Pierre I à une charte en faveur de l'abbaye de St Victor du mois de juin 1259, porte:

S'HYOLENDIS, FILIA,P. COMITIS BRITANNIE

Charles de Blois 1341-1364

N° 7 KAROLUS. Dans le champ BRTN. Sous une couronne rehaussée de 3 feuilles de lys & de trèfles perlés. La couronne coupe le grénetis et la légende;

+ **REDONSI...CIVIS.** Croix à branches égales pseudolysée

Denier de Billon, poids 1 gr 20

On connaissait précédemment deux deniers de Billon au même type, l'un publié par Bigot sous le N° 372 était attribué par lui à Auray, parce qu'il portait au revers la légende **AREG....CIVIS** mais Caron a rétabli la lecture de cette légende en **TREG CIVIS** qu'il complète par **TREGORIS CIVIS**, celle de Tréguier, en effet la qualité de ville peut être attribuée à Tréguier, qui était ville épiscopale, tandis que Auray n'a pu être désignée avec cette qualité. Cette monnaie était alors dans la collection du docteur Aussant à Rennes.

Un second denier avait été publié par Bigot sous le N° 380 avec au revers la légende **NANE...CIVIS**, connu provenant de la collection Dobrée et doit être classé sans conteste à Nantes.

Le N° 7 est le troisième exemplaire connu et vient s'ajouter à la suite des monnaies émises à Rennes.

Ces trois pièces dont des imitations du double Parisis noir de Jean II de France, lequel fut émis le 26 mars 1359, nos pièces bretonnes ont vraisemblablement été émises dans le courant de 1360, je les crois très rares.

N° 8 KAROL: DEI: GRA / BRITANORU: DVX. Le Duc debout sous un dais gothique, la couronne sur la tête, revêtue du manteau ducal, agrafé par une étoile d'or, à cinq raies, insigne de l'ordre de l'étoile fondée par le roi Jean II, tenant le sceptre de la main droite, la main gauche placée sur la poitrine.

+ XPC: VINCIT: XPC: REGNAT: XPC: IMPERAT. Croix fleuronnée, cantonnée de fleurs de lys.

Royal d'or, poids 3 gr 48

Le royal d'or de Charles de Blois n'était connu en 1857 qu'à deux exemplaires, l'un au cabinet de France, l'autre dans la collection de Monsieur Danjou de la Garenne à Fougères, je crois que c'est ce dernier exemplaire qui vint entrer dans celle de Monsieur Parenteau et qu'il a publié dans son inventaire archéologique page 88, ces deux exemplaires portant en légende au droit KARL: DEI: GRA/BRITONU: DUX au lieu de KAROL: DEI: GRA/BRITANORU: DUX légende de l'exemplaire que je présente et par conséquent variété unique d'une pièce déjà rarissime. C'est une imitation servile du Royal d'or du Roi Jean II émis en 1358, aucun insigne ne le désigne comme étant breton si ce n'est la légende du droit. L'émission de cette monnaie a été faite en Bretagne sans doute en 1358 et a du cesser lors de l'émission de la suivante en 1360.

N° 9 KAROLVS: DEI: GRACIA: BRITORV DV*. Le Duc, armé de toutes pièces et la visière baissée, brandissant une épée, courant à gauche sur un cheval caparaçonné à ses armes, l'épée et les pieds du cheval coupent la légende.

+ XPC: VINCIS: XPC: REGNAT: XPC: IMPERAT. Croix fleurie & feuillue, dans un double entourage original de quatre pièces accompagnée d'un trèfle à chaque angle rentrant.

Franc à cheval d'or, poids 3 gr 74.

J'ai été obligé de prendre le croquis de cette monnaie, sur dessin médiocre, publié par Monsieur Raymond Serrure, dans son catalogue de Numismatique Française, deuxième partie: Monnaies Féodales.

Cette magnifique et unique pièce, appartient à Monsieur Henri Macqueron à Abbeville, elle a été publiée pour la première fois dans le bulletin de numismatique, tome III, page 41.

C'est cette pièce d'or, dont une photographie avait été présentée à la séance du 8 janvier 1895 de la société archéologique, comme le procès-verbal à cette date, contenait une inexactitude relativement à la légende et indiquée ainsi;

CAROLUS.DEI.GRACIA.DUX.BRITANORUM. +XRE.VINCIT.XRE.REGNAT.XRE.IMP.

Il eut été important de contrôler cette légende avec la photographie, mais cette dernière avait été égarée et à la séance du 7 juillet 1895, elle n'avait pu être retrouvée, à cette séance j'avais présenté quelques observations, au sujet de ce franc à cheval, qui figurent au procès-verbal à cette date.

L'émission du phototype français de cette monnaie ne peut dater au plutôt que du 25 octobre 1360 puisque la fabrication n'en commença qu'après le retour du roi de France de captivité (Le Blanc, traité historique des monnaies de France, page 217). L'émission a dû commencer en Bretagne en 1361, et par conséquent a à peine durer trois ans et demi.

En résumé toute la numismatique de Charles de Blois, et elle est nombreuse, n'offre aucun type purement breton, elle est tout imitée des monnaies des Rois de France Philippe VI & Jean II, à l'exception d'un seul type imité des gros au lion, de Flandres.

Jean de Montfort 1341-1345

N° 10 +IOHANES: COMES Dans le champ, deux mouchetures en pal, accostée la première des lettres AN et la seconde des lettres TN.

+MONETA OPIIV... Croix à long pied pseudolysée

Double en cuivre rouge, poids 0 gr 97.

Le prototype de cette monnaie, qui doit provenir du faux monnayage, puisqu'elle est en cuivre rouge, est le double Parisis de Philippe VI, qui n'a commencé l'émission en 1340 et qui fut décrié en 1343, pour Caron, Monnaies Féodales Françaises, page 33. Ce qui suivant ce savant numismatiste, permettrait d'en faire l'attribution à Jean le Captif, père de Jean IV.

Les doubles de billon noir de ce prince, portant au droit le titre de **DUX**, tandis que sur cette pièce, il prend le titre de **COMES**. Est-ce une erreur d'un faux-monnayeur qui a aussi déplacé les lettres remplissant **AN TN** au lieu de **NA NT** désignant l'atelier monétaire de Nantes, de même qu'à la légende du revers, les lettres qui suivent le mot « moneta » sont incompréhensibles et ont voulu remplacer le mot **DUPLEX**; mais je crois que la monnaie bretonne authentique a existé et que Jean le Captif y prend le titre de comte, comme comte de Montfort.

Jean IV 1345-1399

N° 11 1– IOHANNES DEI GRA 2 -+ BNDIT: SIT: **DOME:DNI: DEI:IHV:XPII**, Croix cantonnée d'une fleur de lys aux 2è & 3è.

BRITANORUM DUX couronne rehaussée de trois de fleurs de lys, bordure de douze lobes, séparés par des **I** et contenant chacune un trèfle.

Gros blanc de billon, poids 2 g 30, collection de Monsieur Paul Séché. Cette monnaie d'une conservation parfaite est à très bas titre, c'est du cuivre rouge saucer dans l'argent, (est une belle découverte, pour la numismatique bretonne en plus de sa grande rareté, elle est unique jusqu'à ce jour,

elle donne un type tout nouveau aux monnaies de Jean IV.) Elle est imitée des gros blancs à la couronne de Jean II Roi de France, qui en fit l'émission en mars 1356.

N° 12 +IOHANES:DVX.X dans le champ, une grande moucheture d'hermine.

+:BR-ITA-.N-IE:X Croix anglaise coupant la légende, cantonnée aux 1^{er} & 4è d'une moucheture mouvant de la légende, aux 2è & 3è de trois besants réunis en triangle.

Double de billon, poids 1 g 31;

Le type de cette monnaie purement bretonne a été décrit par Caron, Monnaies Féodales Françaises N° 82 & 83. La variété de cette monnaie consiste dans la lettre X qui termine chacune des légendes et dans la position des mouchetures du revers, mouvant de la légende au lieu du centre.

La lettre terminale des légendes, désigne peut-être un atelier monétaire, mais lequel?

N° 13 +IO-HAS-DVX-BRI Croix anglaise coupant la légende, cantonnée d'une moucheture au 2è et de trois besants réunis en triangles aux 1er, 3è & 4è

+COMS RICHEMOT Dans le champ, sept mouchetures 2.3.2

Demi-gros de billon, poids 1 g 65.

Le type de cette monnaie est également breton, elle a été décrite par Caron aux N° 84 à 89.

La variété qui distingue cette monnaie des précédentes publiées par Caron est dans la légende du revers **COMS** au lieu de **COMES**.

Jean V 1399-1442

N° 14 IOHANNES.BRITONVU.DVUX+N Dans le champ, trois mouchetures 2 – 1

+SIT NOME DNI BENEDICTV Croix fleuronnée.

Gros billon, poids 3 g 03, frappé à Nantes.

Cette monnaie n'était connue que par celles émises à Rennes dont quatre exemplaires connus; cabinet de France, musée de Rennes, Denis Lagarde à Cherbourg & Danjou de la Garenne à Fougères et pour celle émise à Vannes, collection Bigot.

C'est une imitation du gros Parisis aux fleurs de lys, émis par Charles VI en juin 1413.

N° 15 +IOHANNES:BRITONV:DUX.I quatre mouchetures 1.2.1 Dans un double entourage ogival de 6 pièces.

+SIT:NO..:DNI:BENEDICTV Croix pattée.

Blanc de billon, poids 2 g 62, frappé à Jugon.

Cette monnaie est de type purement breton et très commune, elle a été émise en grand nombre dans les ateliers de Dinan, Fougères, Morlaix, Nantes, Rennes, & Vannes, mais il n'en avait pas encore été trouvé de l'émission faite à Jugon, précédemment Jean IV avait émis à Jugon un Blanc de billon aux neuf mouchetures.

N° 16 +IOHANNES DVX♥V: Trois mouchetures 2.1 dans un grénetis au dessus un besant

+IO....:RITANIE. Croix pattée, cantonnée d'un point aux 2è & 3è.

Double de billon noir, poids 1 g 45, frappé à Vannes.

Cette monnaie émise par Jean V n'était connue que par celle émise à Rennes et dont on connaît seulement trois exemplaires (Bigot N° 1009, 1010, 1011.)

C'est une imitation du double tournois de Charles VI émis en juin 1413.

François II 1458-1488

N° 17 +FRANCIS:BRITONVM:DVX: :N (hermine) Ecu à mouchetures 3.2.1.

+:SIT:NOMEN:DNI:BENEDICTVM (hermine).

Croix formée de trois traits, les deux latéraux s'élargissant en feuilles, celui du milieu servant de tige à une fleur et cantonnée de quatre points; en cœur N dans un entourage de quatre lobes.

Gros d'argent, poids 3 g 37 émis à Nantes.

Cette monnaie est très commune, ce qui distingue l'exemplaire ci-dessus est le nom du Duc écrit **FRANCIS**, au lieu de **FRANCISCVS** et quatre points après le mot Dux au lieu de deux.

Charles VIII, Roy de France 1491-1498

N° 18 (hermine)KAROLUS.FR....RU.REX Buste Royal couronné et cuirassé, tenant le glaive de la main droite, vu de face jusqu'à la ceinture.

SIT...MEN.DNI.BENEDICTU.N

Croix pattée et échancrée, cantonnée de deux lys aux 2è & 3è et d'une moucheture aux 1er & 4è.

Ce Hardi de billon, d'un poids de 0 g 81 émis à Nantes, a cela de particulier, qui contrairement à tous les autres connus, le buste royal ne tient pas le sceptre de la main gauche. Julien du Verger est à cette époque, maître particulier de la monnaie à Nantes.

Louis XII, Roi de France 1499-1515

N° 19 (hermine) LUDOVICVS:D: : FRANCORVM: REX:BRITONVM:DVX: Ecu de France couronné & accosté de deux porcs-épics.

(hermine):**DEUS:IN:ADITORIUM:MEUM:IN- TENDE:R:** Croix fleurdelysée, chargée en cœur d'une quarte feuille boutonnée, cantonnée aux 1er & 4è d'une moucheture couronnée et aux 2è & 3è d'un **A** couronné.

Ecu d'or, poids 3 g 38.

Cet écu d'or aux porcs-épics du Roy Louis XII, est aussi nommé écu d'or de la Reine Anne, parce qu'il porte ses initiales au revers.

On a commencé l'émission de cette monnaie, le 17 août 1513, or comme la Reine Anne est morte le 9 janvier 1514, elle a duré un peu moins de cinq mois, pour cette raison cette pièce est très rare, elle est connue par quatre exemplaires émis à Nantes (voir Bigot N° 1387 à 1390).

L'exemplaire ci-dessus vient combler une lacune dans la numismatique de Rennes où il faisait défaut.

François I, Roi de France 1515-1547

N° 20 +:FRANCISCVS:D:G:.....R:REX:BRITA-NIE:DVX:N: Ecu de France couronné, accosté à gauche d'un E couronné et à droite d'une moucheture couronnée; au dessus un soleil.

(hermine): **DEUS:IN: ADIUTORIUM: MEUM: IN- TENDE: N:** Croix fleurdelysée, chargée en cœur d'une quartefeuille boutonnée, cantonnée aux 1er et 4è d'un E couronné et aux 2è & 3è d'une moucheture couronnée.

Ecu d'or au soleil, poids 3 g 42 émis à Nantes.

(paragraphe rayé: François I avait épousé en seconde noce, le 4 juillet 1530, Éléonore, sœur de Charles Quint. L'émission de cet écu lorsqu'en 1532 il voulut réunir définitivement la Bretagne à la France, il vint en Bretagne, accompagné de la Reine et du Dauphin, il assista à la cérémonie des états à Vannes où eut lieu la proclamation de la réunion de la Bretagne au Royaume, convoqua les états de la province à Vannes où eut lieu la présentation du Dauphin en qualité de Duc de Bretagne, la réunion de la Bretagne fut proclamée en cette assemblée. La Reine et le Dauphin firent leur entrée à Nantes le 14 août 1532, ce fut à cette occasion qu'eut lieu l'émission de cet écu d'or aux initiales de la Reine Éléonore et en l'honneur de son passage en notre ville).

Cette monnaie qui porte sur ses deux faces les initiales de la Reine Éléonore, seconde femme de François I, a dû être émise en son honneur, lors de son entrée à Nantes le 14 août 1532, lorsqu'elle accompagna le Roi et le Dauphin, pour obtenir des États de Bretagne

Tenus à Vannes la proclamation de la réunion définitive de la Bretagne à la France.

Travers tome II page 297 donne la description des fêtes qui eurent lieu à Nantes pour l'entrée de la Reine, mais il se trompe quand, page 300, il affirme que ce fut à cette oc-

casion que le Roi fit frapper à Nantes une monnaie d'or portant au droit le buste couronné du Roi et au revers le millésime de 1532, citée par Leblanc dans son Traité Historique des Monnaies de France page 264, car sur cette monnaie rien ne désigne la Bretagne, ni hermine, ni son titre de Duc; le Roi n'eut pas manqué en cette circonstance de ménager la susceptibilité des Bretons, en faisant marquer sur cette monnaie les insignes de la Province.

S'il y eut une monnaie frappée à cette époque, c'est bien celle décrite plus haut.

N° 21 (hermine):FRANCISCVS:D:G:FRANCOR/I: REX:BRITAN:DVX: Buste imberbe couronné à droite

+DEVS(hermine)IN(hermine)ADIVTORIVM(hermine)MEVM(hermine)INTENDE(hermine)(cœur) Ecu de France couronné, accosté de deux mouchetures couronnées, à la pointe de l'écu, la lettre N.

Teston d'argent, poids 9 g 20

D'après Florange, catalogue de la vente de la collection Massieu de Clerval du 5 & 6 juin 1899, ce teston d'argent a été émis à Nantes, le 14 janvier 1539, Jehan Taupier étant maître particulier de la monnaie de Nantes avait pour différent un cœur.

Cette monnaie offre une variété de celles au même type déjà connues, en ce que les mots du revers sont séparés par des hermines et la marque de l'atelier de Nantes est en pointe de l'écu.

N° 22 +FRANCISCVS FRANCORVM REX N Grand F couronné, accosté à gauche d'un lys et à droite d'une moucheture.

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM N ♥ Croix droite, engoulée de quatre couronnelles, cantonnée de deux mouchetures aux 1er & 4è et de deux lys aux 2è & 3è.

Dizain de billon, poids 2 g 50.

Cette émission fut faite à Nantes vers 1535, Jehan Taupier étant maître particulier de la monnaie de Nantes, différent un cœur.

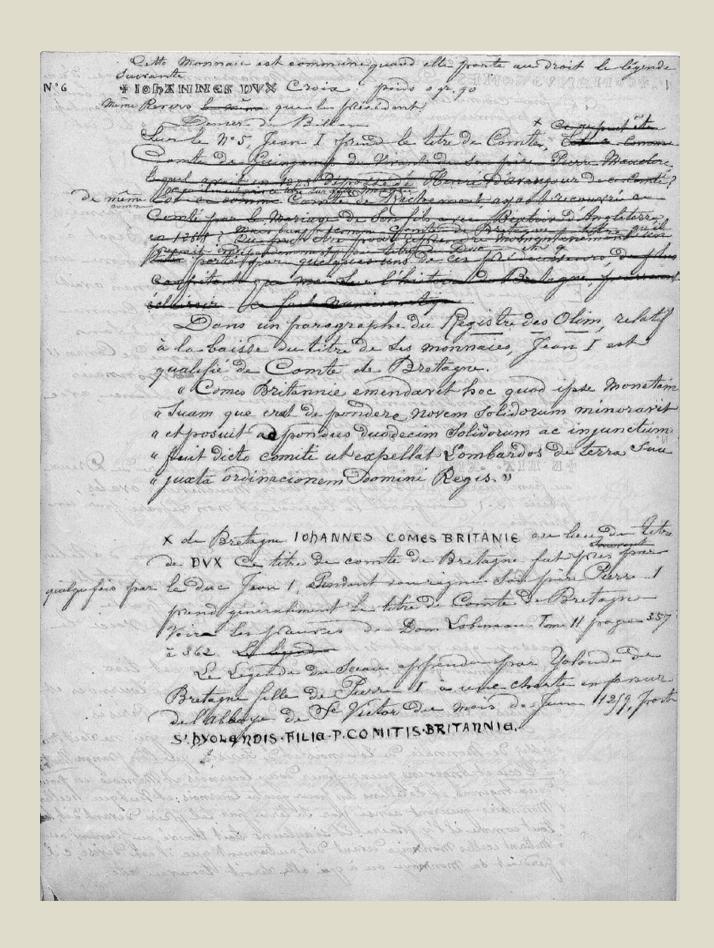
Cette monnaie n'était connue qu'à un seul exemplaire pour Rennes, faisant partie de la collection Bigot, qui l'a publiée sous N° 1467 avec les mots séparés par deux pointes, au lieu du double croissant et avec la croix du revers pattée, au lieu de la croix droite.

Espérons que de nouvelles découvertes viendront ajouter des types nouveaux à cette nomenclature, non pour le plaisir de combler des lacunes dans les cartons du numismate, mais bien pour les lumières qu'ils pourront jeter sur certains points encore obscurs de notre histoire nationale.

Pescription de quelques monnaies inévites De Bretagne Defruis le tempo Dija loinstain ou en 1857 Jon, Estai Les monnaies du Royaume a Duch ourrage copie presque textuellement une année plus tien Toey to State Monnaies Selo Jales de France en ometto be meroungiennes, celles emeses en Bretagne fran Ros Carplingiens et les rois Charlo VIII Lockis XII C'es Deux definiero princes prenant dur ces mo le titre De toi De Firance Calin De Que de Bretagne orner ainsi que le lai Charles VIII, del Hermine ? De Bretograf De poles dans leurs rignes, notre pay cet espace De querantit trais Defrogliso A De nombreuses Découverte Collection Dija di importante Des monnaies B entreprit De completion L'ouvege DeM en 1882 touts les monnius décoda ce Lappliment aux Bonnais Févoles la extrepresente from 71 monnies Dont un grond to Dass thepper inedite, elles fathent un nouveaux Bushismatique Breton Ine Surtout à l'époche de tro Des Mormaces que availab progresse et attribuses Year IV. garlypers mornaces hun fournessant un brakerel afopaint à la Rumismatigh De Sont catte Ville Dans an Comme Politographe De Vennes. VANETA powerfact prisonter * VAIINETIS CIXNI

La Dernière le Test restros Couche comme il arrive Lours grown les monnaus De cette épaque la la fin Du Xª Liele. A est mains une attribution a la Leconde prarte le cette ligende que p VICMS, For est De minute de la legende me Donne aucune Satisfaction, power toutes les attributions PEGONE IN GANIE Constichamp, Dibris de ce que fut la tête des Bonnais ASTE PITAIN (VO) Crows cantonnes De Deux choile au 1 Denier De haut Bellow, proids ogs 93 Der folies commune De guingamp, elle consiste dans la fin De la légende du les monnaies De cette prériode (00) pour COM Comes, ici l'O de Comes est remplace four un of parfaitement carnetérise John be promier plurlaget Del (0) lat Lystorine, ce que June different forme est voule che ne freut être attribue une crown of graven Remiendrait par Suite De la Dégénères cence du ty Vattribuer ce Deniel aunsi que le Quirant à la Derniere periode de ce monnayay Gous Henrill Comto 12/23 of 15 VI INGA INIP Deins le champ Debris Dece qui fut la lete Des monnies Cantonnie De Deux Stoile aux 3 Denier a fout Billow, poid ogt 93 Jusqu'ici, il m'arast ile dignale aucune monnair De Guingamp South la crown flet canton - 4 Cantons; C'est Jahrs aucun hour Designer una emission fred Designer our attelier autre lone Sicinganip Yalmballe, Quindin ou Monconflour il a Da etre emis à à la meme épaque spul. (1) Committed of Mary of Termes, VANETA prospect recorder

Conan 11 1040 - 1066. Nº 4 4 CONANVS GOMES Dans to champs Managramma. Compose D'un C len forme comme letter francepate Dans Vinterien Sale Vent Louistes proudant former un /B au tin R à la duite de ces bouches trois fambass 188 accompagnes andessus accuessors I un froint en losange à les ests accosti la Esuche D'un pretit from trond Denier Der hant Billon, phoids 1 gr 10 offre botto granticularità que lettre principale Du monogramme lateur C been tandio que tous les autres Deniers attribues fran Brogo Condn II ont from lettre principale In Mosso framme E cagni a fait Dir a quellines numismatusts, Libert Combe Du Maine; Comme. Copiel & mono de Junior in office account Deginerescence on frent dans Crainte le Classer au commencement Que Mane De Coman 11 et on consture que ce prince a imis Dedfromm Sout le mondgramme n'a aucune Celie been Lomne De Erbert. ... JEAN 12, 1237-1286. FIGHTHIN COMES Croix \$ 18 18 170 of MI @ Dans le champ, een trangulairo de Dreux. au franc growther De Brelogne à Mois mouchetures orales, prosies 12-1, Confrand la légende et non Lépoure pour un grinetis Denier De Billon post gr 11 La Le Nantois à l'Ecu Dont parle Saint Louis De 1365 Dont Voice trassage qui y es a Si attirlment que le Roy a fact Des monnaies cat tiex. 4 que mulo ne parangment en da terro fors freers Cournois et " Parisis of Lovesiens (Deniers de Laon) Deis from un Parisis. El commande from co grante prospete cuide que ne Soit mi a asses de Monnie De Colurnois et Jaresis, que l'en frange Mantis o à l'écu et Angerins quinze pour douze tournois A Mançois un pour deux Angerins, et Lo Cellins les frous quatre tournois et Vent que licelles Monntais quewent ainsi for Saterry four tel frie Devant Dit · tout comme it by plaine the simulauns estoit thouse, on premant on " mettant celles monrojes Derant Dit, automent que il est Devise, c'il o perdiact sa montage on à gra elle diroct trouvée etc.



Charles de Blois 1341-1360 Non BATROBILS Dans le champ BRIR Lous une couronne le bousse De 3 fleurs De lys & De Briflis perles La couronne caupo. Le grinctio Halegende FBIEDOMSI ... CIVIS Croix a branches egales forandalysee Depure De Bellon foods 1 gr 20 on comaissail price demment Deux Denvers de bellon au minu type l'un public your Bigst Jour le D. 372 était attubus pour lui à Auray Grares qu'il problait au sever la Egende MREG. .. CHVIS wais Caron a setablet la lecture de cette Eginde on TREG CAVAS gu'il complete four TREGORIS CIVIS Delle De Enquier, en effet La qualité de Julle quat être intribuer à Créquier, gr Ville specespale fandis que buray of a pour elles are apralit. Cette monorais that allows dans le collect De De Sul In Lecand Dervier want the poublic for Bigot Jour LD. 380 are an errors la lagende MITTE ... CXVIS, domm fromme De La collection Dobrie et Dach etry alassi dans contente à Le 91° y est le troisime caprofetaire comme et Vient d'ajouter à la Seute Des Monnaces évision Rennes. Ces trois pieces Sont des instations De Double Parisis Rour De France, legged ful imis to 26 mary 1850, nos prices Portonnes out traison Stablement the emises Dans to Courant de 1360 Je les crais tos cares. KAROL: BELTERORU: DW Le Duc delout Sons in Does gottinger, to Couronn Lur la Cta, Existe de mantesen ducal, agrafi pour une itoile d'or à cong raid insigne Del'ordre De l'étaile fordie Le 20i June 11, Conant le Safetre Dala Bonin doct La Maingauche place for to plaitrine. + KPC: VAD BIT: XPG: RGGTTXT: XPC XMPCRAT Craise flouronnes, contonne de 4 floro la Le loyal or De Charles De Polois n'iteit comme en 185% esconflaires, l'un an Cabinat De France L'autre De Mit Danjon Dela Garanne à Françiero, je crais que c'est a dernie wemplater qui vint entradans lelle De mo Parentes archeologica frage 88. Cas Deux count flaires Shaif KARL: Dal : GRA BRITONS: DUX /KAROL: DELI: 6 RA BRITANORIS: DEX legende delsamplace. Cash une Smitation derville 9 & Royal 3 of John 11 comis in 1358 aucun insigne ne le Désigne comme literet Bretore de ce m'est la legind. Du Froit. S'invession de lette ononnair a été fuite en Bretagne dans dante la 1959 et Du curar lors Del cinission dela Suitante en 1360

KAROLIVE: DGB: 5 HACHT: BRITORY DV Le Que, armi getoutes frieses et la Pisiere baisse, brandistantoune iper, comont à ganche Lufe un cheral. caparaconne à des asmes, l'épèclet les frieds du cheral conpent la légende. ANFO: VIRGIT: NFO: ROGERT: NFO: IMPORT Cres floure & famille Dans Double entourage ogival De grate friens accompagnis angle rentrant. I cheval D'ar Dont j'ignore le foi - Sun trifla ch cette monman, Lur. - le croquis B. ai ite oblige De franch prible from mo Paymond Verrun Dans Son Catalogue Cette magnifique et unique prises -elle a ete joullier pour le franciers Pous Dans le bulletin De numis matique, Com 111 page 41 C'est cette frien D'or Donk une photographie agait éléprisentes 1895 De la South archeologique Comme le forcier Verbal à cette Date continuit une inearctité relativement à la lègende et invigue ainse. CAROLUS DEL GRACIA DUX BRITANORUM. TXRE. VINCIT XRE. REGNAT, XRE. IMP. Al est été important de controler cette legende avec photographie mais cette Derniere avail été égarse da la Lean The of Jullet 1895, elle n'avail fre attractrousie, a cette deur riter quelques observations are Suget De ce Foure - Chins a cette date. Kroces - Vestal Edel 25 October 1360 a s'en commença que apris la retour voi De France De Captirité (Le Blanc broth historique de Monnain France Du Commencer an Bretagnes en 1361, · prime durer trais and Adem En résume toute la Rumiomatagne de et elle est nombreuse, n'offre aucun toppe pourem Breton, elle est taute imitie Des monnais Des de France Philippe VIx Join 11, à l'exception d'u deal type imite Des gros au lion de Flandre ROLIDANGRA BRITARORBIDBX

Tean de Montfort 1341-1345 & BO TOKENES: COMIES Sand lectron for deur Manchetures en pul acente AMORETA OPEN. . Croin a long fied from olysic Double on curre rouge, from a go of eatte monstain que doit - Cueva rough es Parisio de Thehope VI, que en a commence & 1340 et qui fat Docrie en 1343, Four Caron Monnais rage bo. De qui Surant a Varant & enfaire l'altribution à Jean le Captif frère de Jean IV Les Doubles De Bellow noise De ce prima? Le titre De DVX Landes que Leve latte trice is Libra De COMES Est ce lone orreur Dich faco Monna letties complessant Ola chambo A NA Designant Patetier monitain on hants Q Legende De revero, les lettres qui diesent le mot monste Good incomprehenselles it out roule remplacer to mot DVPLEX; mais pe craid gree la promocie Bretonne authenleque a exister life gree Jean to Capity of le titre De comte, comme conte De mo Jean IV 1345 - 1399 PIOKA PINGS DIE 1-GIRA "PERDUT VISITI DOME DOMERAL DOMENTO PHI COM Contonne Dune flower De lys BRTK MORVAR DISK Couronne rehoussie De trois fleur De tops bordure De Douge lobes, defravis fran Des & ch continant chacun Gros blanc De Billon, froid 2 gr 30. Catte monnais Dune conservation Laucer Dans fars elle est unique jungua cerfaur emples De Sanground. naretall. elle donne do type tout nouseur and monnais Jean IV. Elle Simite Des 9 pos Claves à la Cares De Jean 11 Pai De France Mars 1356

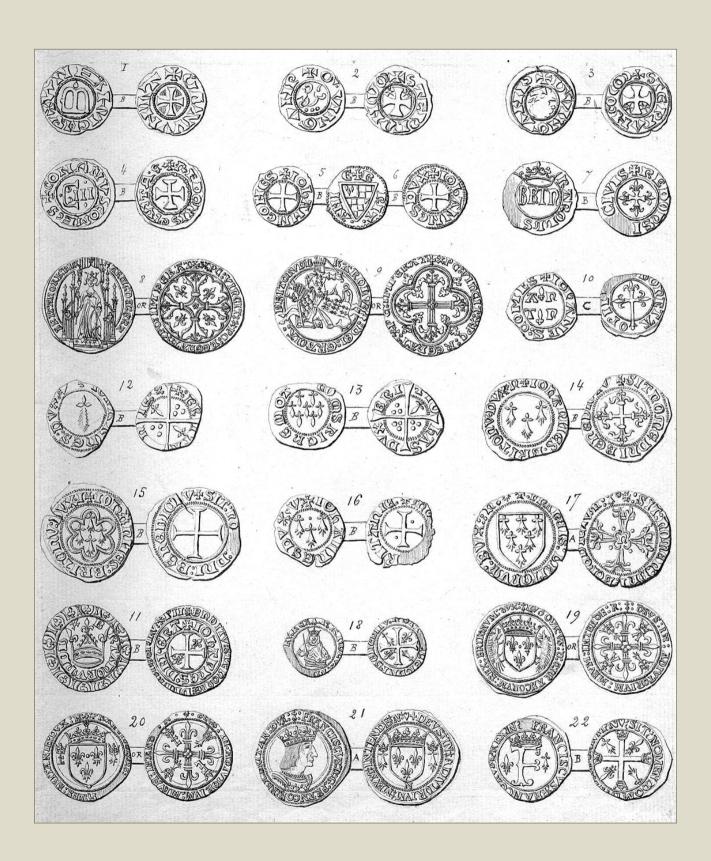
Some inities Des gros blanch a la Couronne De Jean 11 roide Flance qui fit l'inission de cette bronnais & en mark 1356 70/2 +10/ANDES:DVX. X Dourte cloump une gran +:BR-ITA-..n-161:X. Crois anglaise con o'Hermine Cantonnie aux 4 Dien Moustation mouran aux 2 a 3 De brois beauts linnis en tres, Le type De cette monnaige fourement besto Debit four Caron Medinais feadoles Francaises College ent La gariete De la Double De Bis Ode Jean IV consiste Dans le x qui termeno Chacun This legendes of Dans la frostion Des monchetures De Cararo mongant Delalliginde auten Du Canto La lettre terminale De Chaque leginde Disigne pentitre un atelier mais legile!? 0/3 +10-6AS-DVX-BRI Crow anglacon Confront laligende Contoni Coure moucheture et De trois besants keunis estris + coms Richamot Dans le champo Sept mouch turs 2/3.2 frement breton to Dierite pour caron Bonnais Ferdules Firenewism Nes 84 a 189 La Pareite De Me19 est Dans la ligende Du Perers Cosses author Cosnes 9 of 4 + 10 hAnnes BRITORV. DVX n Dano Lebamp trais Brouchky ? + SIT NOSRE DILBEREDICTY Croise flauronness Cros Dellow emis a Ranta four Smitston Que gros parisis aut Solar De vis De emisfur Charles VI en June 1413 11 Valle Congres De Bellow n'etait connu que pour les embession De Jean V factor a Rennes poont quatre hot Contrees & a Cannes dont uh Seullonne 975 +10/hxnNES: BRITORV: DVX. I quete Douchelions 1.2.1 Dous un +SITING. : PRI: BEIZEDICTY Cross patter Bland De Bellon De Jean V Al pour ement les este entre en ghand hombre Dans les an V Apriment breton mes & Vannes Maisil Wan avail,

\$ 10 0 KNIN BS DVX OV: Ecois Goucheture 2. 1 Dana un grantes an Desses un Lesse \$ 80 : BETRING. Crown father Conformed in point and I ad Double to Bellow nove Ports 1 go 45 forthe a lames Cotte prompine inive four fear I that Commen good four celle inise a Cannes at Jost on connact decliment twice complain (Bugh 900 1009, 1010, 1011) Du Double Towning De Pharles VI emil en Juin 14/3 François II 1450-1488 K: PRTRUIS: BRITONVM: DVX:: Dix Com 2 des moncheliers 3.21 4: SIT: NOMED: DEL: BEREDHUTVE: Com former De trois braits, les Deur Cultivaria L'élargessant un fielles Calin De Frilie Derront De lige a un flew excantonnile de quatre frants en cour & Dans un entourage De qualre to bes 6 iros Largent, frais 38 34 comis a hant Cett mount este the Commune, co your Distinger trainflain ci deddons of be Thom on Due cerel TRANCIS and benton FRANCISCUS A quatre points again to that Dove on how De Decen Thanks VIII, Roy & France 1491-1498 BRBOLVS FR. .. BV. BER Buch Royal Commence Courselle Sment le glave Tele main Droits It But four progue à la ceintain SIT. MAR. DING-BARADETV. A Crose foutte which mercin constraine Se Deux 1. D'un Bellhehre was 1 la Hardi De Bullot superido o go 81 imo a Drawle, a Cela De particulier que contracrement à tour les autres commus le buste my de ne tient franche depte dala Irrain gouche Futin Enterger eat a cotto effer que Parite particular dato monna Mante Jours XII Box an France 1999-1515 LAVORVIEWS: 0:6: HRANCORVM: REN: BRITONOM: DVN: Em 9. France Control \$: DEVS: IN : A DIVIDENVM : MEDIA: INTENDE : E. Com flurally sin charge Cour Diem quarte ferrille houternie canton monthstate Courannie ch and 2 x 3 - 3 un The Courannie Euro or join 3 gr 38

Oct in Dar and protes fries Do Por Louis XII cest accede temine ice I'm Dela Siche Anne passe qu'il fronte ses initrates au tevers. imission De wette morina or comme la reine donne este morte le 9 Janquer 1514 elle a Quere un fur moins De cong mois fra est très have elle est connece par greater exemplain (Suin Bugot De 1384 à 1390) L'exchaptaine a Dessus Frent combler com la com Dans La Mumis mategue & Bennes in it faisant Defaut. François I Roi De France 1515-15ty N.50 accosté à gauch d'un E Couronné et à Droite d'une mondeteur Couronnée. un Saleil. 2: SEVS: IN: X DIV TORIVM: MEVM: INTENDE: N: Craw flundely die charge in Cour Course quarte feuille boulonne Cantonnie aux 1 4 4 9 un E chimonne Can d'or an Solul froids 3 yr. 42 irois a North Dela laine Elionale De Seron the emise en Son hommeur torses Le 14 hand 1532 loraquelle accompa Daufshing four obtenie Des Stats & Bretagne

James la prochemation De la tempion Définitive De la Bretagne à la France Brevers Com 11 page 34 Comme to Description Der que surent Peer a Manter france & mais if de trompe greand frage 300, il offir co fut a catte bacasione spul. Ro Hantes une Fronnais d'or grortant androit le Bustes Couronne Du Rai et al Posers le milliame 2-1532 cità four beblanc Jans Low trait fisterigne des Monnaies Ka Surance page 264 cur Sur coth monnace 20 Deligne la Bretagne qui heronin, m' don titre De Desc; Le Roi or interpos manque en este De minager la dusceptibilité Des Brelons, en faiss mangeler dur cette monnere Lo insigner Coffee aut une monnais of accession a est been celle Dierite plus tra NGON: BEX: BRITAN: DVR: But imberte contronne à Prote + DEVSTING DIVIORIVATIONE WAS INTENDED Con D. France Be Dena Growtheters couranie, a lapointe de Plea Lettre N Easton d'argent, pourds 9 gh 20 Dapris Florenge Catalogue De la Vente Dele Colle Son Mussim de Clarel On 5 x 6 fain 1899, extestion d'argent a été insis à Mantes la 14 Janver 1539, Jaban Ealifrier that In withe particulier to to Monnace De Marts arack from difficient un Q. Cette Promoin offer un Valité De celle au ment type Sarja connus, en ce que les mots du levers dont diporé for De permines at la marque de l'atelier De Prants ent Vem fromte delieu.

les frois vocieté, per constatiffer à la Leance Seance à la Jequelle malhoureus forment par la seance onsuer Deta Michellione ligeiro arast pris reunion sunt seco 2 or 2. Prestages Charles de Blocs Cotte frace Marels fe quefound huisil non a et Standly we come lauthe chimbs Jest un france a charal white or ceres du Roi Jean que est la flemier Jouvernem Francos a avo Des monnaies à ce type, la prome imiseon Date De 1360 quend be abe revent to anglitetre. Calle De Charles Deffors n'a done four ette chier qu'antre cetto Date at for 27 deffembe 13 64 Date Surle Champo Det da taille D' Luray. Je or ai you to catte photographia qui est Deproval dans Doute lover anchires de brothet Sheiste, Janeque j'ansie for constater. errour Da granser De celte fbelle mafinaire, car un resers ce trout gravie for ligando XRE VINCIT. XRE REGNIXRE IMP qui Poit itrefretablic ainsi XPa VINGIT. XPa REGN. XPa IMP Và l'avers ce prouve gravie le légende CAROLVS DAI TRACCIA DIX BRITANCRUM qui Surfant moi Destract con rendy lacce pour celle-ce La premiere lattre du Mom RARobus. Dai Grataia Britanorum loux De Shorles ne frent d'ection a cette aprogue ythe pour un R fre In legende Fou revoro it est with out for to most XRIE refate trois fois maurant accumstant of quil both the complace from le monagrammes XPC qui estado que unit from elent tout monor bage from Christies . L' Christ est vangpour, Convert rigne, le athest bringhe, légende que l'onfreho Volus La megnifique prise 9'82 Que thrame frince, be Roy. in Su royal I or De Jaon 11 Detrance Que Royal D'or Deux ans want l'emission Va c'est à dere en 1358 Il n'est Pane fous chimment Ces Deux prièces Sovent De lante valeté pringen pri Frame & charal Comission with limites a et le Royal . Fex au files et que Jean 18 most the Son compretition a die dempresser form Despourante Chyrlas possible en les fenragant fonta Dans des ablierts monetaires de 1341 - 1364 PH.VI 1327 - 1360 James 1850 - 1364 .



Un double tournois de Charles de Blois surfrappé

Daniel Cariou – Gildas Salaün

Le double tournois du 6° type de Jean le Bon est frappé en deux émissions, le 7 février 1358 et le 7 mai 1358.

La première, de poids fin 0,174 g, et la seconde, de poids fin 0,144 g, qui se distingue de la première par une fleur de lis accostée de deux points, ainsi que la croix du revers.

Les imitations retrouvées pour Charles de Blois et Jean IV sont peu nombreuses.

Toutefois, un exemplaire de Charles de Blois pour ce qui semble être la première émission montre des traces de surfrappes sur une croix à pied sans renflement, caractéristiques d'un autre double.

De quel type peut-il s'agir? Tous les doubles portant en principe une croix à pied. On ne peut que se rappeler le dessin du double tournois 5° type qui pourrait être une hypothèse.



Ces refrappes, voire ces réutilisations, de monnaies anciennes se rencontrent régulièrement pour le Moyen Âge. Pour la même période Gildas Salaün a relevé parmi les collections de la Monnaie de Paris une imitation du blanc au châtel fleurdelisé de Charles de Blois frappé sur une pièce certainement du même type.

Il semble que les refrappes médiévales soient de deux ordres :

- correction d'une première frappe ratée,
- réutilisation de flans anciens.

8003

Le seigneuriage en Bretagne durant la guerre de succession : les apports de l'analyse physique

Maryse Blet-Lemarquand, Centre Ernest Babelon Gildas Salaün, musée Dobrée

Définition du seigneuriage

Le chapitre de l'*Encyclopédie méthodique* consacré aux « arts et métiers mécaniques » présente très précisément le seigneuriage ¹.

« C'est ainsi qu'on nommoit le profit que le prince prend sur les matières, tant comme seigneur, que pour les fabriquer en monnoie. Ces droits montent peut-être en France à trois pour cent de la valeur [en 1788] [...] l'Angleterre ne prend aucun profit de seigneuriage ni de brassage sur la monnoie. [...] Le droit de seigneuriage étoit non-seulement inconnu aux anciens, mais même sous les Romains, on ne prenoit pas sur les monnoies les frais de fabrications [...]. Il est difficile d'indiquer quand nos Rois ont commencé à lever le droit de seigneuriage sur leurs monnoies, ou, pour mieux dire, sur leurs sujets. Nous n'avons rien sur cela de plus ancien qu'une ordonnance de Pépin. [...]

Cependant, ce que St Louis leva sur les monnoies, nous peut servir en quelque façon de règle, puisque toutes les fois qu'elles tombèrent dans le désordre sous ses successeurs, ce qui arriva souvent, les peuples demandèrent toujours qu'on les remît au même état qu'elles étoient du temps de St Louis.

Ce sage prince avoit fixé le prix du marc d'argent à 54 sols 7 deniers tournois, & il le faisoit valoir 58 sols étant converti en monnoie; de sorte qu'il prenoit sur chaque marc d'argent, tant pour son droit de seigneuriage que de brassage, ou frais de fabrication, 3 sols 5 deniers, c'est-à-dire quatre gros d'argent, ou la sixième partie du marc. [...]

Nos Rois se sont quelques fois départis de ce droit de seigneuriage, retenant seulement quelque chose pour la fabrication; c'est ainsi que se conduisit Philippe de Valois, au commencement de son règne. Toutes sortes de personnes, dit-il, porteront le tiers de leur vaisselle d'argent à la monnoie ... & seront payées, sans que nous y prenions nul profit, mais seulement ce que la monnoie coûtera à fabriquer. Il paroît, par une autre ordonnance du roi Jean, qu'il fit la même chose sur la fin de son règne. Il y est dit en parlant des monnoies qu'il venoit de faire fabriquer, qu'elles avoient été mises à si convenable & juste prix, que le Roi n'y prenoit aucun profit, lequel il pouvoit prendre, s'il lui plaisoit, mais vouloit qu'il demeura au peuple. [...] Il convient de remarquer que ce que nos anciens rois prenoient sur la fabrication de leurs monnoies, étoit

un des principaux revenus de leur domaine : ce qui a duré jusqu'à Charles VII. Aussi, lorsque le besoin de l'État le demandoit, le Roi non-seulement augmentoit ce droit, & levoit de plus grosses sommes sur la fabrication des monnoies, mais par une politique bien mal-entendue, il affoiblissoit, c'est-à-dire, en diminuoit la bonté : c'est ce que nous apprend un plaidoyer fait en l'an 1304, par le pro-

cureur du roi Philippe-le-Bel, contre le comte de Nevers, qui avoit affaibli sa monnoie: « abaissier & amenuisier sa monnoie, dit le procureur-général, est privilège espécial au Roi, de son droit royal, si que a lui appartient et non a autre; & encore en un seul cas, c'est a savoir en nécessité, & lors non pour le convertir en son profit especial, mais en la defense d'un commun. » [...]

M. Leblanc dit avoir lu dans un manuscrit de ce temps-là [XV^e siècle], que le peuple se ressouvenant de l'incommodité & des dommages infinis qu'il avoit reçus de l'affoiblissement des monnoies, & du fréquent changement du prix du marc d'or et d'argent, pria le Roi de quitter ce droit, consentant qu'il imposât les tailles & les aides: ce qui leur fut accordé; le Roi se réserva seulement un droit de seigneuriage fort petit, qui fut destiné au paiement des officiers de la monnoie, & aux frais de la fabrication. »



Jean de Montfort: gros aux cinq mouchetures de Brest, vers 1350-1355

D/ Rose évidée IOHANE: DVX: BRITANIE, cinq mouchetures posées 3 et 2. R/ Rose évidée MO / NET / A: BR / EST, croix anglaise, cantonnée de quatre triangles formés par des besants. Un point au 3.

Musée Dobrée, N-3407: 2,21 g; 26,4 mm; 12,9 %; coll. Soullard; trésor de Lambézenec (29)?; Ca. 76; Sa. 361.

Oresme: le point de vue du contemporain

Nicolas Oresme naquit vers 1320 dans les environs de Caen. Il est issu d'une famille paysanne aisée. Il entra au collège de Navarre de l'université de Paris en 1348. Il y fut ensuite enseignant de 1356 à 1361. Proche du prince régent Charles, il eut un rôle politique assez important, notamment au sein de la Chambre des comptes de Paris (où siégeait au même moment Charles de Blois), à partir de l'année 1356. Il exerça

bre des comptes de Paris (où siégeait au même moment Charles de Blois), à partir de l'année 1356. Il exerça de nombreuses fonctions avant de devenir évêque de Lisieux en 1377, poste qu'il occupait encore à sa mort le 11 juillet 1382.

Il nous expose dans son *Traité des monnaies* son opposition farouche aux manipulations monétaires exercées par les grands princes contemporains ².

Ce rejet est très clairement exprimé par le titre de plusieurs chapitres de son œuvre: chapitre XV « le gain que le prince tire de la mutation de la monnaie est injuste », chapitre XVI « le gain dans la mutation de la monnaie est contre nature », chapitre XVII « le gain dans la mutation de la monnaie est pire que l'usure », chapitre XVIII « de telles mutations de la monnaie, en soi, ne doivent pas être permises »,...

Il traite ces problèmes de modification de la valeur intrinsèque des monnaies, en termes très critiques, surtout du chapitre XII au chapitre XXI:

« Ce dont je veux parler maintenant, c'est de la mutation proprement dite du poids ou dimension de la monnaie, celle que l'on fait sans changer son appellation ni son prix. Et il me semble qu'une telle mutation est tout simplement illicite, surtout au prince, qui ne saurait faire cela sans honte ni injustice. [...] Il recevrait en effet les pièces de bon poids et en fabriquerait des pièces à un poids amoindri qu'il émettrait au moment opportun. Ce n'est pas autre chose que ce qui est défendu par Dieu dans biens des passages des Saintes Écritures. »[...]

À propos du titre de la monnaie, il précise que « cette proportion peut être modifiée à la suite d'une variation donnée, réelle ou équivalente à une variation réelle, de la proportion dans la nature de la matière. [...] Et dans nul autre cas, on ne doit modifier un tel alliage ou la proportion de l'alliage. Surtout, cela ne peut jamais être permis au prince. [...] Il est sûr que la falsification serait pire ici que dans la mutation du poids parce qu'elle est plus fallacieuse et moins perceptible, qu'elle peut nuire plus et davantage léser la communauté. »

Ainsi Nicolas Oresme précise que le prince ne doit pas recourir aux manipulations monétaires puisque « toute manipulation de la monnaie, excepté dans les cas rarissimes déjà dits, implique falsification et tromperie » et est le propre de la « tyrannie ». Il ajoute en outre qu'« on n'obtient du gain dans une mutation de monnaie que si l'on commet une fraude. [...] Donc, celui qui recherche du gain par de telles mutations déroge aux lois divines et naturelles. [...] Dans une mutation indue de la monnaie, le prince ne fait rien d'autre que de prendre, sans leur accord, l'argent de ses sujets, en interdisant le cours de la monnaie antérieure, meilleure et que tous préféraient à la mauvaise, pour leur rendre ensuite un argent moins bon, en l'absence de toute nécessité et sans que cela puisse avoir une quelconque utilité pour eux. »



Jean de Montfort: à l'oméga de Brest, vers 1356

D/ IOHANNES DVX BRITANNIE,

dans le champ BREST sous un trait abréviatif cruciforme, et sur cinq mouchetures.

R/ + MON / FORT / BRIT / ANIE,

croix anglaise cantonnée d'hermines et de besants.

Musée Dobrée, N-3408: 1,33 g; 24,6 mm; 21 %; coll. Soullard; Jéz. 229 e; Sa. 369 var. Exemplaire en bon état, pour ce type.

2. Rappelons que le sujet le concernait de près puisque son diocèse était entre les États de Charles de Blois et le comté d'Évreux de Charles le Mauvais, tous deux émetteurs d'imitations de monnaies royales.

Ensuite, il insiste sur les dysfonctionnements engendrés par ces mutations : « le prince peut attirer à lui presque tout l'argent de la communauté et complètement appauvrir ses sujets. [...] De plus, le peuple ne ressent pas le poids de cette imposition aussi vite que celui d'un autre prélèvement, et cependant, nulle taille sans doute ne peut être plus lourde, nulle plus générale, nulle plus lourde. Enfin, l'or et l'argent, par suite de telles mutations et affaiblissements, s'amoindrissent dans le royaume parce qu'en dépit de la survaillance on les emporte à l'extérieur, où ils sont donnés plus cher. Les hommes s'efforcent en effet volontiers de porter leur monnaie aux lieux où ils la croient valoir plus. Il s'en suit donc la diminution de la matière des monnaies dans le royaume. »

Le seigneuriage en pratique: résultats d'analyses physiques

Grâce à l'importante collection du musée Dobrée et la collaboration du service du cyclotron à Orléans, nous avons réalisé des analyses pour vérifier le titre de certaines monnaies bretonnes.

- Des imitations de monnaies françaises : le gros à la patte-d'oie et le double tournois du 5e type.
- Des monnaies d'inspiration anglaise : le gros aux cinq mouchetures et le blanc à l'oméga. Le détail des résultats est reporté en annexe. Ils sont éminemment importants et permettent de formuler de nombreuses remarques et commentaires, mais pour une bonne compréhension, l'analyse des différents d'émissions demeure indispensable.

Présentation simplifiée des résultats d'analyse.

Le gros à la patte-d'oie de Jean II.

Émission	Date	Titre théorique	Poids théorique (g)	Poids d'argent fin théorique (g)
1 re	22 janvier 1358	0,319	4,079	1,301
2e	7 mai 1358	0,266	4,079	1,085
3e	1er juillet 1358	0,239	3,824	0,914
4e	5 août 1358	0,239	3,059	0,731

L'imitation du gros à la patte-d'oie de Charles de Blois

Les analyses physiques des monnaies ont permis de mettre en évidence six émissions blésistes de ce type. En voici les caractéristiques:

Émission	Date	Différents	Exemplaires	Poids (g)	Titre %	Poids fin (g)
1 re	01/1358		N-2954	2,66	18,8	0,50
			N-3091	3,49	21,3	0,74
			N-5265-194	3,57	18,5	0,66
			N-5265-195	3,33	19,5	0,65
			N-5265-196	3,27	18,3	0,60
2e	05/1358	D/ points sous les pétales latéraux du lis	Salaün 2	2,36	18,4	0,43
			N-5265-192	2,27	17,8	0,41
1 ^{re} ém. locale		D/ points sous les pétales latéraux du lis R/ points au bout des bras verticaux de la croix	Salaün 3	2,55	15,2	0,39
			Cariou 1	4,37	13,7	0,60
2º ém. locale		D/ gros points au bout des pétales latéraux du lis R/ points au bout des bras verticaux de la croix	N-5265-191	1,92	13,9	0,27
			N-5265-193	2,98	16,9	0,50
			Salaün 1	3,56	15,0	0,43
3e-4e	07-08/1358	D/ annelets sous les pétales latéraux du lis	Salaün 4	1,67	14,7	0,25

Émission	Poids moyen (g)	Titre moyen (%) (g)	Poids moyen d'argent fin
1re	3,264	19,28	0,63
2e	2,315	18,1	0,42
1 ^{re} ém. locale	3,46	14,45	0,495
2e ém. locale	2,82	15,27	0,40
3e-4e	1,67	14,7	0,25

L'imitation du gros à la patte-d'oie de Jean IV

Émission	Date	Différents	Exemplaires	Poids (g)	Titre %	Poids fin (g)
1 re	01/1358		N-3148	2,90	15, 0	0,44
2e	05/1358	D/ points sous les pétales latéraux du lis	N-5265-286	2,44	11,7	0,29
			N-5265-287	2,98	11,7	0,35

Émission	Poids moyen (g)	Titre moyen %	Poids moyen d'argent fin (g)
1 re	2,90	15,0	0,44
2e	2,71	11,7	0,32

Le double tournois du 5e type de Jean II

Émission	Date	Titre théorique	Poids théorique (g)	Poids d'argent fin théorique (g)
1 re	28 janvier 1359	0,319	1,398	0,194
2e	22 février 1359	0,146	1,477	0,216

L'imitation du double tournois du 5^e type de Charles de Blois

Les analyses ont confirmé l'existence de trois émissions blésistes, hypothèse émise lors de la publication du trésor de Savenay³.

Émission	Titre (%)		Titre moyen (%)	Poids d'argent fin (g)		Poids d'argent fin (g)
	Mini.	Max.		Mini.	Max.	
1 re	8,1	15,4	11,6	0,06	0,21	0,14
ém. locale	8,0	14,3	10,9	0,06	0,18	0,12
2e	6,5	6,6	6,55	0,03	0,05	0,04

L'imitation du double tournois du 5e type de Jean IV

Émission	Titre (%)	Poids (g)	Poids d'argent fin (g)
1 re	10,1	1,06	0,11

3. SALAÜN G., « Le trésor de Savenay », BSFN juin 1999, p. 83-89.

Le gros aux cinq mouchetures de Jean IV.

Atelier	Nbre d'exemplaires (en unité)	Poids moyen (g)	Titre moyen (%)	Poids moyen d'argent fin (g)
Brest	5	2,264	12,12	0,27
Guérande	1	1,49	11,6	0,17
Quimperlé	2	2,665	12,35	0,33
Vannes	1	3,24	12,2	0,40

Le blanc à l'oméga de Jean IV

Atelier	Nbre d'exemplaires (en unité)	Poids moyen (g)	Titre moyen (%)	Poids moyen d'argent fin (g)
Brest	2	1,735	25	0,43375
Guérande	2	1,5	19,5	0,2925
Quimperlé	0			
Vannes	1	1,04	15	0,156

Tout d'abord, quelques remarques générales.

Pour les monnaies blanches, on constate une certaine rigueur dans le respect de la proportion d'argent par pièce. En effet, on ne constate pas d'écarts supérieurs à 2 ou 3 points entre le titre le plus fort et le plus faible pour des monnaies d'une même émission. Une telle régularité de l'aloi, compte tenu des moyens techniques de l'époque et du peu de temps entre les dévaluations 4 (trois aux mois de mai et juin 1358 dans les ateliers blésistes) indique un contrôle relativement sûr des émissions. De même pour les gros aux cinq mouchetures de Jean IV puisque, bien qu'ils fussent produits dans quatre ateliers différents, ils contiennent tous entre 10,9 et 12,9 % d'argent fin.

Les blancs à l'oméga semblent former un cas à part à cause des importants écarts constatés entre les ateliers mais également à l'intérieur du même, 15 % à Vannes (N-3412), contre presque le double à Brest, de 21 % (N-3408) à 29 % (Cariou 3). Comment expliquer d'aussi importants écarts?

Les monnaies brestoises nous apportent un élément de réponse. Elles sont en effet différentes, sur l'une (Cariou 3) figure un S rétrograde dans BREST et sa légende du revers est MONETA BRITANIE, sur l'autre (N-3408) le S n'est pas rétrograde et sa légende au revers est MONTFORT BRITANIE. Il semble ainsi, que ces écarts soient imputables à des émissions différentes dont il est difficile d'identifier les différents par manque d'exemplaires disponibles.

Il convient toutefois de noter que de toutes les monnaies d'inspiration anglaise, le blanc à l'oméga est celle qui connut la plus intense circulation. En effet, on en retrouve un exemplaire de Vannes dans le trésor d'Arradon (Morbihan, Dy 14), cinq de Brest à Lambézellec (Finistère, Dy 173), un autre de Guérande à Marcamp (Gironde, Dy 201), trois exemplaires de Vannes à Tourch (Finistère, Dy 389) et enfin quatre pièces de Guérande et une de Vannes à Vannes (Morbihan, Dy 405). Au vu de la datation des trésors, il semble que le blanc à l'oméga ait été introduit aux environs de 1355 (voir le tableau suivant).



Charles de Blois: imitation de la 1^{re} émission du gros à la patte-d'oie, 22 janvier 1358

D/ + KAROLUS DEI GRA BRITANORVH DUX,

ponctuation par deux annelets superposés. Grand lis florentin, couronné, avec un trèfle en cœur, dans un polylobe tréflé accosté de roses.

R/ + BNDICTV SIT NOME DNI NRI DEI IhV XP,

croix cantonnée de quatre lis.

Musée Dobrée, N-5265-194: 3,57 g; 29 mm; 18,5 %; coll. Th. Dobrée; P. A. 470; Sa. 109.

Monnaie de belle facture, ce qui est normal pour une première émission. Cet exemplaire est celui qui fut publié par Bigot au n° 404 de son Essai, Th. Dobrée l'a donc acquis avant 1857.

^{4.} La technique de la coupellation nécessitait de longues et nombreuses opérations qui devaient être répétées pour affiner les résultats, pour le détail voir Arts et métiers mécaniques, p. 9 à 13.

La circulation des blancs à l'oméga.

Localisation	Références	Datation	Nbre	Origines	Type d'enfouissements
Arradon (56)	Dy 14	1345-1364	1	Vannes	enfouissement hâtif
Lambézellec (29)	Dy 173	1345-1364	5	Brest	Informations
Marcamp (33)	Dy 201	1350-1362	1	Guérande	thésaurisation
Tourch (29)	Dy 389	fin 1355-début 1356	3	Vannes	thésaurisation
Vannes (56)	Dy 405	1360-1364	5	Guérande et Vannes ⁵	thésaurisation

Les types d'enfouissements, des thésaurisations, le titre élevé de ces monnaies (entre 15 % et 29 %) ainsi que la curieuse légende du revers nous confirment cette datation. En effet, au revers de certaines monnaies (par exemple N-3408 et N-3412) on peut lire la légende **MONFORT BRITANIE**, le message de la propagande pro-montfortiste est flagrant, mais il faut en plus y voir l'habile abréviation de **MONETA FORTIS BRITANIE** (monnaie forte de Bretagne). Ce renforcement, qui ne peut être le fruit d'une initiative bretonne, nous est confirmé d'une part par les analyses, mais également par le réajustement opéré par le roi au début de l'année 1356. La 5° émission du gros à la queue passe d'un pied 120° le 9 novembre 1355 à un pied 24° avec la 1^{re} émission du blanc au châtel fleurdelisé le 16 janvier 1356.

Aussi, l'introduction du blanc à l'oméga date-t-elle certainement du début de l'année 1356.

Ainsi, malgré un approvisionnement aléatoire, nous ne constatons aucun particularisme ni aucune fraude locale.

Les ateliers bretons, des deux partis, suivaient manifestement les indications établies par une autorité centrale. La marge de manœuvre locale, malgré les difficultés de contrôle et de communication, devait être réduite

Ces remarques ne valent pas pour les monnaies noires. En effet, on constate d'importants écarts (du simple au triple) entre différents exemplaires de doubles tournois du 5° type de Charles de Blois, pourtant d'une même émission. La cause en est double, l'une structurelle, l'autre conjoncturelle.

Les pièces de bas billon, de par leur faible valeur libératoire ne constituaient pas un enjeu économique et politique important et n'étaient de fait pas assujetties à un contrôle aussi strict par l'autorité centrale.

Cette moindre importance se remarque à de nombreuses occasions. Tout d'abord, on constate que Charles de Blois ne produisit pas de monnaies de haut billon avant la mort de son oncle Philippe VI, jaloux de son monopole de la frappe des bonnes monnaies, en 1350. Charles de Blois ne fut autorisé, tout comme son prédécesseur Jean III et le duc de Bourgogne, Eudes IV, qu'à produire des deniers et doubles, le roi restant seul émetteur de l'or et de l'argent.

En outre, lorsque Charles de Blois voulut produire ses premières pièces de billon blanc, il choisit d'imiter des gros au lion de Flandre, certainement pour éviter de froisser le roi ⁶.

Enfin, ce qui fut reproché à Jean IV lors de l'enquête de 1386, ce ne fut pas de produire des monnaies noires, mais des pièces d'argent.

Par ailleurs, hormis ce moindre contrôle structurel des doubles et deniers, il faut de nouveau souligner l'importance du manque de temps dont disposèrent les techniciens blésistes pour la réalisation des trois émissions du double tournois du 5° type (à peine trois semaines!).

Rappelons enfin que ces pièces furent produites dans deux ateliers différents, Nantes et Rennes, et que la préparation des flans y était inévitablement différente.

Dans les deux cas d'imitations de monnaies royales, gros à la patte-d'oie et double tournois du 5° type, on constate que les titres pratiqués par Charles de Blois sont largement inférieurs à ceux du roi Jean II. Nous reviendrons dans le paragraphe suivant sur les questions de prix de revient des monnaies.

Cette remarque peut également être formulée pour Jean IV par rapport à Charles de Blois.

S'agit-il ici d'une prise de bénéfices inégale entre les compétiteurs?

Non, ceci est peu probable. Charles de Blois avait d'énormes besoins d'argent, à cause de sa rançon notamment, ce qui n'était pas le cas de Jean IV.

Ainsi, plus qu'une différence de prise de bénéfices, c'est la différence d'accès aux métaux monnayables qui transparaît ici.

En effet, Jean IV fut « monétairement en avance » sur son compétiteur puisqu'il fut le seul à produire régulièrement des pièces d'argent jusqu'en 1357. Or, dès que Charles produisit de façon soutenue des monnaies blanches, la production montfortiste s'effilocha et s'éteint en un an à peine. Charles commença sa production de monnaies fortes à grande échelle à partir de janvier 1358 avec la réalisation du gros à la patte-d'oie. Et alors que la production de ce type par Jean IV s'arrêtait dès le mois de mai, Charles la prolongea jusqu'en août et fit même forger deux émissions locales en mai-juin!

Rappelons par ailleurs, que l'on ne connaît que quatre exemplaires ⁹ de ce type au nom de Jean IV contre plus de seize exemplaires pour Charles de Blois.

La production de monnaies blanches par Jean IV ⁸ reprit ensuite en août 1358 avec l'imitation de la 1^{re} ou 2^e émission du gros à la couronne et s'arrêta au plus tard en janvier 1359 par la réalisation de la 4^e émission du gros du même type. On ne connaît que deux exemplaires de cette monnaie au nom de Montfort ¹⁰. Puis Jean IV ne fit produire de nouvelles monnaies d'argent à son nom qu'en 1363, soit environ deux ans après la fin de la production des pièces de haut billon par Charles de Blois ¹¹, avec la frappe d'imitations du gros au lion de Flandre.

Ainsi, durant la période d'apogée de la production monétaire blésiste, qui se remarque par l'imitation systématique de tous les types royaux, l'introduction d'émissions locales et une quantité importante de monnaies produites, Jean IV ne put réaliser aucune pièce d'argent et seulement quelques pièces de bas billon 12.

Monnaies royales imitées par Charles de Blois mais pas par Jean IV.

Types	Périodes de production
double tournois du 7e type	22 août-30 octobre 1358
blanc à la couronne	22 février-6 mai 1359
double tournois du 9e type	3 juin 1359
gros aux trois lis	3 juin-18 octobre 1359
gros à l'étoile	22 novembre 1359 15 mars 1360
gros blanc au châtel fleurdelisé	27 mars-26 mai 1360
blanc au châtel fleurdelisé	28 mai-15 août 1360
denier parisis du 5° type	30 août 1360
gros blanc à la couronne	30 août-15 octobre 1360
gros blanc aux fleurs de lis	5 décembre 1360
gros tournois	14 avril 1361

Cette répartition conflictuelle des métaux monnayables fonctionne suivant un système de vases communicants et suit la théorie mercantiliste dont le postulat de départ émettait l'hypothèse d'une quantité donnée de métaux précieux impliquant que la richesse d'un pays était proportionnelle à l'or et à l'argent que celui-ci possédait.

Ce postulat a largement été critiqué et dénoncé comme faux, mais il se vérifie parfaitement ici. Il semble que les économistes des XVIe et XVIIe siècles n'avaient fait que théoriser une vérité déjà ancienne, qui n'était en outre peutêtre plus d'actualité à leur époque, du fait de la découverte de l'Amérique et de ses richesses encore inépuisées aujourd'hui.

On rappellera par ailleurs que Nicolas Oresme dénonçait déjà en ce XIV^e siècle les dangers de la fuite du numéraire et des métaux précieux à l'étranger imputable aux manipulations monétaires (« Il s'en suit donc la diminution de la matière des monnaies dans le royaume », voir plus haut).

Pour orienter les flux de métaux précieux vers ses ateliers, Charles de Blois mit en place une législation raisonnée que nous connaissons par le biais de deux mentions. Tout d'abord, « *il fut ordene a Nantes a la Saint-Michel lan LIX que lon ne recevrait escu d'or que pour XX sous »* au lieu des 25 s. légaux. Cette mesure avait pour but d'inciter les contribuables à payer leurs impôts en monnaies d'argent et non en pièces d'or sur lesquelles ceux-ci perdaient 5 s. ¹³. Enfin, il est intéressant de noter, que l'interdiction rappelée le 20 juin 1360 par Charles de Blois de recevoir des monnaies étrangères semble avoir eu pour but de pousser les détenteurs de pièces étrangères ¹⁴ de bonne qualité à les porter aux ateliers monétaires ducaux pour y être converties en monnaies bretonnes rapportant de nouveaux profits au duc.

Une recherche en archive sur les actes émis par les fonctionnaires de l'administration blésiste, qui n'a jamais été réalisée, nous apportera peut-être d'autres éclaircissements?

^{7.} Maille blanche de 1351, blanc à l'épi de 1353, blanc aux quadrilobes de 1354-1355 et gros blanc à la couronne de 1357. Quant à la datation exacte des imitations bretonnes du gros à la queue, la question n'est pas tranchée.

^{8. 3} au musée Dobrée et 1 à la BnF.

 ⁸ au musée Dobrée;
 BnF;
 1 CDC;
 4 CGS;
 d'autres exemplaires dans des collections privées.

^{10. 1} CDC, Sa. 132; musée Dobrée N-5265-285 et certainement un autre spécimen à la BnF.

^{11.} La dernière forte monnaie d'argent de Charles de Blois est le gros tournois du 14 avril 1361.

^{12. –} Double tournois du 5e type, 28 janvier 1359 : musée Dobrée N-3157 ; trésor de Ruffiac n° 136 et 137.

[–] Double parisis du 2e type, 31 décembre 1359: musée Dobrée N-3151.

Double tournois du 11e type, 14 avril 1361: musée Dobrée N-3151 et N-5265-299; trésor de Ruffiac n° 123 et 129 à 131; 1 CDC, Sa. 242.

^{13.} Voir SALAÜN G., Les monnaies de Charles de Blois, p. 44 et 45.

^{14.} JONES, Michael, Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, Rennes, 1996, 295 p. Acte n° 248, pages 202 et 203, extrait: « nulle monnoie de hors le Royaume naurois cours par nostre duche ».

Le seigneuriage: coût et niveau de production.

De tels calculs étaient possibles pour les monnaies royales car d'une part on en connaissait déjà le poids et le titre théorique et d'autre part grâce aux travaux de Leblanc, nous savons à dates précises le cours du marc d'argent, enfin, les analyses autorisent maintenant ces investigations pour les pièces bretonnes.

• Calcul de la valeur intrinsèque des gros à la patte-d'oie royaux en théorie.

Rappelons tout d'abord le poids du marc : 244,75 g et le cours du gros à la patte-d'oie : 15 d. t.

Émission et date de celle-ci	Poids théorique d'argent fin par pièce	Quantité de monnaies produites avec un marc d'argent pur	Cours du marc d'argent pur	Valeur de l'argent contenu dans dans une pièce
1 ^{re} le 22 janvier 1358	1,301	244,75/1,301 = 188	81. 10 s. le 23 janvier 1358 ¹⁵	81. 10 s., soit 2040 d./188 = 10,9 d.
2º le 7 mai 1358	1,085	244,75/1,085 = 225	10 1. le 9 mai 1358	10 l., soit 2400 d./225 = 10,7 d.
3º le 1ºr juillet 1358	0,914	244,75/0,914	12 1. le 1 ^{er} juillet 1358	12 1., soit 2880 d./267 = 10,8 d.
4° le 5 août 1358	0,731	244,75/0,731 = 335	13 1. 10 s. le 8 août 1358	13 1. 10 s., soit 3240 d./335 = 9,7 d.

Malgré une évidente dévaluation entre la 1^{re} et la 3^e émission, on constate un maintien de la valeur intrinsèque courante des gros royaux. Le très léger renforcement de la 3^e émission explique certainement l'insigne rareté de ces monnaies (les 3^e et 4^e émissions ne se distinguent que par une différence de poids souvent difficile à mettre en évidence, signalons cependant qu'on ne connaît aucun exemplaire effectivement rattachable à cette émission du 1^{er} juillet 1358).

On remarque que le cours du marc d'argent réagit très rapidement après les émissions royales, mais, pour autant, nous pensons que le roi n'avait qu'une influence indirecte sur celui-ci. En effet, ces réajustements ne sont-ils pas plutôt le fruit du marché?

Le maintien artificiel du cours des pièces royales, malgré la baisse de leur teneur en argent fin, entraîne la hausse du prix du marc d'où la stagnation *a posteriori* de la valeur intrinsèque courante de ces monnaies. Il s'agit bien d'une revalorisation opérée par le marché, consécutive au maintien de la valeur courante de la monnaie, mais ceci masque la baisse de sa valeur constante.

Une étude à plus grande échelle sur la fluctuation de la valeur constante de la monnaie se révèle importante pour connaître effectivement les conséquences de cette inflation.

On constate par ailleurs que le seigneuriage prélevé par le roi était, une nouvelle fois en valeur courante, effectivement très faible, comme l'indiquait le paragraphe extrait des *Arts et métiers mécaniques* ¹⁶. En effet, pour payer le brassage, c'est-à-dire la main-d'œuvre pour la réalisation d'une monnaie, et le prix du cuivre qui constituait le reste de la pièce (2,778 g pour la 1^{re} émission par exemple), il restait à peine plus de 4 deniers tournois pour les trois premières émissions. Même le seigneuriage pratiqué lors de la 4^e émission demeurait bien modeste.

Rappelons cependant que ce seigneuriage quasi nul prélevé par Jean II qui nous est signalé par les *Arts et métiers mécaniques* d'après Leblanc ¹⁷, n'était en réalité que de la "poudre aux yeux" résultant de l'amalgame entre valeur courante et valeur constante de la monnaie.

Un calcul étendu à toutes les monnaies de Philippe VI et Jean II pourrait se révéler très intéressant pour connaître de façon précise les pratiques royales en matière de seigneuriage, ainsi que l'ampleur effective de la crise inflationniste des années 1345-1365. Rappelons toutefois, que l'étude en valeur constante ne peut se faire qu'à partir des fluctuations du cours du marc d'argent.

Enfin, des analyses physiques des pièces royales s'imposent pour vérifier le respect effectif des titres théoriques.

Tous ces éléments pourraient peut-être amener à revoir dans le détail l'interprétation des causes et conséquences de cette crise monétaire et économique.

^{15.} Leblanc donne la date du 23 janvier 1357, rappelons qu'il reproduit les dates en ancien style, il faut donc comprendre le 23 janvier 1358.

^{16.} Voir la 1re page de notre étude.

^{17.} Voir également Coativy Y., Monnaies de Bretagne, p. 11: « en temps de crise aiguë le prince peut abandonner une partie du seigneuriage ».

• Calcul de la valeur intrinsèque des gros à la patte-d'oie de Charles de Blois

Signalons dès à présent les limites des calculs suivants. Il s'agit évidemment de suppositions établies à partir des résultats obtenus grâce aux analyses d'un ensemble de monnaies limité. Un complément d'analyse pourrait apporter de nouveaux éléments. De plus, les résultats ne peuvent exprimer que des fluctuations de la valeur intrinsèque courante de la monnaie blésiste.

Émission et date de celle-ci	Poids moyen d'argent fin par pièce	Quantité de monnaies produites avec un marc d'argent pur	Cours du marc d'argent pur	Valeur de l'argent contenu dans dans une pièce
1 ^{re} 22 janvier 1358	0,63	244,75/0,63 = 388	81. 10 s. le 23 janvier 1358 18	81. 10 s., soit 2040 d./388 = 5,3 d.
2º mai 1358	0,42	244,75/0,42 = 583	10 1. le 9 mai 1358	10 l., soit 2400 d./583 = 4,1 d.
1 ^{re} ém. locale	0,495	244,75/0,495 = 494	10 1. le 9 mai 1358	10 1., soit 2400 d./494 = 4,9 d.
2º ém. locale	0,40	244,75/0,40 = 612	10 1. le 9 mai 1358	10 1., soit 2400 d./612 = 3,9 d.
3° - 4° juillet-août 1358	0,25	244,75/0,25 = 979	(12 1. 10 s. le 1 ^{er} juillet 1358) 131. 10 s. le 8 août 1358	(12 1., soit 2880 d./979 = 2,9 d.) 13 1. 10 s., soit 3240 d./979 = 3,3 d.

On constate clairement que la monnaie blésiste fluctuait très fréquemment et assez fortement, mais pas toujours à la baisse. Charles de Blois agissait librement sur la valeur de sa monnaie.

En outre, il est certain que les revenus tirés du droit de frappe par Charles de Blois étaient très conséquents puisque la valeur d'argent contenue dans ses pièces n'excédait jamais la moitié de celle des monnaies royales. Ainsi, les bénéfices dégagés par une production monétaire à grande échelle, plusieurs centaines, voir quelques milliers de pièces ¹⁹, ne pouvaient qu'être énormes.

Par ailleurs, on remarque que la 1^{re} émission locale correspondait à un léger renforcement (toutefois, la quantité d'argent fin légèrement supérieure ne doit pas faire illusion, car elle est en bonne partie due au poids anormalement élevé d'un exemplaire). Par ailleurs, vue la proportion d'argent contenue dans la 2^e émission bretonne, il est possible que celle-ci soit intervenue juste après la seconde émission royale 2⁰, à moins qu'il ne s'agisse d'un renforcement monétaire breton, renforcement tout relatif, car la pièce royale comportait théoriquement 26,6 % d'argent et la bretonne 15,3 %. Enfin, l'augmentation de la valeur intrinsèque constatée entre les 3^e et 4^e émissions n'est certainement pas réelle. En effet, nous n'avons pu faire analyser qu'un seul exemplaire de cette variété qui est très léger (2,51 g) et donc certainement de la dernière émission. La seule pièce effectivement rattachable à la 3^e émission (elle pèse 3,44 g contre une 4^e émission royale de 3,059 g) est conservée à la BnF 6932; il conviendra de la faire analyser pour compléter le tableau ci-dessus.



Charles de Blois : imitation du gros à la patte-d'oie de la 2^e émission bretonne, mai-juin 1358

D/ + KAROLUS DEI GRA BRITANORVH DUX,

ponctuation par deux annelets superposés. Grand lis florentin, couronné, avec un trèfle en cœur, dans un polylobe tréflé accosté de roses. Deux forts besants de part et d'autre du lis.

R/+ BNDICTV SIT NOME DNI NRI DEI IhV XP,

croix cantonnée de quatre lis. Un point à l'extrémité des bras verticaux de la croix?

Musée Dobrée, N-5265-191: 1,92 g; 25,5 mm; 13,9 %; coll. Th. Dobrée; P. A. 467; Sa. 112.

Cet exemplaire est celui qui fut publié par Bigot au n° 401 de son Essai, Th. Dobrée l'a donc acquis avant 1857. Il est étonnant que Bigot ait pu aussi bien déchiffrer cette monnaie dont la légende est complètement illisible (soit faiblesse de frappe, soit hors flan, ce n'est donc pas un défaut récent!).

- 18. Leblanc donne la date du 23 janvier 1357, rappelons qu'il reproduit les dates en ancien style, il faut donc comprendre le 23 janvier 1358.
- 19. Voir plus bas
- 20. La chronologie relative entre les deux émissions strictement bretonnes reste incertaine

• Calcul de la valeur intrinsèque des gros à la patte-d'oie de Jean IV

Émission et date de celle-ci	Poids moyen d'argent fin par pièce	Quantité de monnaies produites avec un marc d'argent pur	Cours du marc d'argent pur	Valeur de l'argent contenu dans dans une pièce
1 ^{re} janvier 1358	0,44	244,75/0,44 = 556	8 1. 10 s. le 23 janvier 1358 ²¹	8 1. 10 s., soit 2040 d./556 = 3,7 d.
2º mai 1358	0,32	244,75/0,32 = 765	10 1. le 9 mai 1358	10 l., soit 2400 d./765 = 3,1 d.

La valeur intrinsèque des monnaies de Jean IV est sans conteste très faible en 1358, un tiers des pièces royales. Comme nous l'avons déjà présenté plus haut, il ne s'agit pas simplement d'un fort seigneuriage, mais plus tôt du mauvais accès aux métaux monnayables, à cause de la concurrence blésiste. Il est curieux de ne remarquer aucune réaction montfortiste durant cette période de 1358-1361.

Cette faible valeur intrinsèque n'a certainement pas été vraie durant toute la guerre de succession, puisque comme nous l'expliquions, Jean IV fut seul à frapper régulièrement des monnaies blanches de 1350 à 1357. L'absence de production blésiste permettait un flux plus régulier et conséquent des métaux vers les ateliers montfortistes ²². D'autres analyses portant sur des pièces de cette période révéleraient certainement des titres supérieurs.



Jean de Montfort: imitation de la 1^{re} émission du gros à la patte-d'oie, 22 janvier 1358

D/ + IOHANNES DEI GRA BRITANORVH DUX,

ponctuation par deux annelets superposés. Grand lis florentin, couronné, avec un trèfle en cœur, dans un polylobe tréflé accosté de roses.

R/ + BNDICTV SIT NOME DNI NRI DEI IhV XP,

croix cantonnée de quatre lis.

Musée Dobrée, N-3148: 2,90 g; 28 mm; 15 %; coll. Soullard; P. A. 617; Sa. 122. N'est pas l'exemplaire signalé par Bigot au n° 522 de son Essai. Monnaie ébréchée à 11h au droit.

Émission et date de celle-ci	Poids théorique d'argent fin par pièce	Quantité de monnaies produites avec un marc d'argent pur	Cours du marc d'argent pur	Valeur de l'argent contenu dans dans une pièce
1 ^{re} le 28 janvier 1359	0,163	244,75/0,163 = 1501	9 1. 10 s. le 9 décembre 1358	9 1. 10 s., soit 2280 d./1501 = 1,5 d.
2º le 22 février 1359	0,216	244,75/0,216 = 1133	7 1. le 22 février 1359 ²³	10 1., soit 1680 d./1133 = 1,5 d.

Il est important de noter ce nouveau maintien de la valeur intrinsèque courante de la monnaie royale, dû encore une fois au réajustement du cours du marc d'argent, mais cette fois à la baisse, car le roi opéra un renforcement le 22 février 1359. Comme le tableau nous l'indique, ce renforcement se traduisit par une augmentation de la quantité d'argent fin contenue dans le double tournois du 5° type ²⁴, mais surtout par une modification du cours de la monnaie de haut billon. En effet, le gros à la couronne d'un cours de 12 derniers tournois pour un poids d'argent fin de 0,650 g lors de la dernière émission, devint ce 22 février un blanc au même type de 6 deniers tournois de cours pour un poids fin équivalent.

On remarque, par ailleurs, que le cours du marc d'argent ne réagit qu'aux émissions de nouvelles monnaies blanches puisque l'introduction du double le 28 janvier 1359 n'entraîna aucune fluctuation de celuici. Ainsi, il convient de replacer la 4º émission du gros à la couronne, datée par Jean Duplessy, en l'absence de documents précis, du mois de janvier 1359, aux quelques jours précédents la réévaluation du marc d'argent opérée le 9 décembre 1358.

^{21.} Leblanc donne la date du 23 janvier 1357, rappelons qu'il reproduit les dates en ancien style, il faut donc comprendre le 23 janvier 1358.

^{22.} Les ouvertures et fermetures chroniques constatées pour les ateliers montfortistes trahissent cependant la faiblesse de ces approvisionnements à tout moment de la guerre.

^{23.} Leblanc donne la date du 9 décembre 1358, rappelons qu'il reproduit les dates en ancien style, il faut donc comprendre le 9 décembre 1359.

^{24.} Rappelons que cette mesure n'a vraisemblablement eu aucune conséquence puisque l'on ne connaît de cette variété que le piéfort, Laf. 336 c et un seul exemplaire conservé au musée Dobrée N-4333; voir Salaün G., "La 2º émission du double tournois du 5º type de Jean II retrouvée", BSFN janvier 1999, p. 7.

• Calcul de la valeur intrinsèque du double tournois de Charles de Blois

Émission et date de celle-ci	Poids moyen d'argent fin par pièce	Quantité de monnaies produites avec un marc d'argent pur	Cours du marc d'argent pur	Valeur de l'argent contenu dans dans une pièce
1 ^{re} le 28 janvier 1359	0,414	244,75/0,14 = 1748	9 1. 10 s. le 9 décembre 1358	9 1. 10 s., soit 2280 d./1748 = 1,3 d.
ém. locale	0,12	244,75/0,12 = 2039	9 1. 10 s. le 9 décembre 1358	9 l. 10 s., soit 2280 d./2039 = 1,1 d.
2° le 22 février 1359	0,04	244,75/0,04 = 6119	7 1. le 22 février 1359	7 l., soit 1680 d./6119 = 0,3 d.

Ce cas est extrêmement intéressant.

En effet, lors de la 1^{re} émission, la valeur intrinsèque des pièces blésistes était à peu près égale à celle des monnaies royales; ceci explique certainement la petite baisse révélée par l'introduction d'une émission locale, manipulation qui traduit probablement une hausse du seigneuriage prélevé par Charles de Blois. En outre, on remarque que la valeur intrinsèque de ces pièces est relativement proche de leur valeur libératoire, ce qui tranche avec les importants écarts constatés pour les gros à la patte-d'oie. Ceci confirme que Charles de Blois "spécula" essentiellement sur les monnaies de haut billon et qu'il manipula très peu les monnaies noires, seules accessibles aux pauvres et par conséquent indispensables à leur survie quotidienne ²⁵. La très grave baisse de la valeur d'argent contenue dans les pièces de la 2^e émission, le quart de l'émission précédente, au moment où le roi réévaluait sa monnaie, est à relativiser puisque la frappe en fut limitée. En effet, on n'en connaît que deux exemplaires l'un dans l'ancienne collection de Thomas Dobrée (N-5265-218), l'autre issu du trésor de Saint-Martin de Boscherville (Seine-Maritime) ²⁶. Il est d'ailleurs révélateur qu'aucune monnaie de cette variété n'ait été retrouvée à Savenay.



Charles de Blois : émission bretonne de l'imitation du double tournois du 5^e type bretonne, janvier-février 1359

D/+ KAROLVS ° DVX ° BRITON, châtel tournois, le tympan sommé d'une couronne rehaussée de trois pseudo-lis; chaque tourelle est surmontée d'un pseudo-lis. Point entre la barre inférieure et le châtel.

R/ + MONETA ° / ° DVPLEX, croix anglaise cantonnée d'hermines et de besants.

Musée Dobrée, N-5264-232: 1,28 g; 23,5 mm; 11,6 %; trésor de Savenay.

• Calcul de la valeur intrinsèque du double tournois du 5e type de Jean IV

Les analyses n'ont porté que sur un seul exemplaire conservé au musée Dobrée (N-5105), le seul autre exemplaire connu, qu'il conviendra de faire analyser, est à la BnF 708. Les commentaires sont donc sujets à caution.

Émission et date de celle-ci	Poids moyen d'argent fin par pièce	Quantité de monnaies produites avec un marc d'argent pur	Cours du marc d'argent pur	Valeur de l'argent contenu dans dans une pièce
1 ^{re} le 28 janvier 1359	0,11	244,75/0,11 = 2225	9 1. 10 s. le 9 décembre 1358	9 1. 10 s., soit 2280 d./2225 = 1,0 d.

Une nouvelle fois, le titre de la monnaie de Jean IV est inférieur à celui des pièces de Charles de Blois, mais de façon moins sensible. Les remarques que nous formulions plus haut à propos de Charles de Blois se vérifient ici, puisque malgré des difficultés d'approvisionnement, Jean IV fut attentif au maintien de la valeur intrinsèque de cette monnaie noire.

^{25.} Voir Salaün G., Les monnaies de Charles de Blois, p. 36.

Moesgaard J.-C. et Salaün G.: "Un trésor du XIV siècle près de Saint-Martin de Boscherville (Seine-Maritime)", BSFN avril 1997, p. 59-63.

Il y eut donc une volonté manifeste de la part des deux compétiteurs à ne pas surtaxer les plus pauvres de leurs sujets. Un complément d'analyse pourrait nous apporter des renseignements sur la longue durée.

Pour reprendre un terme archéologique, nous pouvons dire que les éléments mis en évidence par les analyses de ces deux types d'imitations de monnaies royales sont des sondages qui nous indiquent qu'une étude élargie est possible et qu'elle nous apporterait de nombreuses informations sur divers sujets comme l'importance de l'inflation en Bretagne, mais également en France, la répartition conflictuelle des ressources en métaux monnayables, le taux de seigneuriage par ducs, époques et types de monnaies.

L'extension des analyses aux imitations de monnaies royales réalisées par les contemporains et voisins de Charles de Blois et Jean IV, en tête desquels Charles de Mauvais roi de Navarre et comte d'Évreux (1343-1387), ainsi que les ducs de Bourgogne Eudes IV (1315-1350), Philippe de Rouvre (1350-1361) et Philippe le Hardi (1363-1404), pourrait nous fournir des éléments de comparaisons inédits et importants.



Jean de Montfort: imitation de la 1^{re} émission du double tournois du 5^e type, 28 janvier 1359

D/ + IOHNNES DVX BRIT, châtel tournois, le tympan sommé d'une couronne rehaussée de trois pseudo-lis; chaque tourelle est surmontée d'un pseudo-lis.

R/ + MONETA ° / ° DVPLEX, croix à queue cantonnée de quatre pseudo-lis mouvant de la légende.

Musée Dobrée, N-5105: 1,06 g; 23 mm; 10,1 %; trésor de Savenay; Ca. 64 var.; Sa. 225. Un seul autre exemplaire au cabinet des médailles de la BnF provenant du trésor de Ruffiac (56), n° 135.

• Calcul du niveau de production monétaire blésiste.

Ce calcul présente de nombreuses lacunes puisqu'il ne nous est permis que pour une seule émission d'un seul type dans un seul atelier: la 1^{re} émission locale du gros à la patte-d'oie à Rennes en mai 1358.

C'est un acte de Charles de Blois qui nous fournit un minimum de valeur produite. Il s'agit d'un ordre de remboursement de 500 écus d'or tirés des profits de l'atelier monétaire de Rennes payables au couvent Saint-Melaine le 25 mai 1358 ²⁷. En voici le texte précis: "les diz abbe et convent doyvent avoir et prendre a present par la main de vous dit Pierres de Meronne ou vostre lieutenent, cinq cent escuz dor sur les boetes et autres proffiz a nous escheuz et appartenant a cause de nostre dite monnoie".

Ce document indique donc clairement qu'une somme au moins égale à 500 écus d'or avait été frappée à l'atelier monétaire de Rennes avant le 25 mai 1358.

A cette date la monnaie produite était la 2^e émission du gros à la patte-d'oie. Il est cependant très probable que le remboursement d'une telle somme ait justifié la réalisation d'une nouvelle variété: la 1^{re} émission locale (directement postérieure à la 2^e émission royale du 7 mai). Comme nous le précisions, celle-ci constituant un léger renforcement, le type de bénéficiaires, des moines, explique peut-être cette mesure.

Ainsi, sachant qu'un gros à la patte-d'oie valait 15 deniers, il y en avait donc 240/15 = 16 par livre. Le terme d'écu d'or désigne certainement une monnaie d'or en général; celle produite depuis 1355 était le mouton d'or d'un cours de 25 sous tournois, soit 1,25 livres. Le remboursement des moines s'élevait par conséquent à une somme totale de 500x1,25 = 625 livres. Il nécessita donc la réalisation de $625x16 = 10\,000$ gros à la patte-d'oie.

Rappelons que les monnaies blésistes étaient émises au même cours que les pièces royales alors qu'elles valaient bien moins cher. Le paiement du couvent coûta en réalité à Charles de Blois environ 4,9 (valeur d'argent contenue dans les pièces de la 1^{re} ém. locale) x 10 000 = 49 000 deniers, soit 204,20 livres.

Le remboursement de ses emprunts en monnaies dévaluées produites dans ses ateliers était très lucratif pour Charles de Blois.

Ces 10 000 exemplaires ne représentent qu'un minimum, la production blésiste en particulier et bretonne en général devant être très importante. Ce chiffre de production, contemporain de l'arrêt de l'imitation de ce gros par Jean IV, explique les difficultés d'approvisionnement des ateliers de ce dernier. La grande rareté de ces pièces au nom de Jean IV s'explique peut-être également par d'importantes refontes dans les ateliers blésistes.

Par ailleurs, sachant que le poids total moyen de ces monnaies est de 3,46 g, la production des 10 000 exemplaires a donc nécessité la frappe de plus de 34,6 kg, ou 141 marcs de cuivre et d'argent brut.

^{27.} Jones M.: Recueil des actes de Charles de Blois, n° 219.

^{28.} Voir Salaün G., Les monnaies de Charles de Blois, p. 36 et 81.

Une comparaison avec d'autres époques ou d'autres régions plus connues pourrait peut-être nous donner une idée de la main-d'œuvre et du matériel nécessaire au fonctionnement de l'atelier de Rennes en 1358. Il est cependant clair qu'une telle production nécessitait une structure plus importante qu'une simple maison particulière comme celle où était installé l'atelier de Nantes. Il est donc probable que l'atelier rennais était plus productif que son homologue nantais et *a fortiori* guingampais.

Enfin, ce chiffre minimum et pourtant déjà colossal, explique l'habitude prise par les Bretons de ne plus seulement faire appel aux monnaies royales pour leurs importantes transactions ²⁸. Ceci se repère certainement dans la circulation monétaire générale bretonne. En effet, il semble logique qu'à mesure où la production monétaire blésiste s'intensifie, la proportion de monnaies royales régresse, évidemment sans jamais disparaître. Cependant, seule une étude chronologique, quantitative et différentielle (monnaies blanches/monnaies noires) de la circulation monétaire bretonne pourrait confirmer cette supposition.

Les techniques d'analyses

Les analyses élémentaires par activation avec des neutrons rapides de cyclotron (ANRC) réalisées par le Centre Ernest Babelon ²⁹, permettent une étude de la composition métallique des métaux archéologiques, en tête desquels, les monnaies. Cette méthode ³⁰ est bien adaptée à la caractérisation des alliages cuivreux. Chaque monnaie est tout d'abord irradiée par un faisceau de neutrons rapides produit par un cyclotron. Puis, après plusieurs mesures de la radioactivité par spectrométrie gamma, sa composition moyenne est déterminée. Les éléments dosés sont l'antimoine (Sb), l'argent (Ag), l'arsenic (As), le cuivre (Cu), l'étain (Sn), le fer (Fe), le nickel (Ni), l'or (Au), le plomb (Pb) et le zinc (Zn), avec des limites de détection suffisantes pour résoudre les principaux problèmes numismatiques (voir le tableau ci-dessous). L'incertitude de mesure sur les concentrations est généralement comprise entre 5 et 10 % relatifs. Ainsi, lorsque par exemple une teneur de 20 % d'argent est mesurée par l'activation avec des neutrons rapides de cyclotron, la concentration réelle est comprise entre 18 et 22 % si l'incertitude est de 10 % relatifs.

Les limites de détection atteintes par la méthode d'activation avec des neutrons rapides de cyclotron pour les éléments mineurs et traces des monnaies analysées, avec 1 ppm = 1 partie par million = 0,1 %, sont:

Éléments	Sb	As	Sn	Fe	Ni	Au	Pb	Zn
Limites de détections (ppm)	30	30	30	1 500	30	10	1 500	1 200

Institut de Recherches sur les Archéométaux, Centre Ernest Babelon, UMR 5060 du CNRS, Orléans (Loiret).

^{30.} Le descriptif du procédé physique a été rédigé par Mme Lemarquant du centre E. Babelon, et à qui nous renouvelons nos remerciements.

% en élément	Ni	Sn	Zn	Sb	Pb	Au	Ag	As	Fe	Cu	m (g	m A (g)	m Cu (g)
I	mitatio	n de la	a 1 ^{re} én	nission	du do	uble to	urnois	du 5e	type d	e Char	les de	Blois	
N-5264-57	0,019 %	0,09 %	0,11 %	0,06 %	0,8 %	0,03 %	12,1 %	0,07 %	0,06 %	87 %	1,09	0,13	0,94
N-5264-58	0,026 %	0,22 %	0,14 %	0,16 %	1,8 %	0,031 %	11,4 %	0,12 %	_	86 %	1,41	0,16	1,21
N-5264-59	0,025 %	0,21 %	0,17 %	0,17 %	1,5 %	0,040 %	13,6 %	0,13 %	_	84 %	1,23	0,17	1,03
N-5264-60	0,023 %	0,18 %	0,20 %	0,12 %	1,4 %	0,033 %	11,3 %	0,10 %	0,08 %	87 %	1,23	0,14	1,06
N-5264-61	0,018 %	0,16 %	0,14 %	0,08 %	1,2 %	0,037 %	11,4 %	0,07 %	0,11 %	87 %	1,28	0,15	1,11
N-5264-62	0,033 %	0,18 %	0,14 %	0,21 %	1,6 %	0,031 %	10,5 %	0,15 %	_	87 %	1,29	0,14	1,12
N-5264-63	0,026 %	0,16 %	0,19 %	0,14 %	1,7 %	0,039 %	13,9 %	0,12 %	_	84 %	1,37	0,19	1,15
N-5264-64	0,026 %	0,12 %	_	0,08 %	1,0 %	0,039 %	13,4 %	0,07 %	_	85 %	1,20	0,16	1,02
N-5264-65	0,022 %	0,25 %	0,12 %	0,18 %	1,6 %	0,042 %	14,1 %	0,12 %	-	84 %	1,35	0,19	1,13
N-5264-66	0,031 %	0,24 %	0,13 %	0,20 %	1,7 %	0,034 %	11,7 %	0,15 %	-	86 %	1,142	0,17	1,22
N-5264-67	0,022 %	0,17 %	_	0,17 %	1,5 %	0,042 %	15,4 %	0,12 %	_	83 %	1,08	0,17	0,89
N-5264-68	0,023 %	0,25 %	0,18 %	0,18 %	1,9 %	0,037 %	12,8 %	0,13 %	_	84 %	1,34	0,17	1,13
N-5264-69	0,023 %	0,21 %	0,10 %	0,17 %	1,4 %	0,042 %	14,2 %	0,12 %	-	84 %	1,24	0,18	1,04
N-5264-70	0,032 %	0,26 %	0,12 %	0,19 %	1,8 %	0,035 %	12,0 %	0,13 %	-	85 %	1,29	0,15	1,10
N-5264-71	0,025 %	0,26 %	0,12 %	0,18 %	1,1 %	0,038 %	12,4 %	0,12 %	_	86 %	1,35	0,17	1,16
N-5264-72	0,024 %	0,22 %	0,16 %	0,18 %	1,4 %	0,041 %	14,1 %	0,12 %	_	84 %	1,31	0,18	1,10
N-5264-73	0,032 %	0,13 %	0,11 %	0,18 %	2,1 %	0,032 %	10,8 %	0,18 %	-	87 %	1,16	0,12	1,00
N-5264-74	0,021 %	0,15 %	0,10 %	0,14 %	1,2 %	0,027 %	8,7 %	0,09 %	-	90 %	0,90	0,08	0,81
N-5264-75	0,042 %	0,12 %	-	0,25 %	2,1 %	0,034 ù	11,4 %	0,19 %			1,12	0,13	0,96
N-5264-76	0,028 %	0,15 %	0,21 %	0,15 %	2,1 %	0,031 %	10,9 %	0,11 %	-	86 %	1,02	0,11	0,88
N-5264-77	0,038 %	0,12 %	-	0,23 %	1,7 %	0,032 %	10,9 %	0,17 %	-	87 %	1,57	0,17	1,36
N-5264-78	0,024 %	0,22 %	0,22 %	0,18 %	2,9 %	0,041 %	14,6 %	0,12 %	-	82 %	1,45	0,21	1,18
N-5264-79	0,030 %	0,24 %	0,16 %	0,14 %	1,5 %	0,037 %	13,0 %	0,12 %	0,06 %	85 %	0,96	0,12	0,81
N-5264-80	0,027 %	0,22 %	-	0,15 %	0,9 %	0,036 %	12,1 %	0,14 %	-	86 %	1,38	0,17	1,19
N-5264-81	0,028 %	0,16 %	0,15 %	0,12 %	1,6 %	0,026 %	8,1 %	0,14 %	_	90 %	1,23	0,10	1,10
N-5264-82	0,031 %	0,20 %	0,19 %	0,16 %	3,2 %	0,026 %	8,6 %	0,13 %	_	88 %	1,00	0,09	0,88
N-5264-83	0,019 %	0,12 %	0,14 %	0,11 %	1,2 %	0,032 %	10,4 %	0,11 %	_	88 %	0,90	0,09	0,79
N-5264-84	0,028 %	0,22 %	0,14 %	0,16 %	1,9 %	0,025 %	8,1 %	0,14 %	_	89 %	0,83	0,07	0,74
N-5264-85	0,020 %	0,20 %	0,13 %	0,14 %	1,5 %	0,039 %	12,5 %	0,12 %	_	85 %	1,32	0,17	1,13
N-5264-86	0,024 %	0,13 %	0,12 %	0,13 %	1,5 %	0,031 %	10,0 %	0,12 %	_	88 %	0,92	0,09	0,81
N-5264-87	0,022 %	0,15 %	0,14 %	0,16 %	1,7 %	0,030 %	9,7 %	0,12 %	_	88 %	1,09	0,11	0,96
N-5264-88	0,026 %	0,15 %	0,12 %	0,17 %	2,6 %	0,032 %	11,3 %	0,12 %	_	85 %	1,09	0,12	0,93
N-5264-89	0,028 %	0,13 %	0,12 %	0,13 %	1,7 %	0,032 %	10,4 %	0,14 %	_	87 %	0,65	0,07	0,57
N-5264-90	0,006 %	0,13 %	_	0,08 %	1,7 %	0,035 %	11,4 %	0,07 %	_	87 %	1,33	0,15	1,15
N-5264-91	0,029 %	0,24 %	0,22 %	0,16 %	1,3 %	0,027 %	8,7 %	0,14 %	_	89 %	0,70	0,06	0,62

0,020 % 0,16 % 0,10 % 0,08 % 0,7 % 0,033 % 10,8 % 0,08 % 0,10 %

0,91

0,10

0,80

N-5264-92

% en élément	Ni	Sn	Zn	Sb	Pb	Au	Ag	As	Fe	Cu	m (g	mA(g)	m Cu (g)
	Imitati	on du	double	tourn	ois du	5e type	de Ch	arles	de Bloi	s, émis	ssion lo	ocale	
N-5264-211	0,029 %	0,17 %	0,17 %	0,16 %	2,4 %	0,035 %	12,1 %	0,13 %	0,13 %	85 %	1,05	0,13	0,89
N-5264-212	0,029 %	0,16 %	0,14 %	0,16 %	1,7 %	0,032 %	11,1 %	0,12 %	0,07 %	86 %	0,92	0,10	0,80
N-5264-213	0,024 %	0,14 %	_	0,10 %	0,9 %	0,037 %	12,0 %	0,11 %	_	87 %	1,11	0,13	0,96
N-5264-214	0,034 %	0,20 %	0,22 %	0,21 %	1,7 %	0,031 %	10,9 %	0,16 %	_	87 %	1,33	0,15	1,15
N-5264-215	0,023 %	0,15 %	0,17 %	0,15 %	1,6 %	0,039 %	14,3 %	0,13 %	0,07 %	83 %	1,15	0,16	0,96
N-5264-216	0,037 %	0,34 %	_	0,17 %	1,1 %	0,035 %	12,1 %	0,15 %	_	86 %	1,22	0,15	1,05
N-5264-217	0,034 %	0,24 %	0,20 %	0,21 %	1,6 %	0,034 %	12,1 %	0,16 %	-	85 %	1,48	0,18	1,26
N-5264-218	0,026 %	0,12 %	0,17 %	0,12 %	1,3 %	0,033 %	10,9 %	0,12 %	0,10 %	87 %	1,00	0,11	0,87
N-5264-219	0,030 %	0,29 %	_	0,16 %	1,4 %	0,033 %	11,8 %	0,14 %	_	86 %	1,30	0,15	1,12
N-5264-220	0,026 %	0,16 %	_	0,17 %	2,9 %	0,030 %	10,7 %	0,15 %	_	86 %	0,82	0,09	0,70
N-5264-221	0,029 %	0,24 %	-	0,16 %	1,5 %	0,036 %	11,9 %	0,13 %	-	86 %	0,91	0,11	0,78
N-5264-222	0,026 %	0,18 %	0,16 %	0,15 ‰	2,2 %	0,026 %	8,4 %	0,13 %	-	89 %	1,01	0,08	0,90
N-5264-223	0,029 %	0,20 %	0,23 %	0,15 %	1,2 %	0,027 %	8,2 %	0,13 %	0,07 %	90 %	0,77	0,06	0,69
N-5264-224	0,030 %	0,19 %	_	0,16 %	1,8 ù	0,027 %	9,3 %	0,13 %	_	88 %	1,02	0,10	0,90
N-5264-225	0,031 %	0,21 %	-	0,14 %	1,4 %	0,037 %	12,9 %	0,12 %	-	85 %	0,86	0,11	0,73
N-5264-226	0,029 %	0,15 %	0,14 %	0,18 %	2,3 %	0,033 %	11,1 %	0,14 %	0,06 %	86 %	1,39	0,15	1,19
N-5264-227	0,029 %	0,17 %	_	0,11 %	0,9 %	0,036 %	12,3 %	0,10 %	_	86 %	0,93	0,11	0,80
N-5264-228	0,047 %	0,12 %	0,12 %	0,27 %	1,6 %	0,033 %	11,0 %	0,22 %	-	87 %	1,20	0,13	10,4
N-5264-229	0,030 %	0,26 %	0,10 %	0,17 %	1,6 %	0,034 %	11,3 %	0,12 %	-	86 %	1,33	0,15	1,15
N-5264-230	0,033 %	0,16 %	0,22 %	0,14 %	1,6 %	0,036 %	11,9 %	0,12 %	_	86 %	1,04	0,12	0,89
N-5264-231	0,028 %	0,15 %	0,18 %	0,12 %	0,9 %	0,027 %	8,7 %	0,14 %	-	90 %	0,71	0,06	0,64
N-5264-232	0,023 %	0,13 %	-	0,10 %	0,7 %	0,036 %	11,6 %	0,09 %	_	87 %	1,28	0,15	1,12
N-5264-233	0,028 %	0,19 %	0,15 %	0,13 %	2,5 %	0,026 %	8,9 %	0,14 %	_	88 %	1,00	0,09	0,88
N-5264-234	0,028 %	0,18 %	0,22 %	0,11 %	1,0 %	0,024 %	8,0 %	0,13 %	_	90 %	0,73	0,06	0,66
N-5264-235	0,036 %	0,29 %	-	0,14 %	0,8 ù	0,036 %	12,8 %	0,14 %	-	86 %	1,17	0,15	1,00
N-5264-236	0,026 %	0,17 %	0,14 %	0,12 %	1,0 %	0,025 %	8,6 %	0,14 %	-	90 %	0,92	0,08	0,83
N-5264-237	0,029 %	0,15 %	0,18 %	0,17 %	2,4 %	0,031 %	10,8 %	0,13 %	_	86 %	1,39	0,15	1,20
N-5264-238	0,031 %	0,25 %	0,11 %	0,18 %	2,4 %	0,025 %	8,6 %	0,15 %	_	88 %	1,24	0,11	1,09
N-5264-239	0,035 %	0,12 %	0,09 %	0,13 %	0,9 %	0,032 %	10,6 %	0,13 %	_	88 %	0,89	0,09	0,78
N-5264-240	0,033 %	0,18 %	0,14 %	0,20 %	1,3 %	0,031 %	10,8 %	0,16 %	0,13 %	87 %	0,79	0,09	0,69
N-5264-241	0,038 %	0,10 %	0,13 %	0,18 %	0,9 %	0,029 %	10,6 %	0,15 %	_	88 %	0,66	0,07	0,58
]	mitatio	on de l	a 2º ém	ission	du do	uble to	urnois	du 5 ^e	type do		les de	Blois	
N-5265-218	0,036 %	0,14 %	_	0,17 %	2,0 %	0,019 %	6,5 %	0,14 %	0,09 %	91 %	0,84	0,05	0,76
SALAÜN 5	0,032 %	0,15 %	0,21 %	0,16 %	0,6 %	0,022 %	6,6 %	0,14 %	0,09 %	92 %	0,45	0,03	0,41
Imitation de la 1 ^{re} émission du double tournois du 5 ^e type de Jean V													

0,034 % | 0,75 % | 0,22 % | 0,18 % | 1,2 % | 0,033 % | 10,1 % | 0,12 % | 0,21 % |

N-5105

0,92

0,11

87 %

1,06

% en élément	Ni	Sn	Zn	Sb	Pb	Au	Ag	As	Fe	Cu	m (g	mA(g)	m Cu (g)
			Gı	ros à la	patte-	-d'oie d		rles de	e Blois			(3)	ζ,
N 2054	N-2954 0,021 % 0,14 % 0,17 % 0,16 % 1,0 % 0,060 % 18,8 % 0,11 % 0,20 % 79 % 2,66 0,50 2,11												
N-3091	0,021 %	0,14 %	0,1 / %	0,10 %	1,0 %	0,000 %		0,11 %	- 0,20 %	79 %	3,49	0,50	2,69
N-5265-191	0,024 %	0,10 %	0,11 %	0,12 %	0,7 %	0,070 %		0,10 %		84 %	1,92	0,74	1,62
N-5265-192	0,040 %	0,10 %	0,11 %	0,31 %	1,1 %	0,044 /8		0,20 %	,	80 %	2,28	0,27	1,83
N-5265-193	0,023 %	0,10 %	0,10 %	0,14 %	1,1 %	0,050 %		0,10 %	-	81 %	2,98	0,50	2,43
N-5265-194	0,024 /0	0,19 %	0,15 %	0,15 %	2,0 %	0,055 %		0,10 %	_	79 %	3,57	0,66	2,82
N-5265-195	0,023 %	0,08 %	0,08 %	0,15 %	1,2 %	0,056 %		0,12 %	0,08 %	79 %	3,33	0,65	2,62
N-5265-196	0,022 %	0,12 %	0,08 %	0,15 %	1,3 %	0,056 %		0,10 %		80 %	3,27	0,60	2,61
SALAÜN 1	0,021 %	0,16 %	0,11 %	0,14 %	1,2 %	0,049 %		0,1 %	-	83 %	3,56	0,53	2,96
SALAÜN 2	0,027 %	0,12 %	0,12 %	0,19 %	1,2 %	0,052 %		0,12 %	0,10 %	80 %	2,36	0,43	1,88
SALAÜN 3	0,036 %	0,08 %	0,11 %	0,32 %	1,7 %	0,04 %	15,2 %	0,11 %	0,08 %	82 %	2,55	0,39	2,10
SALAÜN 4	0,030 %	0,12 %	0,40 %	0,19 %	1,5 %	0,046 %	14,7 %	0,13 %	0,11 %	83 %	1,67	0,25	1,38
CARIOU 1	0,027 %	0,10 %	0,09 %	0,19 %	1,7 %	0,041 %	13,7 %	0,12 %	0,08 %	84 %	4,37	0,60	3,67
											l		
Gros à la patte-d'oie de Jean V													
N-3148	0,034 %	1,49 %	0,32 %	0,14 %	0,7 %	0,036 %		0,14 %	_	82 %	2,90	0,44	2,38
N5265-286	0,070 %	0,13 %	0,09 %	0,14 %	0,7 %	0,036 %		0,36 %		86 %	2,44	0,29	2,10
N5265-287	0,072 %	0,06 %	0,04 %	0,49 %	0,8 %	0,028 %	_ ´	0,38 %	-	86 %	2,98	0,35	2,58
	*,***		-,,-	*,** /*	-,-,-		,. ,.	-,,-			_,,,	-,	_,
				Gros	s aux 5	hermi	nes : 4	atelie	rs				
						5 herr							
N-3407	0,034 %	0,14 %	_	0,21 %	1,3 %	0,047 %	12,9 %	0,15 %	0,16 %	85 %	2,21	0,28	1,88
SALAÜN 6	0,029 %	0,13 %	0,07 %	0,19 %	1,1 %	0,040 %	10,9 %	0,15 %	0,10 %	87 %	2,47	0,27	2,16
SALAÜN 7	0,036 %	0,14 %	0,22 %	0,25 %	2,3 %	0,038 %	12,9 %	0,16 %	0,08 %	84 %	2,13	0,27	1,79
SALAÜN 8	0,033 %	0,14 %	_	0,19 %	1,6 %	0,039 %	12,0 %	0,15 %	0,13 %	86 %	2,23	0,27	1,91
CARIOU 2	0,036 %	0,15 %	0,07 %	0,21 %	1,3 %	0,038 %	11,9 %	0,15 %	0,09 %	86 %	2,28	0,27	1,96
						ļ.					1		
				Gros	aux 5	hermiı	nes : G	uéran	de				
N-3202	0,025 %	0,16 %	0,08 %	0,16 %	0,7 %	0,057 %	11.6 %	0.13 %	0.06 %	87 %	1,49	0,17	1,30
11,0202	0,020 70	0,10 70	0,00 70	0,10 /0	3,7 70	0,007,70	11,0 70	0,12 70	0,00 70	0,70	1,17	0,17	1,50
Gros aux 5 hermines : Quimperlé													
27.0400	0.000										۱		
N-3409	0,029 %		0,11 %	0,17 %	1,6 %	0,038 %			,	85 %	2,99	0,37	2,55
SALAÜN 9	0,041 %	0,16 %	0,15 %	0,24 %	1,8 %	0,038 %	12,4 %	0,15 %	0,13 %	85 %	2,34	0,29	1,99
				_									
Gros aux 5 hermines: Vannes													
N-3411	0,028 %	0,17 %	0,05 %	0,20 %	1,1 %	0,047 %	12,2 %	0,15 %	0,08 %	88 %	3,24	0,40	2,78

% en élément Ni Sn Zn Sb Pb Au Ag As Fe Cu m (g m A (g)) m Cu (g)
---	------------

Imitation de la 1^{re} émission du double tournois du 5^e type de Charles de Blois

moyenne	0,026 %	0,18 %	0,15 %	0,15 %	1,6 %	0,034 %	11,6 %	0,12 %	0,08 %	86 %	0,14	1,00
écart type	0,006 %	0,05 %	0,04 %	0,04 %	0,5 %	0,005 %	1,9 %	0,03 %	0,02 %	2 %	0,04	0,18
écart type relatif	24 %	27 %	24 %	27 %	32 %	15 %	16 %	24 %	28,11 %	2 %	29 %	18 %
% minimale	0,006 %	0,09 %	0,10 %	0,06 %	0,7 %	0,025 %	8,1 %	0,07 %	0,06 %	82 %	0,06	0,57
% maximale	0,042 %	0,26 %	0,22 %	0,25 %	3,2 %	0,042 %	15,4 %	0,19 %	0,11 %	90 %	0,21	1,36

Imitation du double tournois du 5e type de Charles de Blois, émission locale

moyenne	0,030 %	0,19 %	0,16 %	0,16 %	1,5 %	0,032 %	10,9 %	0,14 %	0,09 %	87 %	0,12	0,91
écart type	0,005 %	0,06 %	0,04 %	0,04 %	0,6 %	0,004 %	1,6 %	0,02 %	0,03 %	2 %	0,03	0,19
écart type relatif	16 %	30 %	26 %	24 %	39 %	13 %	14 %	17 %	33,68 %	2 %	29 %	21 %
% minimale	0,023 %	0,10 %	0,09 %	0,10 %	0,7 %	0,024 %	8,0 %	0,09 %	0,06 %	83 %	0,06	0,58
% maximale	0,047 %	0,34 %	0,23 %	0,27 %	2,9 %	0,039 %	14,3 %	0,22 %	0,13 %	90 %	0,18	1,26

Centre Ernest-Babelon 21 mars 2000

Résultats d'analyse par action neutronique

Double tournoi du 5e type de Jean III

% en élément	Ni	Sn	Zn	Sb	Pb	Au	Ag	As	Fe	Cu	m (g)
N-4332	0,021 %	0,08 %	-	0,16 %	1,8 %	0,038 %	13 %	0,10 %	-	85 %	1,43
N-4333	0,024 %	0,13 %	0,09 %	0,14 %	1,3 %	0,029 %	9,3 %	0,10 %	-	89 %	1,00

Blancs à l'oméga de Jean IV

% en élément	Ni	Sn	Zn	Sb	Pb	Au	Ag	As	Fe	Cu	m (g)	
N-3412	0,031 %	0,89 %	0,32 %	0,16 %	1,7 %	0,043 %	15 %	0,18 %	-	82 %	1,04	Vannes
N-3133	0,028 %	0,14 %	-	0,19 %	1,2 %	0,055 %	19 %	0,14 %	-	79 %	1,39	Guérande
N-5265-266	0,025 %	0,13 %	-	0,21 %	1,6 %	0,055 %	20 %	0,14 %	_	78 %	1,61	Guérande
N-3408	0,031 %	0,14 %	0,10 %	0,22 %	1,4 %	0,055 %	21 %	0,16 %	-	77 %	1,32	Brest
CARIOU 3	0,025 %	0,17 %	0,10 %	0,23 %	2,5 %	0,077 %	29 %	0,14 %	-	68 %	2,15	Brest

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES ET ABRÉVIATIONS

Ouvrages d'économie et d'histoire économique

- Bermond, J. et Geledan, A. : *Dictionnaire des théories et mécanismes économiques*, HATIER, Paris, 1989.
- Beyon, P.: Le mercantilisme, Paris, 1969.
- · Bois, G.: Crise du féodalisme, Paris, 1676.
- Contamine, P.; Bompaire, M.; Lebecq, S.; Sarrazin, J.-L.: *L'économie médiévale*, A. COLLIN, Paris, 1993.
- Fourquin, G. : *Histoire économique de l'Occident médiéval*, A. COLIN, Paris, réédit. 1979.
- Le Goff, J. : Marchands et banquiers du Moyen Âge, PUF, 1993.
- Le Goff, J.: La bourse et la vie, HACHETTE, Paris, 1997.
- Oresme, N. : *Traité des monnaies*, réédition dans la Collection l'Histoire partagée, Lyon, 1989.
- Pirenne, H.: *Histoire économique et sociale du Moyen Âge*, PUF, 1969.
- Salleron, L.: La richesse des nations, HATIER, Paris, 1973
- Spufford, P.: *Handbook of Medieval Exchange*, Londres, 1986.
- Spufford, P.: *Money and its Use in Medieval Europe*, Cambridge, 1988.

Travaux spécifiques à la Bretagne

- Bienvenu, G. : *Nantes, plans commentés*, MEMO, Nantes, 1994.
- Bois, P. (sous la direction de): *Histoire de Nantes*, PRI-VAT, Millau, 1984.
- Borderie, A. (le Moyne de la): *Histoire de Bretagne*, T. III, « De l'an 995 après J.-C. à l'an 1364 », PLIHON et HOMMAY, 1906.
- Borderie, A. (le Moyne de la): *L'architecture militaire du Moyen Âge en Bretagne*, RDS, Rennes, 1991. (recueil de deux articles publiés en 1885 et 1893).
- · Cassard, J.-C.: Charles de Blois, CRBC, Brest, 1994.
- Cassard, J.-C. : Les Bretons et la mer au Moyen Âge, Rennes, 1998.
- Castel, HI, Dufief-Moirez, D. et Rioult J: Les orfèvres de basse Bretagne, L'INVENTAIRE, Rennes, 1994.
- Chardronnet, J.: Histoire de Bretagne, NEL, Paris, 1965.
- Choffel, J.: *La guerre de Succession de Bretagne*, LANORE, Paris, 1975.

- Cintré, R.: Les Marches de Bretagne au Moyen Âge. Économie, guerre et société en pays de frontière (XIV-XVe siècles), Pornichet, 1992.
- Coativy, Y.: *La Bretagne ducale*, GISSEROT, Luçon, 1999.
- Collectif: *L'État breton*, T. II « 1341-1532 », SKOL VREIZH, Morlaix, éditions de 1975 et 1987.
- Copy, J.-Y.: Art, Société et Politique au temps des Ducs de Bretagne, Les gisants hauts-bretons, AUX AMATEURS DE LIVRES, Paris, 1986.
- Estourbeillon (marquis de l'): Archives du château de la Maillardière-en-Vertou, Vannes, LAFOLYE, 1895.
- Hinguant, S. : *Les mottes médiévales des Côtes-d'Armor*, ICB, Rennes, 1995.
- Jones, M.: *The Breton civil war*, Froissart Historian, Woodbridge, 1981.
- de Lisle du Dreneuc, P. : *Catalogue du Musée Archéologique de Nantes*, 3º édit., Nantes, 1903.
- de Lisle du Dreneuc, P. : *Catalogue Général des collections*, Nantes, 1906.
- Kerhervé, J.: Finances et gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491, thèse, Paris IV, 1986.
- Kerhervé, J. : *L'État breton aux 14^e et 15^e siècles*, T. I, MALOINE, Paris, 1987.
- Kerhervé, J. (sous la direction de): *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, PUR/ICB, Rennes, 1999.
- Kervarec, M.: *Terroir et Moyen Âge au Pays Nantais, Rezé, Les Sorinières, Vertou*, PETIT VÉHICULE, La Haye-Fouassière, 1999.
- Kerviler, R. : *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, T. XII, L. I, PLIHON HERVÉ, Rennes, 1900.
- Kervran, M.: Les grandes heures de Jean de Montfort et de Jeanne la Flamme, JOSEPH FLOCH, Mayenne, 1981.
- Leguay, J.-P. et Martin, H.: Fastes et malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532, O.-F., Rennes, 1982.
- Lobineau, Dom G.-A.: *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707 (réédition 1973).
- Meuret, F.-C.: *Annales de Nantes*, T. I, SUIREAU, Nantes, 1837.
- Meyer, J.: *La noblesse bretonne*, FLAMMARION, Paris, 1972.
- Morice, Dom P.-H.: Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire Ecclésiastique et Civile de Bretagne, 3 vol., Paris, 1742-1746 (réédition 1974).

- Musée Dobrée: Iconographie de Nantes, Nantes, 1978.
- Ogée : Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, DÉNIEL, Rennes, 1853.
- Pied, E.: Notices sur les rues, ruelles, cours, impasses, quais, ponts, boulevards, places et promenades de la ville de Nantes, ///.
- Santrot, M.-H.: Entre France et Angleterre, le duché de Bretagne, essai d'iconographie des ducs de Bretagne, CG Loire-Atlantique, Nantes, 1988.
- Travers, abbé: *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, T. I, FOREST, Nantes, 1836.

Ouvrages numismatiques

- Belaubre, J.: *Les collections monétaires*, T. II, « L'ère du gros », MONNAIE DE PARIS, Paris, 1988.
- (Big.) Bigot, A. : Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne, ROLLIN, Paris, 1857.
- Blanchet, A. et Dieudonné A.: *Manuel de numismatique française*, T. IV, « Monnaies féodales françaises », PICARD, Paris, 1936.
- Buisson, H. : Monnaies féodales de Bretagne, de Charles le Chauve à Anne de Bretagne, Paris, 1961.
- (Ca.) Caron, E.: *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1884.
- Ciani, L. : Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI, V. D. DUSSEN, Paris, 1926.
- Coativy, Y.: Monnaies de Bretagne, SKOL VREIZH, Morlaix, 1992.
- (DM) De Mey, J. : *Les monnaies de Bretagne*, POINDESSAULT, Paris, 1970.
- Dieudonné, A.: Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale: les monnaies capétiennes ou royales françaises, 2° section, « de Louis IX à Louis XII », E. LEROUX, Paris, 1932.
- Dieulafait, F.: Trouvailles monétaires en Midi-Pyrénées, Journée, monnaies de fouilles et petites monnaies, Paris, novembre 1994.
- Den Duyts, L.: Notices sur les anciennes monnaies des comtes de Flandre, ducs de Brabant, comtes de Hainaut, comtes de Namur et ducs de Luxembourg, faisant partie de la collection des Médailles de l'université de Gand, C. A.-B., Gand, 1847.
- Duby, T. : *Traité des monnaies des Prélats et Barons*, Paris, 1790.
- (Dy) Duplessy, J. : *Les monnaies royales françaises*, T. I, Paris-Maastricht, 1985.

- Duplessy, J. : *Les trésors monétaires*, T. II, BnF, Paris, 1995.
- (El.) Elias, E. R. Duncan: Les monnaies anglofrançaises, BOURGEY SPINK, Paris-Londres, 1984.
- Engel, A. et Serrure R.: *Traité de numismatique du Moyen Âge*, Paris, 1897 (réédit. Bologne, 1980).
- (Jéz.) Jézéquel, Y.: Les monnaies des Comtes et Ducs de Bretagne, FLORANGE, Paris, 1997.
- (Laf.) Lafaurie, J.: Les monnaies des Rois de France, T. I, Paris, 1951.
- Leblanc : *Traité historique des Monnaies de France*, Paris, 1690 (une édition originale disponible au musée Dobrée).
- Lucas, P.: *Monnaies seigneuriales mosanes*, Hennuyères, 1982.
- Moesgaard, J.-C.: La politique monétaire des rois lancastriens en Haute-Normandie de 1417-19 à 1449-50, une étude de la circulation monétaire, mémoire de maîtrise, Copenhague, juin 1992.
- Panckoucke, C. J. et Angasse, ?: « L'art du monnayage » extrait de l'*Encyclopédie méthodique*,
 T. V: « Art et métiers mécaniques », Paris-Liège, 1788, réédit., LE PREAU DES LIVRES, 1981.
- Poey d'Avant, F.: Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poey d'Avant, Fontenay, 1853.
- (P.-A.) Poey d'Avant, F. : *Monnaies féodales de France*, T. I, Paris, 1858.
- Salaün, G. : *Rapport de stage d'archéologie médiévale*, CRAM, Caen, 1997.
- Salaün, G.: *Production et circulation des monnaies de Charles de Blois (1341-1364)*, mémoire de maîtrise, Nantes, juin 1999.
- (Sa.) Salaün, G. : Répertoire raisonné des monnaies de la guerre de Succession de Bretagne, ASBNH, 2000.
- Salaün, G. : *Trésor de Guérande, monnaies ducales* (1342-1365), Musée Dobrée, 2001.

8003

Liard au dauphin pour Nantes

DANIEL CARIOU

ous Louis XI apparaissent en France deux types monétaires nouveaux valant chacun trois deniers tournois: le hardi, originaire d'Aquitaine, et le liard, originaire du Dauphiné et portant un dauphin. Selon les interprétations, « liard » viendrait, soit du dauphinois liard voulant dire gris, soit de Guigue Liard, l'un des maîtres de l'atelier de Crémieu.

Sous Charles VIII, on trouve des hardis Bretons pour Nantes et, peut-être, d'atelier anonyme. Alexis Bigot ¹ cite en effet de tels hardis, mais la qualité des exemplaires retrouvés ne permet probablement pas d'être sûr qu'il existe des hardis sans lettre d'atelier.



Aucun hardi retrouvé à ce jour ne porte au cœur de la croix du revers un R, différent de Rennes sur les douzains et les liards.

8003

Le liard de Bretagne est une pièce bien connue portant au cœur de la croix un R.



On a ainsi longtemps pensé que tous les hardis venaient de Nantes, tous les liards de Rennes, et que chacun des deux ateliers était en quelque sorte spécialisé.

Or, nous avons trouvé un liard de Bretagne pour Nantes, de style un peu différent de celui de Rennes. Les ouvrages sur les monnaies royales n'en parlent pas.



Les deux principales différences, outre le style, sont l'axe du dauphin et l'absence de lettre au cœur du revers.

Le liard au dauphin de Nantes porte les légendes suivantes:

A/ KAROLVS FRANCORV: REX: N: R/ SIT: NOMEN: DNI: BENEDICTV: N

La rareté de cette pièce montre qu'on n'a pas, sans doute, épuisé le monnayage breton de Charles VIII.

Toutefois, on peut s'étonner de ce que cette pièce nantaise ne soit pas mieux connue. En effet, il en existe un autre exemplaire, à la Monnaie de Paris, qui plus est publiée dans le catalogue des séries médiévales de cette administration².

^{1.} Alexis Bigot, Essai sur les monnaies de Bretagne, Paris, 1857.

Jean Belaubre, Collections monétaires, monnaies médiévales, tome 2, L'ère du gros, Paris, 1988.

8003

Les différents de maître de Pierre Champion retrouvés?

Autres différents sous François Ier

DANIEL CARIOU

PIERRE CHAMPION est membre d'une importante dynastie bretonne. Cette lignée s'éteindra en 1796 après avoir compté en son sein des évêques et un ministre (Champion de Cicé). Pierre Champion est, sous François I^{er} de France, maître de l'atelier de Rennes de 1515 à 1522 ¹ alors qu'il était déjà maître de l'atelier de Rennes sous le duc de Bretagne François II.

Jean Lafaurie signale qu'on n'a pas retrouvé de documents sur l'atelier de Rennes de cette époque, ni sur la marque de maître de Pierre Champion.

Pourtant le règne de François I^{er} a été assez long, son monnayage varié et abondant. Identifier des monnaies antérieures à 1522 nous aiderait certainement à mieux comprendre ce monnayage et, par exemple, à retrouver les première, deuxième, et troisième émissions d'écus d'or, et à mieux comprendre également les émissions de testons.

Une des difficultés rencontrées par les numismates réside dans le fait que certains différents, comme la moucheture d'hermine en début de légende pour l'or, parcourent le règne du début à la fin et caractérisent aussi le successeur de Pierre Champion. Il faut donc rechercher les différents autres que la moucheture.

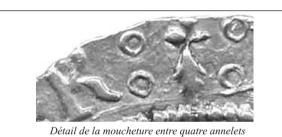
Les pièces à l'écu de France accosté de deux mouchetures couronnées sont à classer au début du règne, car le type continue celui des écus d'or de Louis XII. D'ailleurs les testons rennais au buste imberbe ont précédé les testons au buste barbu, et ils portent l'écu accosté de deux mouchetures couronnées. C'est donc dans cette famille de pièces que l'on doit rechercher une éventuelle marque de maître de Pierre Champion.

La rareté de certaines pièces est une gêne pour comparer entre elles des séries. C'est le cas de l'écu d'or de Bretagne de François I^{et}, du 1^{et} type, avec l'écu de France accosté de deux mouchetures couronnées. Pourtant, nous en avons retrouvé quatre exemplaires différents pour Rennes. L'un d'eux a une légende commençant par une moucheture entre quatre annelets.

Dans un autre cas, deux des annelets sont remplacés par des points (coll. Émile Guibourg, vente Vinchon des 9 et 10 décembre 1974, n° 278).

Le même existe d'ailleurs avec inversion des mouchetures et des F du revers.







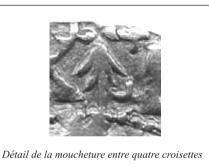
J. Lafaurie et P. Prieur, Les monnaies des rois de France, T. II, François I à Henri IV, Paris-Bâle, 1956.



la moucheture initiale entre quatre points 3,38 g; 26 mm; musée Dobrée N-3319

Mais un autre, apparemment inédit, a une légende commençant par une moucheture entre quatre croisettes. Ce différent est inédit même si le n° 1453 du catalogue d'Alexis Bigot² s'en rapproche, tout en semblant hybride. La pièce que nous photographions vient de la collection Claoué, vendue en 1993 par le crédit de la Bourse.





Les mêmes croix figurent sur d'autres pièces de Rennes: • Des demi-testons au buste imberbe (ASBNH 1996, p. 38), et collection de l'auteur (fig. 5).



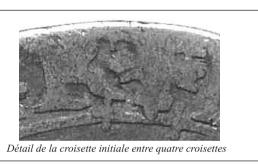
4,57 g; 27 mm; coll. de l'auteur

2. A. Bigot, Les monnaies du royaume et duché de Bretagne, Paris, 1857.

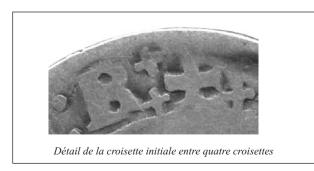


• Un teston et un demi-teston au buste barbu du début du règne.









• En revanche, les croisettes ont disparu sur le type suivant, incluant les motifs du revers dans un polylobe, et postérieur à 1540 (lettre d'atelier sous l'écu).



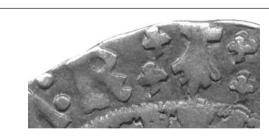
Fig. 8: teston au buste barbu de Rennes 9,24 g; 30 mm; coll. de l'auteur



Détail de la moucheture entre quatre annelets

• Ces croisettes figurent aussi sur du billon blanc, comme le dizain *franciscus* de Rennes.





Détail de la moucheture entre quatre croisettes

Les croisettes ne sont pas des différents d'émissions, puisqu'on les retrouve sur plusieurs métaux. Ce sont donc nécessairement des différents personnels.

Un différent de général maître est exclu, car il serait commun à Nantes et à Rennes. Les croisettes de Rennes sont donc soit un différent de maître, soit de graveur.

Les dates de frappe sont compatibles avec la période 1515-1522, puisqu'il s'agit de types du début du règne. Le dizain est lui-même, d'après Jean Lafaurie *(op. cit.)*, frappé à partir de 1519.

Il est donc assez probable que les croix sont la marque de Pierre Champion, à la rigueur d'un graveur. Mais il faut vérifier cette hypothèse. Nous avons cherché dans les armes de la famille Champion (Pol Potier de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, réédit., Mayenne, 2000) quelque chose qui rappelle le dessin des quatre croix : en vain.

En revanche, la liste des fiefs de la famille nous donne : « sieur des Croix, paroisse de saint Martin de Rennes » (Potier de Courcy, op. cit.).

Champion était d'ailleurs appelé Champion des Croix, ou « *Champion des Crouez* », comme il apparaît sur un jeton d'Anne de Bretagne (Dr Pierre Corre, *Corpus des jetons armoriés de personnages français*, 2º édit., éditions du Léopard d'or, Paris, 1986, nº 1554). Ce jeton est antérieur à 1515; le fief des Croix est donc entré dans la famille avant 1515, et non après 1522, et dès lors on peut être presque assuré que les croisettes sont la marque de Pierre Champion.

Il reste que le même différent autour d'un carreau d'arbalète est utilisé à la fin du règne de Louis XII et à Nantes sur un écu au porc-épic.

Cette pièce provenant de la collection Kampmann était à notre connaissance inédite.



Fig. 10: écu au porc-épic de Louis XII, Nantes 3,45 g; 26,5 mm; coll. de l'auteur Noter les O barrés

Les croix de Nantes ont-elles un rapport avec les croix de Rennes? On sait en outre que les premières monnaies de François I^{er} sont encore au nom de Louis XII (Jean Lafaurie *op. cit.*).

Encore une fois, on se retrouve devant un système de différents propres à la Bretagne et qu'on ne parvient pas à comprendre si on ne s'affranchit pas des réflexes acquis avec la numismatique royale française.

Le successeur de Pierre Champion, Jean Fevre, est doté par Jean Lafaurie d'une moucheture en guise de différent. Cette moucheture est donc accompagnée de quatre points ou de quatre annelets.

Comme l'écu du 1^{er} type est probablement partagé par Pierre Champion et Jehan Fevre, on peut penser que les quatre annelets ou les quatre points appartiennent à Jehan Fevre (fig. 1 à 3).

En revanche, Pierre Champion n'a-t-il eu que les croisettes pour différent? N'aurait-il pas commencé avec les quatre points?

L'identification du différent de Pierre Champion nous aide dans la connaissance des écus d'or de François I^{er}.

En effet l'écu, pourtant rare, aux deux mouchetures couronnées au droit, a été frappé avant 1522 (Pierre Champion) et peut-être après 1522 (Jehan Fevre), c'est-à-dire assez tard déjà dans le règne.

Si celui de Nantes au F couronné et à la moucheture couronnée a été frappé avant 1522 ainsi qu'après (cœur, différent de Jehan Taupier, après 1534, voir fig. suivante) cela veut dire comme le suppose d'ailleurs avec beaucoup de clairvoyance Jean Lafaurie, que le type à la double moucheture a eu une longue vie à Rennes mais n'est pas en rapport avec les différentes émissions de l'écu, et que deux types différents ont été frappés en même temps, l'un à Nantes, l'autre à Rennes.



Détail du différent de Jehan Taupier

Or, avant Jehan Taupier les autres différents constatés à Nantes sont:



Carreau d'arbalète pointe en haut



Carreau d'arbalète pointe en bas et annelet à la pointe de l'écu



Moucheture et annelet à la pointe de l'écu

D'après Yves Coativy (*La monnaie en Bretagne de l'an 1000 à 1499*, thèse de doctorat, université de Bretagne occidentale, 1999), Nantes a connu les maîtres suivants (p. 571):

1514: Jehan Pillays³ (à comparer à Pierre Pillois à partir de 1515 et cité par Jean Lafaurie: est-ce le même personnage ou un membre de sa famille?).

Guillaume Loisel, attesté en 15224.

Guilleau Raboteau ou Raboceau avant 1534.

Jehan Taupier de 1534 à 1544⁵.

Le carreau d'arbalète orienté vers le haut pourrait convenir à Pierre Pillois puisque dans la continuité du différent déjà utilisé à la fin du règne de Louis XII ⁶. Le carreau d'arbalète la pointe orientée vers le bas pourrait convenir à Guillaume Loisel. La moucheture est attribuée à Guillaume Raboteau ou Raboceau et le cœur à Jehan Taupier. Dès lors, certains des carreaux d'arbalète vers le bas ont sans doute été frappés avant 1522, et donc très probablement les écus accostés de mouchetures de Rennes sont contemporains des premiers écus accostés d'une F et d'une moucheture de Nantes, avant que ce type ne soit aussi adopté par Rennes:

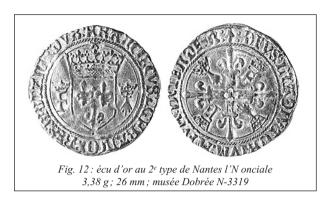


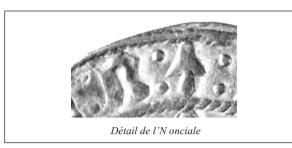
Fig. 11 : écu d'or du 2° type de Rennes 3,35 g ; 26,5 mm ; coll. de l'auteur Remarquer les annelets au droit, les points au revers

- 3. Le marquis des Granges de Surgères nous rapporte que Pierre Pillays était « M¹⁰ des Monnoyes de Nantes, époux de Louise Taupier, sœur de Jehan Taupier, aussi M¹⁰ de la Monnaie. Le 5 mai 1514, il est parrain (S¹⁰ Croix). Il est chargé de la fonte d'un cœur d'or, « lequel cueur avoit esté faict pour donner à la Royne, notre souveraine dame, à sa joyeuse venue en ceste ville de Nantes » 1518-1520 (CC. 108). Il vivait encore le 13 avril 1524, date à laquelle sa femme est marraine de Antoine Perruquier (S¹⁰ Croix) »; Les artistes nantais du Moyen Âge à la Révolution, Paris, 1898, p. 376.
- 4. « M^c des Monnoies de Nantes, époux de Françoise Malaise, laquelle est marraine le 9 février 1522 (Ste Croix) »; Les artistes nantais, p. 318.
- 5. « M^{rc} des Monnoyes de Nantes, fils de Gabriel Taupier et de Marguerite Veillon, est parrain le 31 mai 1543 (S^{rc} Croix). Époux de Ollive Denis, il en eut 1° Gabriel, qui épousa Louise Bruny; 2° Guyonne, mariée à Robert Bonamy, et enfin 3° Jan, enfant posthume, présenté au baptême le 6 décembre 1550 (S^{rc} Croix) »; Les artistes nantais, p. 438.
- Mais il existe aussi des écus de Louis XII au carreau orienté vers le bas. Voir le catalogue de la collection Guibourg, op. cit.

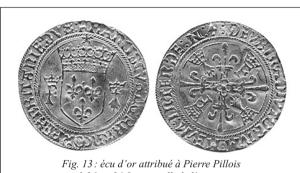
Ce n'est donc pas dans cette différence qu'il faut rechercher les différents d'émissions des monnaies d'or, et d'ailleurs Jean Lafaurie conseille de regarder plutôt la forme du N de la lettre d'atelier comme sur cet exemplaire avec 1'N onciale:

L'N onciale, présente à la fin du règne de Louis XII⁷, n'apparaît que sur quelques rares exemplaires de François I^{er} au carreau d'arbalète orienté vers le haut, ce qui prouve bien que celui-ci est à placer au début du règne.



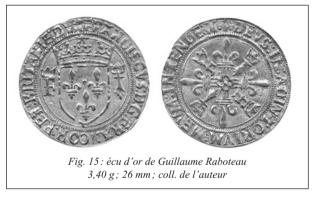


Écus d'or de Nantes sous François Ier -

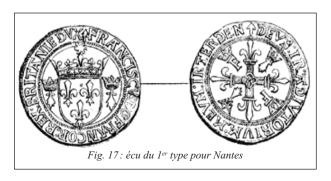


3,26 g; 26,5 mm; coll. de l'auteur Noter le poids de cet exemplaire ni rogné, ni usé





L'écu du 1er type pour Nantes est cité par Hoffman, et d'après lui par Ciani.



7. Toutefois le n° 256 de la vente E. Guibourg est bien un écu de Louis XII à l'N majuscule et à l'étoile, sans doute vers 1507-1510.



3,35 g; 25 mm; coll. de l'auteur

Il n'a pas été revu depuis 1878 et pour cause. On remarquera le différent en carreau d'arbalète pointe en haut du revers, ce qui caractérise une monnaie nantaise. Mais le différent initial du droit semble un hybride de moucheture et de carreau. Nous avons acquis la conviction qu'il s'agit du dessin d'un droit rennais marié à un dessin de revers de Nantes: la pièce n'existe pas.

En effet, outre le différent, le droit rennais se caractérise par les A barrés d'un seul côté, comme le montrent les différentes pièces déjà publiées dans cet article (fig. 1, 2, 3, 4, 5 - revers -, 6, 7 et 8).

Le coin de droit semble même être celui de l'exemplaire n° 651 de l'ouvrage de Jean Lafaurie.

Peut-être l'écu du 1er type pour Nantes existe-t-il, mais ce n'est pas celui du dessin et il reste donc à découvrir.

Conclusion

Il y a deux conclusions fermes auxquelles on peut arriver:

- Les quatre croisettes sont le différent ou l'un des différents de Pierre Champion à Rennes.
- Le carreau d'arbalète, ou fer de flèche, vers le bas, rajoute Guillaume Loisel à la liste des maîtres.

En revanche, toutes les conclusions que nous faisons à propos de la chronologie sont à prendre avec précautions, tant il reste des différents incertains, d'énigmes, ou de contradictions chronologiques.

Remerciement au musée Dobrée et à Gildas Salaün, pour l'important travail qu'il a réalisé pour cet article.



Ymbert d'Orléans, échevin de Nantes

Isabelle Delanoë – Gildas Salaün

Armes extraites de Potier de Courcy



Orléans (d')

Ymbert (II) Dorléans, sieur de Beauvoir et de la Grelière.

Plusieurs orthographes apparaissent: Ymbert – Imbert – Joubert, pour le prénom et D'Orléans – Dorléans pour le nom.

Né en 1557 peut-être à Nantes, de Jéhan ou d'Eustache Dorléans, enfants jumeaux d'Hymbert (I) Dorléans, boucher à Angers et habitant la paroisse de Saint-Pierre en 1533

Il fut échevin de 1602 à 1605. La première fois de 1602 à 1603, sous le mandat de Julien Laurens et la seconde de 1603 à 1605, sous la mairie de Yves Le Lou. Il fut également consul du commerce en 1600 et juge consul en 1608.

D'après une étiquette manuscrite de Paul Soullard il se maria à Françoise C. Courtois de Coëtcastel; il eut un enfant prénommé Jean, baptisé le 24 septembre 1614 à la paroisse Sainte-Croix. Potier de Courcy, lui attribue une autre épouse du nom de Jeanne Pellerin.

Marchand (*livre doré p 201*), il fait partie des rares personnes exerçant cette profession ayant réussi à devenir échevin.

En effet selon l'ouvrage de SAUPIN – Nantes du XVII^e siècle – Vie politique et société urbaine – (p. 79), les marchands sont très peu représentés sur les listes d'éligibilité pour le poste de maire, voire « marginalisés avec un seul représentant en la personne d'Ymbert d'Orléans « contrairement » à l'écrasante domination des officiers de justice et de finance, ce qui paraît vraisemblable quand on pense à la logique de la réforme de 1644-54 où le gouverneur a donné deux listes aux officiers contre une aux marchands, sans doute influencé par les élections antérieures. »

Cinq jetons, issus de multiples combinaisons de coins, portent le souvenir de ce personnage.

1er Jeton

Diamètre: 2,7 cm - Poids: 5,03 g - Laiton



N-5442-24d



N-5442-24r



N-5441-7d



N-5441-7r

Diamètre: 2,8 cm - Poids: 4,81 g - Laiton

D/INTELLIGE PRIVSQVAM DISCVTIAS*

Traduction de la légende: « *Réfléchis avant de parler* » **1557.** Écu d'argent au chevron de gueules, surmonté d'un phœnix à la tête radiée, portant sur sa poitrine en cartouche aux lettres IHS et accosté de deux étoiles de gueules, accompagné en pointe d'un croissant soutenant trois lis de jardin. Palme et branche d'olivier entourant l'écu.

R/DORLEANSIL. AEDIL. NANNET. ADEGA. CALCVLI.

1602. Jetons de Dorléans, édile de Nantes et d'Angers. Écu mi-parti aux armes des villes d'Angers et de Nantes, entouré de la Cordelière. 2 exemplaires au Musée Dobrée à Nantes.

Ce jeton est en quelque sorte commémoratif. En effet, le millésime de l'avers, 1557, n'indique pas la réutilisation d'un coin ancien, mais est plus certainement un rappel de l'année de naissance d'Ymbert. De même, la curieuse association des armes de Nantes et d'Angers au revers évoque ses origines.

Ce jeton date, sans aucun doute, de 1602, année de l'élection d'Ymbert au poste d'échevin. Bien que le millésime change, il est très probable que le coin d'avers de ce jeton ait été gravé en même temps que l'avers du 3° type (également différenciés par les points en début et fin de légende).

Extrait d'une publication du BSAN de 1859:

La maison de la rue Richebourg qui porte le n° 21 est appelée: Maison des 3 pendus; elle présente à sa façade une

pierre carrée entourée d'une guirlande de petits cercles ressemblants à des oves. Au milieu de cette pierre se lit l'inscription suivante: « INTELLIGE PRIVSQVAM DISCVTIAS », avec la date 1595 mise en dessous.

On croit voir dans cette inscription une allusion à une erreur de la justice criminelle dont 3 habitants de la maison furent victimes, telle est la tradition du quartier.

Extrait de l'ouvrage NOTICES sur les rues, ruelles, cours, impasses etc. ...de la Ville de Nantes de M. Édouard Pied:

« Le nom de la rue des 3 pendus se rattachait toujours dans le public à une légende, demeurée la même puisque dans une lecture faite en 1850 à la Société Archéologique, il est encore question de l'inscription INTELLIGENT BRIVSQVAM DISCUTIAS, gravée sur une pierre et encastrée dans la façade d'une maison de cette rue, laquelle inscription était destinée à perpétuer le souvenir du fait tragique qui se serait passé en ce lieu: des malheureux, soupçonnés d'être les coupables avaient été arrêtés à la suite d'un crime commis en cette maison et avaient été exécutés. Leur innocence fut reconnue postérieurement et on avait voulu ainsi en faire constater le bien fondé. Cette pierre, retrouvée au moment où on s'occupait de la réfection du jardin des plantes, fut recueillie par M. le docteur Écorchard, qui la fit placer sur le mur de la maison, actuellement occupée par M. le directeur du Jardin des plantes. Les dissertations sur cet événement n'ont pas cessé, et dernièrement encore la question fut réveillée; des esprits chercheurs ont rapproché la légende de la devise inscrite sur un jeton de 1557 de l'échevin Ymbert d'Orléans, marchand sieur de Beauvoir et de la Grélière. Le doute aura disparu lorsqu'il sera prouvé que notre échevin y avait sa demeure. »

^{*}D'après le Livre Doré (p. 201) la légende figurant au droit de ce jeton « se lisait naguère sur la façade d'une maison de la rue de Richebourg, et l'on a cru voir quelque rapport au bénéfice des trois-pendus, situé non loin de là. Nous pensons plus volontiers que cette inscription indiquait simplement la maison d'Ymbert Dorléans ».

2e Jeton



Laiton - Collection particulière

D/INTELLIGE PRIVSQVAM DISCVTIAS*

Traduction de la légende: « *Réfléchis avant de parler* » **1557.** Ecu d'argent au chevron de gueules, surmonté d'un phœnix à la tête radiée, portant sur sa poitrine en cartouche aux lettres IHS et accosté de deux étoiles de gueules, accompagné en pointe d'un croissant soutenant trois lis de jardin. Palme et branche d'olivier entourant l'écu.

R/CALCVLI. NOBILISS. AEDILIVM. CIVIT. NANNETEN.

1605. Dans un écu, le vaisseau nantais voguant à pleines voiles, avec le chef aux mouchetures d'hermines, et entouré de la Cordelière.

3e Jeton



N-5442-25d



N5442-25r

Diamètre: 2,7 cm – Poids 5,12 g – Laiton

D/IN MANIBVS DEI SORTES MEE YB. DORLEANTIVS.

1602. Ecu d'argent au chevron de gueules, surmonté d'un phœnix à la tête radiée, portant sur sa poitrine en cartouche aux lettres IHS et accosté de deux étoiles de gueules, accompagné en pointe d'un croissant soutenant trois lis de jardin. Palme et branche du jeton précédent.

P. Soullard signale des exemplaires en cuivre, mais aussi deux en argent, l'un au Cabinet des Médailles, l'autre dans la collection de la Laurentée.

R/CALCVLI, NOBILISS, AEDILIVM, CIVIT, NANNETEN.

1605. Dans un écu, le vaisseau nantais voguant à pleines voiles, avec le chef aux mouchetures d'hermine, et entouré de la Cordelière.

4e Jeton





N-5442-26d – N5442-26r Diamètre: 2,7 cm – Poids 5,12 g – Laiton

D/NOSCE . ET. LOQVERE.

Entre deux branches d'olivier un écu chargé de deux P liés par une cordelière, en pointe de l'écu, un croissant – 1605

R/CALCVLI. NOBILISS. AEDILIVM. CIVIT. NANNETEN.

1605. Dans un écu, le vaisseau nantais voguant à pleines voiles, avec le chef aux mouchetures d'hermines, et entouré de la Cordelière.

Paul Soullard : Extrait de l'ouvrage : *Jetons des Maires de Nantes 1582-1790*

« Le livre doré, p 204, ne fait aucune attribution de ce jeton. Je crois que l'on peut, sans trop risquer, l'attribuer comme les précédents à Ymbert Dorléans. Ce qui me le fait supposer ce sont les devises du jeton 1 et 3 ¹ qui quoique formulées en des termes différents ont absolument le même sens. Elles ont un grand air de famille; puis les droits des 2 et 3 sont frappés avec le même coin. Ymbert Dorléans a du faire frapper ces trois jetons de son initiative privée, car ils n'ont rien d'officiel, c'est la première et la dernière fois qu'un échevin a eu des jetons frappés à son nom et à ses armes; donc comment admettre qu'Ymbert Dorléans eût prêté à un de ses collègues en échevinage un coin qui était sa propriété, pour faire frapper un jeton à ce collègue; du reste les 2 initiales P ne peuvent être des pièces d'armoiries, c'est tout au plus un rébus, comme peut-être les armoiries des n° 1 et 2. »

5e Jeton





N-5441-8d – N5441-8rDiamètre : 2,8 cm – P0ids 5,51 g – Laiton

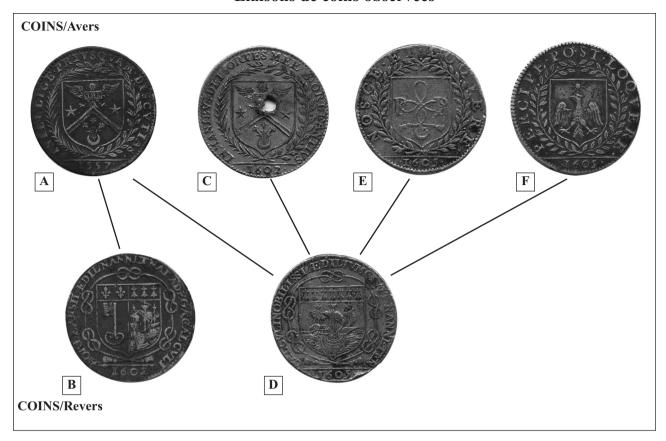
D/PERCIPE . POST . LOQVERE.

Dans une couronne de lauriers, phœnix aux ailes éployées, la tête à gauche; au-dessus un soleil rayonnant. 1605.

R/CALCVLI NOBILISS AEDILIVM CIVIT NANNETEN.

Dans un écu, le vaisseau nantais voguant à pleines voiles, avec le chef aux mouchetures d'hermines, et entouré de la Cordelière. 1605.

Liaisons de coins observées



Ce qu'il est très important de relever dans un premier temps, c'est que l'ensemble de ces coins sont bien personnels à Ymbert d'Orléans. En effet, même le revers D (parfaitement anonyme) qui aurait pu servir aux jetons de maires est bien différent de celui en service à la mairie. En effet, même si la légende est identique, les armes de la ville sont inscrites dans un cercle dont la Cordelière fait le tour, et il ne porte aucune date.



Aussi, même si ces jetons sont classés parmi ceux de la mairie de Nantes, car ils portent les armes de la ville, en réalité, il s'agit de jetons de noblesse.

Si l'on se réfère aux années reportées sur les jetons, Ymbert d'Orléans semble avoir passé deux séries de commandes, l'une en 1602 (coins A, B et C; même si nous ne l'avons pas observé, il est très probable qu'un jeton allie les coins B et C), l'autre en 1605 (coins D, E et F).

Ainsi, ces jetons constituent des témoignages très éloquents du destin de ce petit-fils de boucher qui réussit à devenir échevin de Nantes, malgré sa condition de marchand, et quoique petit seigneur, à faire frapper des jetons de noblesse en cuivre et en argent en même temps que César de Vendôme alors gouverneur de Bretagne!

8003

NOBLESSE DE BRETAGNE

Un jeton inédit Famille de Goulaine

Henri Vié

ne porte aucun nom ni aucune initiale. C'est un exemple remarquable de ces documents qui ne peuvent être identifiés que par les symboles et devises qu'ils comportent.

En leur temps, il n'était nul besoin d'inscrire les noms et titres des émetteurs lorsque les fastes familiaux étaient suffisamment connus de la noblesse.

L'examen de l'avers et du revers nous en apportera la preuve.

Avers: Écu en bannière, parti Angleterre et France, surmonté d'une couronne de marquis ancienne – accosté de deux palmes.

En légende circulaire: Ab utroque domus et tenet illustris stemma.

Revers: 3 A posés -1 et 2 - les 2 et 3 couronnés.

En légendaire circulaire: Abriter hic ambos reges conjuxit amore.

Ces symboles, ces armoiries exceptionnelles, évoquent l'histoire de la famille de Goulaine.

Au XII^e siècle, Geoffroy, duc de Bretagne, fils de Henri II, roi d'Angleterre charge Alphonse de Goulaine de négocier un traité de paix entre Philippe Auguste et son père. Cette négociation menée à la satisfaction des deux monarques, ceux-ci accordèrent à ce seigneur le privilège de porter en ses armes les symboles des deux royaumes, d'autant qu'il refusait toute récompense financière.

L'écu en bannière sans pointe signifie que les seigneurs de Goulaine comptaient suffisamment de vassaux pour lever une bannière sous laquelle ils devaient se ranger et l'accompagner à la guerre.

Le revers comporte 3 A rappelant la devise familiale: A cestui-ci – A cestui-là – j'Accorde les couronnes. Ce symbole se retrouve inscrit dans la pierre sur la tour de la cour intérieure du château dite « Tour des 3 A ». Les difficultés commencent avec les légendes.

Une tradition familiale, confirmée par l'indiction de 1669, précise que ce distique fut rédigé par Abélard. Or, le traité fut signé en 1180 et Abélard était mort en 1142. Cette contradiction ne peut être levée qu'au prix de deux hypothèses qui furent envisagées: soit le distique d'Abélard

fut écrit pour une autre occasion et adopté pour la circonstance, soit un seigneur de Goulaine précédent fut chargé d'une mission similaire.

En l'état actuel, toute vérification est impossible car les textes profanes d'Abélard n'ont pas été retrouvés et les archives familiales de cette époque sont perdues.

Rappelons que l'indiction de 1669 fut ordonnée par Louis XIV pour vérifier les titres de noblesse qui faisaient l'objet d'une vaste in-

flation. Les héraldistes officiels furent chargés de vérifier les titres présentés en justification, ce qui donne crédibilité au texte d'Abélard.

Notre jeton qui reprend tous ces symboles veut donc affirmer les droits de la famille. Reste donc la question de l'auteur de cette émission.

Sans grand risque, nous pouvons la dater de la fin du XVII^e siècle, tant par le style que par le dessin de la couronne qui est du type ancien – 3 feuilles d'ache et 4 perles

pointées.

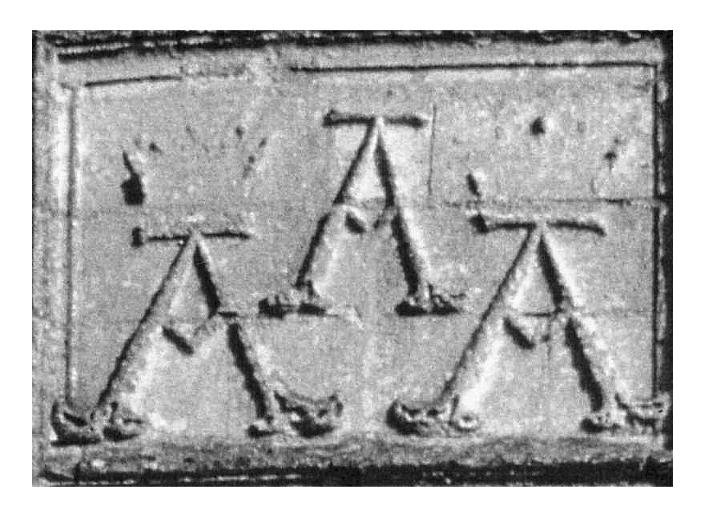
Le brevet de marquisat fut signé en 1610. L'érection de la terre de Goulaine en marquisat est le fait de Louis XIII en 1621. L'enregistrement de la Chambre des Comptes de Nantes est daté du 18 février 1632.

Cette érection fut faite au profit de Gabriel II de Goulaine. À sa mort, il laissait un fils Louis, Jésuite, sans postérité, et quatre filles: deux sœurs Ursulines, Yolande, épouse de Claude du Chatel, séparée de biens, sans postérité, et Anne, épouse de Sébastien de Rosmadec.

Les femmes héritant du titre à défaut d'héritier mâle, celui-ci fut porté par Yolande puis Anne. Ce privilège réservé à la famille de Goulaine, en contradiction avec les lois du royaume, est probablement d'origine bretonne.

On peut donc penser que ce jeton date, soit du temps de Yolande (fin XVIIe), soit du temps d'Anne (début XVIIIe) et permettait ainsi aux femmes de proclamer leur droit à la propriété du titre de marquise.

Ce jeton, inconnu jusqu'à présent, est donc un témoignage irrécusable de la grandeur d'une famille qui joua un rôle important dans notre duché de Bretagne, tout en restant éloigné de la cour de France.



Nous voulons adresser tous nos remerciements à Daniel Cariou pour l'identification de ce jeton et au Marquis de Goulaine qui a bien voulu nous communiquer ses archives.

Un jeton énigmatique d'un gouverneur de Bretagne

DANIEL CARIOU



CHARLES D'ALBERT D'AILLY, duc de Chaulnes, succédant au duc Mazarini, fut nommé lieutenant-général commandant de la province de Bretagne en 1669, et gouverneur en 1670, à l'âge de 45 ans. Il était originaire de Picardie, comme son nom l'indique.

La charge d'amiral (comportant le droit de bris car les épaves s'échouent en Bretagne) lui procurait un revenu de 200 000 livres par an.

Madame de Sévigné et quelques personnages officiels rapportent qu'il était « aimé des Bretons » dont il fit pendre un certain nombre.

Les Bretons devaient effectivement beaucoup l'aimer car, à sa nomination à la charge de gouverneur, ils lui offrirent 100 000 livres, et 200 louis d'or à son épouse.

À partir de 1674, l'augmentation des taxes sur le papier timbré, les talus et l'étain provoqua dans plusieurs régions de Bretagne des émeutes connues sous le nom de « révolte du papier timbré »; qu'il nous suffise de dire que la répression fut féroce – peut-être le duc de Chaulnes agissaitil sur l'ordre de Colbert – les exécutions et pendaisons nombreuses.

A Rennes, quelqu'un jeta un chat crevé sur la duchesse de Chaulnes... Comme par ailleurs le gouverneur accusait le Parlement – la Cour de Justice – d'être trop clément avec les émeutiers, il punit à la fois la ville de Rennes et le Parlement en déplaçant celui-ci à Vannes.

Outre les exécutions, le déplacement du Parlement et de très fortes indemnités, la Bretagne eut à connaître une manière de « dragonnades », c'est-à-dire les exactions d'hommes de troupes rameutées de partout pour vivre au détriment de la population civile. Un quartier émeutier de Rennes fut complètement rasé.

Vieillissant, après 26 ans de Bretagne, le duc de Chaulnes s'effaça en 1695 pour aller gouverner la Guyenne. Il mourut en 1698.

Il existe un jeton à son nom, mais qui ne ressemble pas à un jeton de noblesse ni de gouverneur. C'est un jeton inédit, sauf une mention dans l'ouvrage de Feuardent sous le n° 6693 au chapitre « Picardie ».

Il s'agit d'une pièce de cuivre uniface, qui aurait pu être frappée sur un vieux liard complètement usé, bien qu'aucune trace de légende ancienne n'apparaisse.



On y lit, grossièrement gravée, la mention: « DVC/DE/ CHAU/(l ou lis)/NE » dans une cuvette.
On voit mal le duc faire frapper un jeton aussi grossier, et

on ne peut que se perdre en conjectures et hypothèses. S'agit-il d'un jeton satirique, comme un siècle plus tard le jeton fait contre l'intendant de Bretagne, Bertrand de Molleville? Mais alors ce « monument » de la haine publique n'aurait-il pas été gravé plutôt que frappé? Aucune mention glorieuse n'y figure, et pourtant madame de Sévigné

écrit que plusieurs Bretons, à bout, ont tenté d'assassiner le duc.

S'agit-il d'un document tardif, du XIXe siècle? C'est une époque où l'on aimait l'étain et les refrappes, et par ailleurs ce jeton existait déjà à la fin du XIXe siècle, car il était signalé par Feuardent. Enfin le XIXe siècle n'aurait pas commis de faute d'orthographe sur le nom du duc − le jeton est bien contemporain du duc de Chaulnes. ■

8003

Le Sceau de Gilles II Jean-François de Beauvau du Rivau, évêque de Nantes 1, retrouvé

JEAN-LUC GUIHARD

'EST LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1679 que Gilles de Beauvau prit possession de son siège d'évêque de Nantes, après le consistoire tenu à Rome le 12 juin par le pape Innocent XI.

La famille dont était issu Gilles de Beauvau fut de tout temps attachée à la maison d'Anjou, dont la branche de Beauvau du Rivau fit souche en Bretagne et donna deux évêques de Nantes; quant à la branche de Beauvau-Craon, elle s'établit en Lorraine.

Gilles de Beauvau était le petit-neveu de Gabriel de Beauvau, son avant prédécesseur, et neveu de Gilles de la Baume le Blanc, son prédécesseur immédiat à Nantes. Le père Champion, de la Compagnie de Jésus, nous le dépeint comme un prélat « charitable, attentif à maintenir le bon ordre dans son diocèse, détaché des choses de la terre et très adonné à l'oraison ». Son long épiscopat, (de 1679 à 1717, soit 38 ans) fut une lutte incessante contre les Jansénistes, (doctrine de Jansénius, piété et morale austère, parfois pédantes), car Nantes était alors une place forte en Bretagne du jansénisme, qui avait investi le clergé, les curés, le séminaire et la faculté de théologie. C'est dire les difficultés que les Jésuites eurent à affronter pour s'établir à Nantes, et ce n'est d'ailleurs que sur l'expresse injonction de Louis XIV que l'assemblée municipale leur accorda l'autorisation d'y exercer leur sacerdoce.

Cette opposition aux représentants de la Compagnie de Jésus avait été fomentée, en sous-main, d'après A. de la Borderie, par les oratoriens, (société de prêtres séculiers vivant en commun sans vœux), qui dirigeaient le collège Saint-Clément, où ils dispensaient des cours de philosophie et de théologie, et, qui, sans le proclamer, étaient acquis au jansénisme. À partir de la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, à Nantes, le jansénisme était étroitement lié à l'oratoire qui diffusait le quesnelisme, (Pasquier Quesnel qui, à partir de 1694 passe pour le chef des jansénistes, et dont les 101 propositions extraites des réflexions morales sur le nouveau Testament furent proclamées comme hérétiques par le pape Clément XI, bulle Unigenitus, 1713). C'est dans ce contexte que Gilles de Beauvau exerça son ministère.

Dans la deuxième partie du XVII^e siècle, l'oratoire, associé au collège Saint-Clément, depuis 1625, eut un grand rôle dans la diffusion du quesnelisme. Avec beaucoup de succès, puisqu'en 1669 on comptait vingt professeurs et mille deux cents élèves. Monseigneur Gabriel de Beauvau avait fondé un séminaire en 1648, confié aux Sulpiciens (membres de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice), jusqu'en 1660. A la réouverture de cette maison en 1669, l'oratoire fut confié à la communauté de Saint-Clément pour former les futurs prêtres. En 1673, le séminaire et la communauté furent unis. L'oratoire assu-

rant l'enseignement de la théologie. Gilles de Beauvau mit fin à cette union en 1685, et confia la direction du séminaire à Jean de la Noë-Ménard, prêtre « connu pour son austérité et auteur d'un catéchisme reconnu » (P. Bois). Les opinions théologiques de M. de la Noë-Ménard nous sont connues dès la première parution de son catéchisme, qui reçut l'approbation de Gilles de Beauvau et de Mgr d'Argouges, évêque de Vannes (Ce dernier est encore plus explicite lorsqu'il affirme que ce catéchisme est à son avis le plus capable « d'affermir dans les véritables maximes » de la vérité chrétienne les nombreux Protestants qui, au lendemain de l'Édit de Nantes, sont entrés « dans le sein de l'église ») (A. Bachelier).

Au début du XVIII^e siècle, Jean de la Noë-Ménard fut séduit par les idées jansénistes, et Mgr de Beauvau lui reprocha d'être un *« rigoriste, un homme d'une morale outrée »* (Paul Bois). En 1710, il le releva de ses fonctions, direction du catéchisme et du séminaire. Les clercs de Saint-Clément, ainsi que ceux de l'oratoire adhérèrent au jansénisme, de même que les Bénédictins et les Jacobins. Seuls restèrent orthodoxes les Jésuites et les Franciscains.

Le développement de deux tendances religieuses qui s'opposaient de plus en plus menaçait de rompre l'unité religieuse du diocèse. D'un côté l'oratoire, le séminaire et la communauté de Saint-Clément, de l'autre Gilles de Beauvau, les Jésuites et les Franciscains qui tenaient à sauvegarder la doctrine qu'ils estimaient menacée. « Le schisme était en germe » (A. Bachelier).

Le 23 janvier 1714, l'assemblée des évêques de France réunie à Paris, adhérait à la presque unanimité à l'acte du Saint-Siège. Le 28 mars 1714, Gilles de Beauvau s'empressa de publier l'instruction et la bulle. Lecture en fut faite à toutes les messes paroissiales et dans toutes les communautés séculières (il y était interdit « à tous les fidèles d'enseigner, d'écrire, de parler » sur les propositions condamnées « sous peine d'excommunication, encourue par le seul fait ») (A. Bachelier). Au mois de mai suivant, son procès de rupture avec le collège Saint-Clément l'amena à se rendre à Paris. On lui fit comprendre que « le meilleur moyen de réussir dans son dessein était de proposer à sa faculté la réception de la constitution » (A. Bachelier).

Gilles de Beauvau écrivit au doyen du chapitre, ainsi qu'au directeur du séminaire et doyen de la faculté de théologie, leur demandant de faire recevoir la bulle à la dite faculté. Le 15 mai, La bulle Unigenitus fut présentée à la faculté. Le doyen du chapitre, M. de Vieuxville, fit lecture de l'acte d'acceptation de la faculté de théologie de

1. Je tiens à remercier Gildas Salaün pour son aide.

Paris, et demanda aux docteurs nantais de suivre cet exemple de soumission. C'est sur le conseil de leur sous-doyen, M. Fouré, « que les opposants s'appliquèrent à pallier, derrière une soumission apparente, leur réel refus d'obéissance » (A. Bachelier).

Le 1er septembre 1715, mourait Louis XIV. C'est avec la complicité du Parlement, peuplé d'éléments jansénistes, que Philippe d'Orléans prit le pouvoir. Le libertin qu'il était s'entoura de défenseurs fanatiques du rigorisme moral. Le Cardinal archevêque de Paris, de Noailles, qui dirigeait le Conseil de conscience, auprès du Régent, entretenait une amitié avec Quesnel. « Le parti janséniste relève aussitôt la tête » (A. Bachelier). Les évêques qui s'étaient abstenus de signer et de promulguer l'instruction pastorale triomphaient. Neuf sur dix de ceux qui l'avaient publiée, « saisis par un remords tardif » (A. Bachelier), proclamèrent que leur adhésion à l'instruction pastorale s'était faite sous condition, et adressèrent au Régent une demande de convocation d'un concile général. Ce dernier usa de son pouvoir pour que le pape fournisse des explications sur la constitution. La Sorbonne rétracte son décret d'acceptation. Le 4 janvier 1716 la rétractation est confirmée à une forte majorité et les docteurs restés fidèles sont exclus. « Il n'en fallait pas plus pour mettre en branle la Faculté de Théologie nantaise » (A. Bachelier).

Le 2 janvier 1716, la faculté annule son adhésion à une instruction diocésaine sur la bulle *Unigenitus*. Gilles de Beauvau interdit à l'oratoire l'enseignement de la théologie, tandis que le Parlement et l'Université soutiennent les « appelants » *(partisans d'un nouveau concile suite à la promulgation de la bulle Unigenitus)*. Ces mesures prises par Gilles de Beauvau furent très mal perçues par le clergé.

Lorsque Jean de la Noë-Ménard vint à l'Oratoire signer l'appel contre la bulle *Unigenitus*, il provoqua l'admiration de tout le clergé séculier. Il mourut le mois suivant, le 15 avril 1717. À ses funérailles une grande partie de la population nantaise s'associa au clergé acquis au quesnelisme. Après sa mort on alla jusqu'à prétendre qu'il avait fait des miracles, les Jansénistes s'empressèrent d'en rédiger les procès-verbaux devant notaires. Quant à Gilles

de Beauvau, il fit appel aux Sulpiciens pour diriger le Séminaire afin d'en renouveler l'esprit. C'est au moment où les querelles étaient les plus vives qu'il mourut, le 6 septembre 1717, dans le dénuement le plus total. Sa vie fut celle d'un homme charitable et bienfaisant. Le zèle avec lequel il avait accepté la nouvelle constitution lui fit beaucoup d'ennemis dans cette citadelle janséniste qu'était Nantes.

Depuis 1532 aucun évêque n'était mort dans sa ville épiscopale, si bien que les cérémonies d'inhumation étaient totalement oubliées. Gilles de Beauvau « fut enseveli sans honneur à la cathédrale », son corps fut descendu dans un caveau de l'église, par quatre soldats la pipe à la bouche. « Le Chanoine de Sesmaisons fut la seule personne à assister à la cérémonie, faisant des prières à voix basse et à huis clos » (F.-C. Meuret). « On avait autrefois dit à Gilles de Beauvau, qu'il aurait la sépulture d'un soldat. La prophétie fut justifiée par l'événement. » (L'abbé Travers, A. de la Borderie, F.-C. Meuret).

Conclusion

À Nantes, l'opposition entre les religieux restés fidèles à Rome, d'une part, et quesnelistes, d'autre part, ne s'éteignit pas avec les disparitions de Gilles de Beauvau et Jean de la Noë-Ménard. Elle perdura tout au long du XVIII^e siècle, même si à partir de 1728, la direction du séminaire fut, de nouveau, confiée aux Sulpiciens, et que les évêques triomphèrent progressivement du jansénisme. En 1791, la proportion de prêtres « appelants », étaient encore de neuf sur douze, sous la Terreur les religieux et religieuses nantais payèrent un lourd tribut en refusant la Constitution civile du clergé.

Lors de la séparation de l'église et de l'État, en 1905, la bourgeoisie, petite bourgeoisie et une part non négligeable des classes moyennes nantaises se retrouvèrent aux côtés des congrégations. De même, en 1984, Nantes fut le théâtre de la plus importante manifestation au plan national, exceptée Versailles, pour la défense des écoles privées. À l'heure actuelle, Nantes compte plusieurs églises dites traditionalistes, Saint-Louis, le Christ-Roi...

Notices sigillographiques

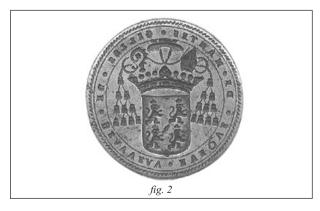


D'après de Kersauzon de Pennendreff, Gilles de Beauvau fit usage de trois sceaux. « Le plus ancien, reproduit dans le volume de la collection Gaignières, porte pour timbre au-dessus de l'écu un chapeau à six houppes (1.2.3) de chaque côté.

L'empreinte d'un autre, apposé au bas d'une nomination au bénéfice des Guiberts, alias de l'Hospitau, dans l'église de Saint-Cyr-en-Rays, le 4 avril 1744 (collection de M. de la Nicollière), est ovale et mesure 0,030 m sur 0,034 m. L'écu est chargé des quatre lionceaux couronnés et du bâton écôté péri en bande (voir fig. 1); au-dessus se voient la crosse, la mitre, la couronne, [La crosse tournée vers la gauche nous renseigne sur l'appartenance de Gilles de Beauvau au clergé séculier, la couronne indique que Gilles de Beauvau était marquis du Rivau, titre que sa famille reçut en 1664] et le chapeau de dix houppes de chaque côté. Légende: OEG, DE BEAUVAU, NANE-TENSIS EPISC. SIGIL. SECRET.

Enfin la collection Parenteau possède une matrice fort bien conservée d'un troisième sceau orbiculaire, aux mêmes armoires que le précédent, avec la légende: GILLES DE BEAUVAU, ÉVÊQUE DE NANTES » (fig. 2).

Elle est actuellement conservée au musée Dobrée sous le n° d'inventaire N-5659, en laiton, d'un poids de 17,57 g et d'un diamètre de 32 mm. Datation: entre 1679 et 1717.



D'autres supports figurent le souvenir de la famille de Beauvau. Potier de Courcy nous en présente un : « D'argent à quatre lions cantonnés de gueules, armés et couronnés d'or; alias: écartelé de Craon. Devise: Sans départir » (Tome I., page 59) (voir fig. 3).



Paul Soullard a laissé l'empreinte d'un dernier sceau qui se décrit comme suit: « De Beauvau/De Rochechouart-Mortemart: D'argent à quatre lionceaux cantonnés de gueules, armés, couronnés et lampassés d'or. Fascé nébulé d'argent et de gueules. » (La branche du Rivau s'est fondue dans Roche-Chouard dans la deuxième partie du XVIIIe siècle.) (fig. 4).



Enfin, nous rappellerons qu'un jeton de noblesse présente l'union entre les Beauvau Craon et les Rohan Chabot. Il évoque le mariage de Charles-Just, prince de Beauvau (1720-1793), maréchal de France et Marie-Charlotte-Sylvie de Rohan Chabot. Le musée Dobrée en conserve un exemplaire en cuivre dont voici le descriptif:



D/Sur un manteau princier, deux bâtons de maréchal en sautoir soutenant un cartouche couronné et timbré des armes accostées de Beauvau Craon et de Rohan Chabot.

R/dans le champ en 7 lignes, JETTON/DE MR LE/MARECHAL PRINCE/ET DE MDE/LA MARECHALE/PRINCESSE/DE BEAUVAU. À l'exergue, la signature BOMPART FECIT.

Musée Dobrée J-104; cuivre; 17,67 g; 33 mm; coll. Soullard (fig. 5). ■

Bibliographie

- Meuret F.-C., *Annales de Bretagne*, tome II, Nantes, 1837
- L'abbé Travers, *Histoire civile, politique et religieuse de Nantes*, tome III, Nantes, 1841
- De la Borderie A., *Histoire de la Bretagne*, tome V, Rennes, 1913
- Bois P., *Histoire de Nantes de la Renaissance* à la Révolution, Toulouse, 1977
- De Kersauzon de Pennendreff, *L'Épiscopat nantais*, Vannes, 1892
- Bachelier A., *Le jansénisme à Nantes*, Paris, 1934



Un jeton des États de Bretagne semblant inédit

JEAN-PIERRE BODIGUEL

U TITRE DE LA TENUE DE SAINT-BRIEUC DE 1726 étaient jusqu'à présent répertoriés par Joseph Daniel, auteur du dernier ouvrage sur les jetons des États de Bretagne, trois jetons en argent, savoir:

- Un premier jeton ayant pour avers le buste du jeune roi Louis XV, tête à droite, avec légende : LUD.XV.REX. CHRISTIANISS. Signé : Du Vivier. F.
- •Un second jeton ayant pour avers le buste du jeune roi Louis XV, tête à droite, avec quelques variantes dans les boucles des cheveux, etc. et ayant pour légende: LUD.XV.REX CHRISTIANISS. Signé Du Vivier. F.
- Un troisième jeton ayant pour avers le buste du roi Louis XV, tête à droite, avec toujours des variantes dans les boucles des cheveux, cravate, etc., lettres de légendes plus petites: LUD.XV.REX CHRISTIANISS. Sans signature.

Le jeton que je soumets aujourd'hui à votre sagacité me semble inédit : il date de 1726. L'avers de ce jeton correspond en réalité à celui de 1724 répertorié par Joseph Daniel sous le numéro 78 sans toutefois qu'il y ait une signature du graveur.

Commentaire proposé:

Lors de la commande des jetons pour la tenue de 1726, le graveur a dû par erreur commencer à utiliser le coin de l'avers du jeton de 1724. S'étant rendu compte de sa méprise, la frappe a dû certainement être arrêtée très rapidement et les jetons éventuellement refondus à l'exception de cet exemplaire.



8003

Présentation de billets communaux de la France révolutionnaire (1790-1793)

JEAN-PIERRE BODIGUEL

EPUIS LA CRÉATION DE NOTRE ASSOCIATION, nous n'avons guère eu l'occasion de nous pencher sur le PA-PIER-MONNAIE émis dans nos départements bretons. Étant entré en possession de quelques billets communaux, mieux connus sous le nom de « Billets de confiance », émis par les communes et départements bretons, nous avons le plaisir de vous les présenter ci-après:

- 1°/ Deux billets respectivement de DIX et VINGT SOLS émis par la Ville de Rennes, les 24 avril et 30 juin 1792.
- 2°/ Un billet de confiance de CINQ SOUS émis en mai 1792 par la commune de Dinan.
- 3°/ Un billet de CINQ SOUS émis en 1792 par la Ville de Vitré.
- 4°/ Un bon de SEPT SOUS émis par la Ville du Faouët.
- 5°/ Un billet de confiance de TROIS SOUS autorisé par le département des Côtes-du-Nord, émis le 30 juin 1792, par le District de Broons.

Il ressort de mes recherches que le billet de confiance de CINQ SOUS émis par la commune de Dinan semble inconnu; en effet, ne sont à ce jour répertoriées que des émissions d'avril 1792 (billets



de CINQ SOUS) et août 1792 (billets de DEUX et TROIS SOUS).

À titre d'information, ces billets de confiance ont été émis dès le début de la révolution française pour faire face à la pénurie de petite monnaie métallique et l'inexistence d'assignats de petites valeurs.

Les organismes émetteurs étaient des caisses de secours, des caisses patriotiques des communes et des départements.

Devant l'inflation de ces billets, la Convention décida en date du 8 novembre 1792 la suppression des billets de confiance à partir du 1^{er} janvier 1793, la destruction de ces billets et des planches

qui avaient servi à les fabriquer.

Devant les difficultés d'application

de ce décret, des délais supplémentaires furent accordés aux différents organismes émetteurs.

Puis, en date du 5 juillet 1794, un décret décida la mise hors circulation de ce moyen de paiement. ■









8003

La médaille de la défaite de l'Escadre de Brest (1798)

DANIEL CARIOU

ES MÉDAILLES FRANÇAISES n'ont pas pour objet de célébrer les défaites. Mais la défaite française célébrée par la médaille anglaise que nous présentons laisse quelques traces, car elle appartient à une série de tentatives françaises pour débarquer en Irlande. Cette médaille, assez connue des numismates britanniques, se présente en différents métaux, dont un alliage d'étain patiné propre aux médailles anglaises des années 1800.





Au droit:

« S^E J.B. WARREN BARONET K.B. » et son portrait. À l'exergue: « THE LORD OF HOSTS IS WITH US ». Au revers, un vaisseau anglais canonne un vaisseau français (le Hoche) partiellement démâté et dont le pavillon est en lambeaux. Au-dessus: « THE SISTER COUNTRY AGAIN RESCUED FROM INVASION ».

À l'exergue, en trois lignes: « BREST SQUADRON DE-FEAT[®] / OFF TORY ISLAND / OCTOBER.12.1798. » (le pays-frère de nouveau protégé de l'invasion – l'escadre de Brest défaite au large de l'île Tory. 12. octobre 1798). Tranche lisse.

Le Directoire avait nommé Bonaparte général en chef de l'armée d'invasion de l'Angleterre. Les états-majors français entretenaient de douces illusions sur les capacités de mobilisation de la population irlandaise.

Certes, les insurrections et les actes de rébellion se multiplieraient dans l'île à la fin du XVIII^e siècle, mais peutêtre pas encore au point d'embraser toute la population. Une première expédition d'Irlande réunit quarante-trois vaisseaux et quinze mille hommes sous l'Amiral Bouvet et les généraux Hoche, Grouchy, Humbert et Hardy. Partie de Brest le 15 décembre 1796, elle perdit un vaisseau dès le départ. Seuls vingt-cinq navires arrivèrent devant Killarney, mais on voulut attendre Hoche. Puis la tempête se leva, le débarquement fut annulé et les navires rentrèrent piteusement par groupes de deux ou trois.

Le 10 février 1797, mille quatre cents Français sous les ordres du général Tate débarquaient aux Pays de Galles, sans doute pour contenir des renforts anglais qui voudraient joindre l'Irlande. Cette troupe se rendit à la première armée anglaise qu'elle rencontra.

Le 22 août 1798, débarquait à Killala, en Irlande, le général Humbert et neuf cents soldats, pensant sans doute qu'à eux seuls ils galvaniseraient toute l'Irlande. En réalité, ils purent s'adjoindre cinq cents paysans. Ensemble, l'armée s'empara de la ville de Castelbar, mais, au second choc, elle se rendit aux généraux Cornwallis et Lake.

Le 20 septembre 1798, une nouvelle flotte partit de Brest sous les ordres du général Hardy, ayant à bord Theobald Wolfe Tone, l'un des chefs légendaires des partisans irlandais.

Une tempête dispersa les navires et, le 8 octobre, un vaisseau de ligne et huit frégates rencontrèrent l'amiral anglais Warren qui s'empara du vaisseau et de trois frégates. Wolfe Tone se trouvait sur ledit vaisseau. Condamné à la pendaison, il préféra se suicider.

Les regards de Bonaparte se tourneront ensuite vers l'Égypte, mais le camp de Boulogne aura encore pour objet de menacer l'Angleterre; il sera vite abandonné car la grande armée devra affronter au plus vite les troupes de la nouvelle coalition. Cet épisode se clora à Austerlitz. Quant à l'Irlande, elle sera réunie à l'Angleterre le 31 janvier 1799 et son parlement et son gouvernement dissous.

Bibliographie

- Jean Randier, La Royale, Editions de la Cité, 1978
- François Modl, *Histoire de l'Irlande*, Editions de la Plomée, Guingamp, 1998

8003

Un autre corsaire malouin dans l'Océan Indien

DANIEL CARIOU

PIERRE BOUVET, de la branche des Bouvet de Maisonneuve, est né à l'île Bourbon (Réunion), le 28 décembre 1775. Cousin de Bouvet de Lozier, gouverneur des Îles de France (Maurice) et de Bourbon, de François-Joseph Bouvet de Précourt, futur vice-amiral, il était le fils de Pierre-René Bouvet, de Saint-Servan, ancien lieutenant de Suffren. Son enfance fut partagée entre la Métropole et les colonies: il fut pris avec sa mère par un navire ennemi alors qu'il n'avait que cinq ans.

À l'âge de 11 ans, il partit en croisière dans la Mer des Indes avec son père, pour deux années. Tantôt officier de la marine de guerre, tantôt corsaire, il commanda différents navires, et eut à combattre au total six frégates ennemies. Trois furent prises, deux se sabordèrent, la sixième s'enfuit.

Pierre Bouvet prit sa retraite comme contre-amiral honoraire en 1822 et mourut sous Napoléon III, dans sa ville de Saint-Servan le 18 juin 1860. En 1900, la municipalité fit ériger un buste « à l'Amiral Bouvet », devant l'Hôtel de Ville.

En 1808, les îles de France et Bonaparte (ex-Bourbon) ont à leur tête un gouverneur énergique, le général Decaen. Assiégé par les croisières anglaises, le général n'a pour flotte que quelques navires, la plupart de commerce reconvertis en corsaires. Parmi ces navires, l'*Entreprenant*, petit brick de 12 canons et de cent dix hommes d'équipages, construit sur place, et placé sous les ordres de Pierre Bouvet. Le 20 octobre 1809, au large de Manille, Bouvet s'empare d'un navire de la Compagnie des Indes néerlandaises, l'*Ovidor*, chargé de 230 000 piastres de métaux précieux.

Bouvet en est récompensé par le commandement de la *Minerve*, ex navire marchand portugais reconverti en frégate.

Avec les matières d'or et d'argent de l'*Ovidor*, Decaen décide de la frappe d'une pièce d'or et d'une autre d'argent. Les 6 et 8 mars 1810, il publie deux arrêtés désignant l'orfèvre Aveline pour l'exécution des pièces. La pièce d'or de 40 livres coloniales aura un diamètre de 2,2 cm, une épaisseur de 1 mm pour 36 pièces 4/7° au marc au titre de 20 carats. Celle d'argent vaudra 10 livres coloniales, au poids de 9 pièces 2/7° au marc et au titre de 10 deniers.

La capitulation de l'île ne laisse pas au graveur Aveline le temps de fabriquer la monnaie d'or.

En revanche la pièce d'argent aura une belle carrière.

Au droit, la pièce porte « Îles de France et Bonaparte ». Sous une aigle couronnée tenant la foudre dans ses serres, la signature « AVE-LINE ».

Au revers, dans une couronne, « DIX LIVRES ». La tranche est cannelée.

La frappe est molle et la monnaie légèrement concave, si bien que la mention « DIX LI-VRES » est souvent effacée.

La pièce prend le nom de piastre « Decaen » jusqu'à la capitulation de l'île Bonaparte (8 juillet 1810) et de l'île de France (3 décembre 1810). Ensuite, le gouvernement anglais en conserve l'usage sur le pied de 4 shillings sept

pence; mais stipule en 1825 qu'elle serait reçue dans les caisses publiques pour 4 shillings. Cette dernière mesure provoque l'exportation de la pièce, particulièrement à Madagascar.

Aujourd'hui encore, on trouve cette monnaie très communément dans les médailliers. ■

Bibliographie

- M. Boude de la Rogerie
 Les Bretons aux Iles de France et de Bourbon,
 Rennes, 1934
- Roger Lepelley, *Marins de l'Île de France*, Cholet, 1995
- H. Sauzier, La Piastre Decaen, RN, 1886

8003

Inexplosibles et pyroscaphes de la *Loire*

DANIEL CARIOU

AVÈNEMENT DE LA VAPEUR donna une très forte impulsion à la navigation fluviale à partir de 1818 (Garonne), 1820 (Seine) et enfin 1822 (Loire)

Ce sont des Nantais qui créent les principales compagnies de vapeurs de *Loire*, dont certains ont des coques en fer. L'ensemble du fleuve est parcouru, malgré les périodes de sécheresse. Les premiers trains permettant de judicieuses correspondances à partir des terminus ferroviaires. Par exemple, on peut rejoindre Orléans depuis Paris par le train, et ensuite terminer jusqu'à Nantes en paquebot à vapeur. Le voyage complet ne prend que 24 heures en 1843. Le trajet n'est pas nécessairement de tout repos. En 1837, une corde se prend dans la roue à aube du « *Vulcain n° 1 »*, la bloque et fait exploser la chaudière. La cabine contiguë est envahie par l'eau en ébullition qui tue une famille nantaise: Madame Bernard, ses quatre enfants et sa bonne.

D'autres Nantais font donc prévaloir un processus plus sûr: la chaudière à basse pression de Vincent Gâche aîné et du marquis de la Rochejacquelein permet de lancer en 1837 la compagnie des « Inexplosibles de la Loire »: l'*Orléanais* (inexplosible n° 1), l'*Émeraude* (inexplosible n° 2), le *Papin*, le *Maine*, l'*Anjou*, la *Touraine*, la *Ville d'Angers*, le *Jeanne d'Arc*, le *Nantais*, la *Ville de Nantes* et le *Breton*.

Ce sont des bateaux de 38 à 45 m, au tirant d'eau de 1,20 m, et qui peuvent embarquer de 150 à 250 passagers. Une filiale est créée, les « Inexplosibles de la Haute-Loire ». L'aller-et-retour Nantes-Angers se fait dans la journée.

Les concurrents prolifèrent. La compagnie des Riverains fait appel aux trois frères cadets de Vincent Gâche mais, le 20 janvier 1842, la chaudière à haute pression du *Riverain n° I* explose et tue 20 passagers devant Ancenis. Le danger d'explosion est bien une réalité.

Les capitaines de bateaux à roues n'hésitent pas à faire des compétitions au détriment de la sécurité des passagers, prennent des risques d'abordage pour dépasser un concurrent, pendant que les passagers s'invectivent de bord à bord.

Mais le déclin est proche à mesure que le réseau de chemin de fer s'étend. Le tronçon du réseau ferré s'ouvre d'Orléans à Tours et entraîne immédiatement la fermeture du tronçon « inexplosible » correspondant.

Toutefois, en 1849 encore, le prince-président Louis-Napoléon prend l'inexplosible n° 20 à Angers pour se rendre à Nantes. En 1851, le train arrive à Nantes et sonne le glas du transport fluvial de passagers pour cette ville. Le fret fluvial connaîtra encore 10 années de déclin avant de disparaître.

Il existe un jeton d'argent pour la compagnie, sans doute un jeton de présence d'administrateurs, octogonal et à tranche lisse, avec pour poinçons une proue de navire et la mention « Argent ».

Au droit, « INEXPLOSIBLES / DE LA LOIRE / NEVERS / ORLEANS / NANTES ».

Au revers, l'un des paquebots inexplosibles en marche, sous la légende « LIGERIANAS INTER SORORES VINCULUS ».

À l'exergue, 1838.



Dans l'estuaire même, la société Le Boyer et Prébois crée en 1843 les « Pyroscaphes de la Loire » plus pour assurer le courrier entre Paimbœuf et Nantes qu'entre Saint-Nazaire et Nantes.

Saint-Nazaire en effet n'est encore qu'un village, tandis que Paimbœuf, un temps sous-préfecture, accueille tous les navires qui ne peuvent remonter la *Loire*.

La société fait aussi frapper des jetons de présence en argent, ronds et à tranche lisse, portant le poinçon « main indicatrice » et argent.

Au droit, un pyroscaphe navigant; le dessin montre que c'est bien un bateau à roues. Au-dessus, « Pyroscaphes de la Loire ».

Au revers, dans une couronne de laurier, « A. LE BOYER / ET / A. PREBOIS / DIRECTEURS / 1852 ».

On peut ajouter à cette numismatique l'épreuve de droit, frappée en étain, de la médaille du marquis de la Rochejacquelein, l'un des fondateurs de la compagnie des « Inexplosibles ».





Bibliographie

 Patrick Villiers et Annick Senotier Une histoire de la Marine de Loire, Éditions Grandvaux, Tours, 1997

Quelques objets provenant de l'atelier d'Émile Monier

DANIEL CARIOU

ÉMILE MONIER est connu des Bretons pour les statues à thème colonial qu'il fit réaliser entre les deux guerres aux faïenceries de Quimper, Membre de la Croisière Noire d'André Citroën, Émile Monier réalisa plusieurs œuvres aux faïenceries de Quimper. Dans « Quimper, trois siècles de faïences », page 152 (Éditions Ouest-France, Œuvre collective, Rennes, 1990), on lit l'inventaire suivant, probablement concentré sur des réalisations liées à l'exposition coloniale de 1931: un grand buste de Soudanaise, un serre-livres, un grand fétichiste, un porteur de fruits, un fétichiste à cauris, une tête de jeune Souraïe, quatre panneaux à sujets soudanais.

Émile Monier, sculpteur et médailleur, est né en 1883 et mort en 1970. Il fut élève de l'école des Beaux-Arts à Paris, dans l'atelier de Ponscarme (auteur, entre autres, de monnaies pour Monaco et Peter, et fut disciple d'A. Charpentier. Il obtint le prix de l'A.O.F. en 1927).

Pour le tricentenaire de la Guyane, on lui commande une médaille d'argent (1935). Ce projet avait également fait l'objet d'une grande épreuve galvano uniface (diamètre réel 22 cm). Enfin, du même atelier, une plaquette de bronze, coulée à petit tirage, intitulée « Types de la Haute-Volta ».









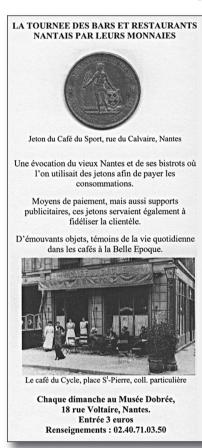




Plaquette-médaille en bronze doré d'Émile Monier au nom des SÉNATEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

ACTUALITÉS NUMISMATIQUES BRETONNES

- À Plougastel, exposition sur "Brest au temps de l'Académie de Marine", incluant jetons et médailles. Dans les Cahiers de l'Iroise, communication sur les jetons de l'Académie de Marine.
- Dans le bulletin de la SFN de juin 2002 (Journées numismatiques de Blois), une biographie d'un numismate breton, le comte de Kerguérin, par Yves Coativy.
- Dans le journal *Presse-Océan* d'août 2002, une série d'articles de Stéphane Pajot sur les trésors trouvés en Loire-Atlantique.
- Dans le bulletin de la SFN d'avril 2002, un article de Y. Jézéquel sur un double inédit de Jean IV imitant un double de Philippe VI.



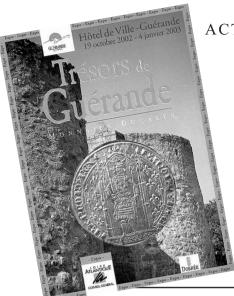
- Au musée municipal de Saint-Malo, un florin d'or d'un duc François (1er type) et surtout un ensemble de monnaies coriosolites dont plusieurs quarts de statères de la classe V.
- Au Musée Dobrée, à Nantes, à partir d'octobre 2002, une exposition sur les monnaies des cafés de Nantes. Quant à elle, l'exposition sur les « *Trésors de Guérande* » rejoint la Mairie de Guérande.
- Dans les mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne (SHAB) tome LXXX, un article d'Yves Coativy: « La numismatique bretonne des origines au XX^e siècle: une historiographie spécifique? ».
- Dans le cadre de l'exposition « Trésors de Guérande » à Guérande, deux exposés de Gildas Salaün et Daniel Cariou, sur l'atelier de Guérande et le Trésor.

L'archéologie bretonne orpheline

RENNES (35). Pierre-Roland Giot, I'un des plus grands spécialistes de l'archéologie bretonne est décédé dans la nuit de jeudi à vendredi à son domicile de Rennes. Âgé de 82 ans, ce géologue de formation, normand d'origine, était directeur honoraire du laboratoire d'anthropologie, préhistoire, protohistoire et quaternaire armoricain à l'Université de Rennes, et chercheur au CNRS. Il s'était fait notamment connaître dans les années 40 et 50, relançant le musée de la préhistoire de Penmarc'h (29). Dans toute la Bretagne, il avait entrepris de nombreuses fouilles, notamment sur le site de Barnenez, à Plouézoc'h (29), mais aussi dans le Pays Bigouden, où il revenait chaque année. Il laisse de nombreux ouvrages ainsi que de nombreux élèves orphelins, parmi lesquels le fameux préhistorien Yves Coppens.

Le Télégramme, samedi 5 janvier 2002





Guérande

Monnaies et trésors exposés à l'hôtel de ville

« Les trésors de Guérande » et l'ensemble des monnaies ducales guérandaises, exposition présentée au musée Dobrée à Nantes est présentée à l'hôtel de ville de Guérande jusqu'au 4 janvier. Une belle leçon d'histoire à travers les monnaies guérandaises connues à ce jour et retour aux sources pour ces monnaies ducales.

Avec Nantes, Guérande fut la seule ville la seule ville du département à frapper des pièces ducales à la fin du Moyen Âge. Trente-deux pièces produites dans l'atelier monétaire de Guérande (1342-1365) sont exposées ainsi que dix-sept des cent cinquante-cing monnaies que comptait le trésor trouvé à Guérande en 1922. Cette découverte a permis de connaître la date de fermeture de l'atelier guérandais se répartissait en trois grands groupes; imitation de monnaies royales, imitation de monnaies flamandes et création de monnaies d'inspiration anglaise.

Placée dans leur contexte historique, politique, militaire et commercial, grâce à la présentation de documents, balance monétaire, table de changeur, manuscrits, cartes géographiques, cette exposition est un véritable témoignage historique à travers le Moyen Âge. Comment était utilisée la monnaie? Quels symboles politiques portait-elle à travers les territoires, comment était-elle fabriquée, quelle était l'activité du change dans notre région du XIXe au XVIIe siècle? Tels sont les principaux thèmes parcourus par cette exposition inédite, visible jusqu'au 4 janvier 2003.

Avec une actualité européenne, les enfants ont une vision de leur territoire très large. Mais au Moyen Âge qu'en était-il, quelles monnaies pour quels échanges? Une exposition comme celle-ci n'est pourtant pas très aisée à présenter aux enfants, c'est pourquoi la commune a décodé de mettre en place des ateliers ouverts spécialement aux écoles.

À cette occasion, il sera possible de frapper soi-même la pièce de son choix de facon à rendre ludique la visite et pour comprendre la difficulté de ce métier (outils variés, erreurs de frappe, etc.). Dans ce cadre, un livret pédagogique sera remis aux enfants lors de la visite pour une découverte plus approfondie et une réelle interactivité. Il comprend plusieurs chapitres: l'atelier monétaire de Guérande, comment lire une monnaie, comment frapper une monnaie, des histoires de monnaies, quelques mots de vocabulaires sur la monnaie.

Dans ce même cadre, plusieurs conférences seront organisées à l'hôtel de ville.

Cette exposition unique est ouverte tous les jours à l'hôtel de ville de Guérande sauf dimanches et jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 h à 12 h. La visite est gratuite.



Les premiers viseurs écoutant les explications de M. Salaün sur l'histoire de ces monnaies exposées à l'hôtel de ville.

De La Cigale au Café du Sport, la tournée des bars par leurs monnaies

Entre 1880 et 1920, des jetons servaient de monnaie de dans certains bars et restaurants nantais. Explications au musée Dobrée.

ui se souvient de la « fillette » de muscadet? Tous les Nantais bien sûr. Cette petite bouteille de 40 centilitres (ou 35 cl selon un spécialiste), à inscrire au panthéon du patrimoine viticole, a longtemps hanté les bistrots nantais avant d'être détrônée par la chopine (du lundi 1er) puis de disparaître complètement. L'une d'entre elles, prêtée par le musée de Blain et portant l'indication « fillette début XXº siècle », est actuellement exposée à Nantes dans l'une des vitrines du musée

Une évocation Dobrée. du vieux Nantes à travers ces monnaies

À l'image de verres à vin et d'une bouteille d'absinthe, elle a été installée

en support d'une exposition particulièrement savante sur les jetons de cafés et de restaurants.

Fidéliser la clientèle

De ces jetons, Gildas Salaün, le responsable du médaillier du musée parle de « moven de paiement mais aussi de supports publicitaires qui servaient fidéliser la clientèle ». Sur certains jetons « étaient précisés » « bon pour un repas », « bon



De ces jetons, Gildas Salaün parle de « moyens de paiement mais aussi de supports publicitaires qui servaient à fidéliser la clientèle »



Les Salons Turcaud. 4, rue Voltaire se situaient à l'emplacement actuel du CIO. Ils utilisaient des ietons,

pour un dîner ». Des cafés, comme celui du Cycle, en proposaient une série conséquente de 5, 25, 30 ou 50 centimes. Ces jetons de consommation ont vécu de 1870 à 1880 puis juste après la guerre 1914-1918. Chaque jeton frappé de bistrot avait sa propre iconographie.

Ils remplaçaient en quelque sorte les numéraires dans les périodes de pénurie.

On les achetait avec des billets. Cela constituait une véritable économie parallèle ». Ainsi à Nantes, de l'établissement de la rue du Calvaire, Le Grand Café des Sports (dont un salon et jardins d'été donnaient sur la rue Paré), tenu par E. Drieux au res-



taurant Maire, rue Lapérouse, du café Martinique, rue des Halles ou de La Cigale au bar Graslin en passant par le restaurant Antoine, 3, rue de l'Arche-Sèche, défilent les troquets et restaurants du vieux Nantes. Le musée en expose même un à Saint-Nazaire dont le nom garde toute sa saveur: « Au vrai vin de Vallet »; un café tenu par le dénommé J. Piro. Qui nous racontera son histoire?

Comme les R.U. actuels

« C'était le même principe que les Restaurants Universitaires d'aujourd'hui dans lesquels on achète un carnet de tickets pour déjeuner » poursuit Gildas Salaün. « après 14-18, on pouvait non seulement les acheter directement au patron d'un bar ou d'un restaurant mais aussi en acquérir par des machines à sous. Ces machines étaient très répandues dans les bars avant la première guerre mondiale ». Un arrêté gouvernemental devait mettre un terme à ces machines à sous. Bizarrement, si des milliers de jetons ont été frappés pour les bars et restaurants, il n'en reste quasiment plus aujourd'hui en circulation.

D'où la patience infinie et les re-

cherches passionnées des collectionneurs de jetons qui traquent la petite « pièce » insolite et inédite, celle qui raconte à sa facon l'histoire d'une ville. D'ailleurs, « toutes les corporations en possédaient », des boulangers aux magasins de mode, du pont Transbordeur aux maisons closes du quai de la Fosse (!!). Le plus vieux des jetons publicitaires des bars que Gildas Salaün a recensé est celui du café l'Europe (qui existe toujours place du Commerce). Ce jeton date de 1880 et « fut inspiré par une pièce de 20 francs de cette époque ».

Stéphane Pajot

(1) Cycle de conférence sur les ietons des bars: aujourd'hui, dimanche 13 octobre à 15 h (durée 1 h 15 environ), le 20 octobre (16 h) Le dimanche 10 novembre (16 h). manche 1er décembre à 16 h. À noter le samedi 21 et le dimanche 22 décembre: une visite des collections de monnaie (14 h 30 à 17 h 30). Au musée Dobrée, 18 rue Voltaire 44000 Nantes. Tarif plein: 3 € Tarif réduit 1,50 €. Gratuité pour les enfants de moins de dix ans. Tél.: 02 40 71 03 50. E-mail: musee-dobree@cg44.fr



Teston de Bretagne de François I^{er}, Rennes. Musée Dobrée N-3235, coll. Soullard. Cliché G. Salaün. Musée Dobrée, Nantes, Conseil Général de Loire-Atlantique.



Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire Siège social : 6, rue Texier-La-Houlle - 56000 Vannes

Imprimé en mai 2004